

**AUJOURD'HUI**

**Éditorial**

La controverse sur la direction de la Caisse de dépôt du Québec ne pouvait tomber à un pire moment. L'éditorial de Jean-Claude Leclerc. **Page 8**

**Idées**

Il faut penser à l'après-Meech: la négociation à onze devrait faire place à une négociation à deux. **Page 9**

**Caisse de dépôt: Parizeau attaque**

La nomination de M. Guy Savard au conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec est la cible de vives attaques du chef de l'Opposition, Jacques Parizeau. **Page 11**



**Denis Pronovost**

**Denis Pronovost démissionne**

Le député conservateur de Saint-Maurice démissionne de son poste aux Communes, moins de 24 heures après avoir traité le premier ministre de Terre-Neuve de « fou mental ». **Page 2**

**Prostitution: la Cour suprême tranche**

La Cour suprême du Canada maintient les dispositions du Code criminel qui interdisent la sollicitation pour fins de prostitution dans les endroits publics. **Page 3**

**Contre le français obligatoire à l'école**

La grande majorité des 21 organismes présents aux audiences de la CÉCM expriment leur désaccord avec le projet de politique linguistique visant à rendre obligatoire l'usage du français à l'école. **Page 3**

**Boycottage de Simmons**

La FTQ lance un appel au boycottage des matelas fabriqués par la compagnie Simmons. **Page 7**



**Michel Bergeron**

**Bergeron congédié**

Les Nordiques annoncent le congédiement de l'entraîneur Michel Bergeron. **Page 15**

## La popularité de l'option souverainiste s'accroît de sondage en sondage

**Une analyse de Gilles Lesage**  
de notre bureau de Québec

L'HUMEUR POPULAIRE québécoise semble en profonde mutation.

D'un côté, la souveraineté-association, voire l'indépendance ou le séparatisme québécois, est plus populaire que jamais, l'échec probable du lac Meech servant en quelque sorte d'accélérateur; de l'autre, en paral-

lèle, il se développe de l'insatisfaction à l'égard du gouvernement.

Une analyse sommaire de l'évolution récente de l'opinion publique démontre qu'une majorité, plus ou moins substantielle selon les sondages, serait désormais acquise à ce que le Québec quitte le giron canadien, surtout si l'accord du lac Meech n'est pas ratifié par les autres provinces. Cette tendance se développe depuis plusieurs mois déjà. Une au-

tre, plus récente, indique que le gouvernement Bourassa commence à se ressentir, dans la faveur populaire, de l'usure du pouvoir et des gros nuages qui s'accumulent sur sa tête.

Evidemment, il ne faut pas prendre au pied de la lettre ces tendances, surtout qu'elles ne s'inscrivent pas dans une décision ou un geste imminent de la part des citoyens, par voie électorale ou autre; mais elles font ressortir des changements du

sentiment populaire; si ce virage persiste, un éventuel référendum sur l'avenir constitutionnel susciterait une réponse fort différente de celle de mai 1980. De la même manière, comme l'élection générale est fort récente et que la solide majorité gouvernementale n'est nullement en danger, l'insatisfaction n'est pas très dommageable pour l'instant; mais si la grogne persiste, un troisième mandat de M. Bourassa deviendra de

plus en plus improbable, d'autant que le Parti québécois semble en voie de faire le plein de ses sympathisants et de ses alliés naturels.

En septembre dernier, les libéraux ont obtenu 49,95 % des suffrages, tandis que les péquistes récoltaient 40,16 %.

Faisons le survol des coups de sonde rendus publics récemment (les partis et divers organismes en

**Voir page 10: Sondage**

## Mulroney invite les provinces à un repas de la dernière chance

**Chantal Hébert**  
de notre bureau d'Ottawa

TROIS ANS jour pour jour après avoir apposé publiquement leur signature au bas de l'accord du lac Meech, les onze premiers ministres d'Ottawa et des provinces vont se rencontrer dimanche soir en sol québécois pour un souper de la dernière chance.

Mais c'est seulement si la volonté politique de s'entendre existe vraiment, a précisé Brian Mulroney en lançant l'invitation que réclamaient les provinces depuis plusieurs jours, que ce repas à onze sera suivi le lendemain par une conférence constitutionnelle en règle destinée à sortir le lac Meech de l'impasse.

Cette convocation par étape, presque conditionnelle, est symptomatique de l'incertitude qui entoure le résultat final des pourparlers. Hier matin, l'émissaire constitutionnel fédéral, le sénateur Lowell Murray a confirmé à Brian Mulroney que ce rendez-vous à onze était devenu incontournable mais que les conditions

idéales souhaitées par Ottawa sont loin d'être réunies.

Quelques heures plus tard, à la Chambre des Communes, le premier ministre a abondamment insisté sur les « désaccords qui persistent sur des points cruciaux » en annonçant, sur un ton très sobre la convocation d'une rencontre que « tous estiment nécessaire ».

Fait rare au Parlement, les députés francophones de tous les partis ont applaudi les temps forts de l'intervention du premier ministre. « C'est une occasion en or pour le Canada de trouver dans son cœur la volonté de dire oui au Québec », a soutenu Brian Mulroney en explorant le Canada de ne pas mettre son avenir en jeu pour un « obscur débat constitutionnel ».

« J'espère que l'accord ne mourra pas tranquillement à la table d'un souper », a déclaré de son côté Lorne Nystrom pour le Nouveau Parti Démocratique, tandis que l'opposition libérale parlait d'un pas dans la bonne direction mais qui aurait dû venir plus tôt.

Plusieurs capitales provinciales écartaient carrément hier soir une

**Voir page 10: Mulroney**

## Bourassa ne fera pas de compromis

**Bernard Descôteaux**  
de notre bureau de Québec

LE PREMIER ministre du Québec, Robert Bourassa, participera dimanche à Ottawa à la rencontre de la dernière chance sur l'accord du lac Meech mais pas question pour le Québec, assure-t-il, de faire les frais de cette opération de sauvetage.

M. Bourassa a en effet indiqué hier, aussitôt reçue l'invitation du premier ministre Brian Mulroney, qu'il serait de la partie mais pas pour aller y consentir « des compromis sur des compromis à des compromis », a-t-il dit.

À l'occasion d'une brève rencontre avec les journalistes, M. Bourassa a fait valoir qu'il était normal d'accepter l'invitation. « Je pense qu'il faut tenter une dernière chance », disait-il alors mais en insistant sur le fait qu'il ne s'y rendait pas porté par un optimisme débridé.

« Je suis raisonnablement optimiste mais en mettant l'accent principalement sur la raison », a-t-il dit.

M. Bourassa était au courant depuis déjà un certain temps de l'intention de M. Mulroney de convoquer cette rencontre de dimanche. Tout au long de la journée, lui et son mi-

**Voir page 10: Bourassa**

## Une majorité d'allophones poursuivent leurs études en français au collégial

**Jean-Pierre Proulx**

PLUS DE 81 % des 757 allophones qui ont terminé leurs études secondaires en français en 1986 ont choisi de poursuivre leurs études en cette langue au cégep. Par contre, 16 % ont opté pour un cégep anglais et 2 %, pour un cégep bilingue.

De leur côté, 96 % des 39 531 finissants francophones des écoles secondaires françaises ont opté pour un

cégep français, 2 % pour un cégep anglais et 2 % pour un cégep bilingue.

Il s'ensuit qu'en chiffre absolu, sept fois plus de francophones que d'allophones, soit 858 contre 124, ont opéré un transfert linguistique vers le cégep anglais.

Enfin, 52 % des 404 allophones qui ont terminé en français au secondaire ont continué en français au cégep, contre 45 % qui ont changé pour

**Voir page 10: Allophones**



**L'édifice René-Lévesque**

PHOTO PC

En présence de Mme Corinne Côté-Lévesque, le premier ministre Robert Bourassa et le chef de l'opposition Jacques Parizeau ont tour à tour rendu hommage, hier, au grand démocrate que fut René Lévesque en dédiant à sa mémoire

l'édifice abritant les locaux du Directeur général des élections, M. Pierre F. Côté. Cet immeuble, situé dans un quartier de Sainte-Foy, portera désormais le nom de l'ancien premier ministre décédé le 1er novembre 1987. Une plaque de bronze située à l'entrée rappelle « l'apport considérable (de M. Lévesque) à la démocratisation du financement des partis politiques. » **Voir page 2.**

## La question allemande divise toujours Bush et Gorbatchev

WASHINGTON (AFP) — Le président soviétique Mikhail Gorbatchev a indiqué hier que « quelque chose avait émergé » entre lui et le président George Bush à propos de l'avenir de l'Allemagne et qu'ils avaient chargé leurs ministres des Affaires étrangères de tenir sur ce sujet des discussions « en profondeur ».

« Je me sens encouragé » par cette initiative de M. Gorbatchev, a déclaré peu après M. Bush dans les jardins de la Maison-Blanche. « Des différences demeurent » sur la question allemande, a cependant noté M. Bush, qui était interrogé sur les paro-

les prononcées quelques instants auparavant par M. Gorbatchev.

Parlant au cours d'une conférence de presse impromptue, il s'est refusé à fournir des détails mais a affirmé qu'il n'y avait « pas de changement dans la position fondamentale des États-Unis ».

« Je pense, et le président (Bush) est d'accord avec moi, que cet échange de vues requiert maintenant que nos ministres des Affaires étrangères aient une discussion plus approfondie sur cette question. Quelque chose a émergé qui requiert une telle décision », avait auparavant dé-

claré M. Gorbatchev en sortant de sa deuxième séance d'entretiens au sommet à la Maison-Blanche.

« Ce n'est pas ici que la question allemande sera résolue », avait-il cependant ajouté.

Le dossier de l'Allemagne est sans aucun doute le plus délicat de ce sommet américano-soviétique qui s'est ouvert hier, les Soviétiques refusant de voir l'Allemagne réunifiée faire partie de l'OTAN comme le souhaitent les Occidentaux.

« Notre point de vue est que non seulement la sécurité de l'Union so-

**Voir page 10: Gorbatchev**

## Le forum régional des libéraux fédéraux à Montréal promet d'être tumultueux

**Pierre O'Neill**

LE SIXIÈME ET DERNIER des forums régionaux de la campagne à la direction du Parti libéral du Canada, dimanche à Montréal, s'annonce comme le plus tumultueux de la série, la dernière chance des candidats de queue de faire trébucher Jean Chrétien et de ralentir son irrésistible ascension.

Le forum où « tout le monde va dégainer avec une bienvaillante agressivité », prédit Jean Lapierre, le bouillant bras droit de Paul Martin. « C'est le temps ou jamais ».

En vue de ce sprint final, les dirigeants libéraux ont vendu 2500 billets, la moitié partagée à parts égales entre les organisations des cinq candidats. Et l'autre moitié distribuée, également à parts égales, aux 75 associations de comté. Ce qui constitue exactement le double de la participation enregistrée au forum de février à Toronto.

Nul doute pour le président de la commission politique, Serge Joyal, que ce spectacle à guichets fermés baignera dans un climat plus fiévreux que lors des cinq forums régionaux précédents, compte tenu du contexte politique: la veille de la conférence des premiers ministres

et à proximité du congrès de Calgary. Une fièvre que ne manquera pas d'attiser le caractère partisan de la réunion, avec la participation des 1200 délégués du Québec, mobilisés pour venir y manifester bruyamment leurs préférences.

En somme, dit Serge Joyal, c'est pratiquement la fin de la course au leadership, avec cette dernière occasion qu'auront les candidats de rectifier le tir, de démontrer qu'ils maîtrisent bien les grands dossiers. Un moment privilégié de se démarquer de leurs adversaires.

Le président du PLC-Québec, Francis Fox, prévoit que ce sera de

**Voir page 10: Forum**

**Bonheur fou** François Gravel  
 304 pages - 19,95\$



**Bonheur fou** est un roman de rencontres. Rencontre de l'histoire et de la fiction. Rencontre d'un médecin, personnage aussi curieux que poète, et d'une religieuse, fondatrice et supérieure de l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu, aussi croyante que femme d'affaires.

François Gravel, après **La Note de passage**, **Benito** et **L'Effet Summerhill**, continue de construire une œuvre teintée de tendresse et d'humour.



# Montréal presse Québec de taxer au plus tôt les nuitées des touristes

Isabelle Paré

À COURS de budget pour promouvoir Montréal d'ici les fêtes de 1992, le maire de Montréal, Jean Doré, presse Québec de verser environ 5 millions \$ d'ici trois ans pour renflouer le budget de promotion touristique de la métropole et de donner le feu vert à son administration pour instaurer une taxe sur les nuitées.

Absente du dernier budget provincial, une taxe hôtelière apparaît que plus que jamais nécessaire pour attirer les touristes en prévision des fêtes de 1992, a soutenu hier le maire Doré, lors du lancement d'un imposant plan de marketing triennal pour

mousser l'image de la métropole. Or pour mettre en branle cette vaste campagne de promotion évaluée à 13 millions \$, l'Office des congrès et du Tourisme du Grand Montréal (OCTGM) ne dispose pour l'heure que d'au plus 7 millions \$, a ajouté de son côté le pdg de l'OCTGM, M. Charles Lapointe.

La Ville de Montréal, qui assure avec le secteur privé la presque totalité du financement de l'Office, souhaite donc compenser son manque à gagner par une taxe de 3% sur les nuitées qui rapporterait quelque 9 millions \$ aux promoteurs de la métropole.

« Toronto a un budget de promotion de 10 à 12 millions \$, alors que

Montréal ne dispose que 3,5 millions \$. En plus, la majorité des villes d'Ontario disposent de ressources provenant de taxes sur les nuitées. Si on doit injecter 7 millions \$ l'an prochain, il est évident que nous n'avons pas les ressources et que Québec doit répondre à cette demande faite de façon unanime par le milieu montréalais », a soutenu le maire Doré, précisant qu'à 3%, la taxe montréalaise serait la plus basse en Amérique.

D'abord décriée par l'Association des hôtels du Grand Montréal, l'idée d'une taxe fait maintenant consensus à Montréal, selon le maire. Cette taxe dédiée qu'instaurerait le gouvernement par le biais d'une entente de cinq ans serait redistribuée aux

diverses associations touristiques régionales à des fins de promotion, a-t-il précisé.

Le maire Doré souhaite aussi que Québec réserve une plus grande part de ses budgets touristiques à la région métropolitaine, « Montréal étant la « porte d'entrée du Québec », note-t-il. Tant l'OCTGM que la Ville souhaitent doubler d'ici 10 ans la mince part que Montréal occupe sur le marché touristique canadien (2,5% à 4%).

D'où le lancement d'une stratégie continue en prévision de 1992 qui sera d'ailleurs beaucoup plus mordante que les précédentes. « Notre objectif est de faire en sorte que les Ontariens et les Américains mettent Montréal au menu quand ils s'agira de choisir une destination », a insisté M. Lapointe.

Le plan de marketing de 13 millions \$ en trois phases, dont le slogan sera « Montréal, un état d'esprit » vise d'abord les marchés québécois et ontarien, les États-Unis, puis l'Allemagne et le Japon. Environ 70% de ce budget ira à du placement média dans les revues spécialisées d'hommes d'affaires et les grands quotidiens américains tels le New York Times et le Boston Globe.

La campagne, qui vante les activités nocturnes de la rue Prince-Arthur, les bonnes tables de la rue Saint-Denis, la multitude de boutiques et surtout, la « joie de vivre » toute francophone de la métropole, compare ni plus ni Montréal à New York en clamant « Montréal, c'est comme Manhattan, avec un capucino et un croissant plutôt qu'un café et des beignes ».

# Un député francophone écope après avoir assimilé Wells à un « fou mental »

Chantal Hébert  
de notre bureau d'Ottawa

LE DÉPUTÉ conservateur de St-Maurice, Denis Pronovost a démissionné de son poste de vice-président adjoint de la Chambre des Communes hier, moins de 24 heures après avoir traité le premier ministre Clyde Wells de Terre-Neuve de « fou mental » qui n'a « pas grand chose en haut des épaules ».

C'est sur les ondes d'une station de radio de son comté que le député de 37 ans s'est permis cette charge à fond de train contre le premier ministre terre-neuvien. Des commentaires qui avaient débordé sur l'ensemble de la province de Clyde Wells, puisque Denis Pronovost avait alors appris à ses électeurs que les « Newfies » sont très différents des Québécois et que Terre-Neuve s'apparente au Tiers-Monde.

À Ottawa, la nouvelle de ces paroles s'est rapidement rendue aux oreilles du bureau du premier ministre Mulroney où se préparait justement une ultime tentative pour amadouer le premier ministre de Terre-Neuve et le rallier à l'accord du lac Meech.

À peine deux heures plus tard, le député s'excusait publiquement par voie de communiqué et de vive voix auprès du premier ministre Wells.

Même s'il affirme ne pas avoir menacé de sévir, Benoît Bouchard, à titre de lieutenant québécois, ne ca-



Denis Pronovost

che pas qu'il trouve sa sortie la moins intempérée. « Pour un geste malheureux, on met en danger un processus » expliquait-il hier après-midi. « Je ne peux pas accepter qu'on fasse des déclarations de cette nature contre qui que ce soit. »

Le député de St-Maurice aura maintenant l'occasion de se familiariser avec la province de Terre-Neuve, puisque lorsqu'il s'est excusé auprès du premier ministre Wells, les deux hommes ont convenu de se visiter. Clyde Wells se rendra donc dans la Mauricie et, en échange, Denis Pronovost participera à une tribune téléphonique à Terre-Neuve.

# Hommage à René Lévesque pour sa contribution exceptionnelle à la vie démocratique du Québec

QUÉBEC (PC) — Le premier ministre Robert Bourassa et le chef de l'Opposition Jacques Parizeau ont tour à tour rendu hommage hier au grand démocrate qu'était René Lévesque en dédiant à sa mémoire l'édifice abritant les locaux du Directeur général des élections, M. Pierre F. Côté.

Cet immeuble, situé dans un quartier de Sainte-Foy, en banlieue de Québec, portera désormais le nom de l'ancien premier ministre décédé le 1er novembre 1987. Une plaque de

bronze située à l'entrée rappelle « l'apport considérable (de M. Lévesque) à la démocratisation du financement des partis politiques ».

C'est en effet sous René Lévesque qu'a été adoptée la loi sur le financement des partis politiques, la Loi 2, qui instaurait en 1977 le financement populaire des partis politiques au Québec.

La cérémonie s'est déroulée en présence de Mme Corinne Côté-Lévesque, de plusieurs membres de la

famille Lévesque et de quelques dignitaires.

« Par ce geste, a déclaré le premier ministre, nous réitérons notre profonde reconnaissance envers un homme politique qui a marqué l'histoire récente du Québec par la concrétisation des valeurs démocratiques devenues un modèle sur la scène internationale.

« La Loi 2, a-t-il ajouté, est vraiment le reflet de la santé démocratique du Québec et de la maturité des Québécois. Il faut continuer à l'appliquer avec vigilance parce que l'angélisme n'est pas partagé par tous en politique. »

Le chef du Parti québécois, M. Jacques Parizeau, a salué le beau geste du premier ministre qui avait suggéré personnellement que l'immeuble soit rebaptisé. Il a dit exprimer avec une « profonde émotion » la reconnaissance de tous.

« Nous sommes sortis de cette ornière des rapports trop étroits de l'argent et du contrôle du pouvoir politique, a-t-il déclaré. Et ça nous le devons à M. Lévesque.

« Nous voyons dans tellement de pays ces problèmes de la politique et de l'argent qui donnent lieu à tant de scandales. Au Québec, nous avons trouvé une solution qui est une forme de modèle et une source d'inspiration pour d'autres.

**Centraide**  
Donnez.  
Il n'y a pas d'autre façon d'agir.

# Le nombre de poursuites contre les pollueurs a doublé depuis un an

Michel Venne  
de la Presse Canadienne

QUÉBEC (PC) — Le nombre de poursuites intentées pour le ministère de l'Environnement contre les pollueurs a doublé depuis un an, a révélé hier le ministre Pierre Paradis en annonçant son intention de renforcer la législation et d'en resserrer encore l'application dans les 12 prochains mois.

En six mois, d'octobre 1989 à mars 1990, Québec a déposé 303 plaintes devant les tribunaux contre des pollueurs, petits et gros, alors qu'il n'y en avait eu que 326 durant toute l'année 1988-89, a-t-il précisé.

Au cours de l'étude des crédits de son ministère, M. Paradis s'est félicité d'ailleurs du fait que pour la première fois, de grandes entreprises, des papeteries comme Domtar et Consolidated Bathurst et des pétroliers comme Shell et Petro-Canada, ont fait l'objet de poursuites judiciaires. Auparavant, seuls de petits pollueurs étaient incommodés par les avocats du ministère de l'Environnement.

M. Paradis s'est prévalu par ailleurs à huit reprises depuis sa nomination en octobre dernier du pouvoir d'ordonnance que lui confère la loi pour forcer des entreprises à se conformer aux normes environnementales. Dans deux cas, dont Norton de Trois-Rivières

(une centaine d'employés), les compagnies ont choisi de fermer leurs portes plutôt que d'obéir.

Le porte-parole de l'Opposition en matière d'environnement, le député de La Prairie Denis Lazure, soutient que ces chiffres sont de la « diversion », des « coups d'épée dans l'eau ». Pour lui, ce nombre, s'il démontre que M. Paradis « met un peu plus d'importance que ses prédécesseurs », demeure une goutte d'eau par rapport au nombre réel d'infractions commises.

M. Lazure déplore que le nombre d'inspecteurs soit toujours insuffisant, que les gens n'ont pas « vraiment peur d'être poursuivis », que lorsqu'ils le sont, les affaires traînent des mois devant les tribunaux et que la plupart de ceux poursuivis sont encore de petits pollueurs.

Le ministre Paradis lui a répondu que le nombre d'enquêteurs de la police verte triplera cette année et que son ministère s'apprête à faire adopter deux projets de loi (dont l'un sur l'application du principe pollueur-payeur) et près d'une dizaine de nouveaux règlements qui accroîtront les pouvoirs du gouvernement en matière environnementale.

De 26, le nombre d'enquêteurs passera à 78 dans les prochaines semaines, a-t-il indiqué. Par ailleurs, un protocole d'entente signé avec le ministère du Loisir, Chasse et Pêche permettra de

compter sur la vigilance des 500 agents de conservation de la faune du Québec pour faire respecter les lois de l'environnement. Une entente de la même nature est en négociation avec le monde municipal.

Au plan de la réglementation, M. Paradis promet de renforcer celle concernant l'assainissement agricole et industriel de même que de combler les vides juridiques qui existent en ce qui a trait aux déchets dangereux et aux déchets biomédicaux.

Notamment, un nouveau règlement sur les attestations d'assainissement industriel sera déposé sous peu au conseil des ministres, les règlements sur les fabriques de pâte et papier et sur la qualité de l'atmosphère seront refondus.

La priorité, a dit le ministre, consistera toutefois cette année à confectionner une réglementation pour contrôler les rejets industriels dans l'eau.

Le ministre révisera également la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables et promet de donner suite avec diligence aux recommandations que lui fera en août la commission Charbonneau sur les déchets dangereux.

Enfin, M. Paradis s'est engagé à faire adopter avant la fin de 1990 une réglementation sur les déchets biomédicaux, un type de déchets qui ne fait l'objet d'aucun règlement actuellement.

## Immobilier

(Maison, condo et chalet à vendre)

# 1 MOIS de publicité dans Le Devoir pour seulement 79\$

Cet été, les meilleures transactions immobilières se feront dans les annonces classées du DEVOIR. Pour seulement 79 \$ (une économie de 40% sur le tarif régulier) annoncez votre propriété pendant 1 mois complet. Votre annonce de 4 lignes (min.) sera publiée les mercredis, vendredis et samedis, 4 semaines consécutives.

À VENDRE dans LE DEVOIR

**LE DEVOIR**  
ANNONCES CLASSÉES  
286-1200

Conditions:  
— Ligne supplémentaire: 20 \$/ligne.  
— 1 résidence par annonce.  
— Offre valide pour les particuliers seulement.  
— Annulable mais la facturation sera alors établie selon le tarif régulier.

# Volte-face sur les allocations familiales

Michel Venne  
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Le gouvernement du Québec fait volte-face et offrira le libre choix du mode de versement des allocations familiales plutôt que d'imposer le dépôt direct comme il en avait manifesté l'intention en avril.

La Régie des rentes du Québec proposera à tous les prestataires de recourir dorénavant au dépôt direct des allocations familiales dans un compte bancaire. Un formulaire d'adhésion à ce nouveau mode de versement, qui entrera en vigueur en octobre, sera joint au chèque du mois de juin.

La formule sera suggérée à tous mais si, pour quelque motif que ce soit, la personne qui reçoit présentement ces allocations ne veut ou ne peut adhérer au dépôt direct, les allocations lui seront toujours versées par chèques mensuels expédiés par la poste.

La nouvelle a été annoncée mercredi en Chambre par le ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu André Bourbeau.

Il y a deux mois, le ministre avait pourtant indiqué qu'il avait l'intention de mettre fin au versement mensuel par chèque des allocations familiales dont le montant est, dans presque la moitié des cas, inférieur à 10 \$ par mois. Le ministre comptait imposer le dépôt direct et n'acceptait de verser les allocations familiales par chèque aux personnes réfractaires qu'une fois aux trois mois par souci d'économie.

Selon le ministre, en remplaçant l'émission de chèques par des versements informatisés, le gouvernement aurait pu réaliser une économie annuelle de près de 4 millions \$ en frais administratifs. En offrant le libre choix, l'économie ne sera que de 3,5 millions \$.

Selon un sondage récent effectué pour son ministère, 74 pour cent des

répondants seraient favorables au dépôt direct. Québec émet actuellement 11 millions \$ en allocations familiales chaque année.

La porte-parole de l'Opposition en matière de sécurité du revenu, la députée d'Hochelega-Maisonnette Louise Harel, de même que plusieurs groupes de femmes s'étaient vivement opposés à cette politique. Ce changement, avait-on allégué, aurait privé un grand nombre de femmes qui s'occupent des enfants à la maison du seul chèque qu'elles reçoivent de façon autonome et qui permet souvent de boucler les fins de mois.

Au cabinet du ministre, on admet que le gouvernement a fait volte-face en réponse aux pressions qui ont été exercées en ce sens depuis quelques mois.

Même la ministre déléguée à la Condition féminine, Mme Violette

Trépanier, s'est réjouie du changement de cap effectué par son collègue. « Je suis très satisfaite que le ministre ait été sensible aux représentations, a-t-elle déclaré par communiqué. Sa décision respecte les intérêts des familles et les objectifs de la politique familiale », dit-elle.

Cela dit, un projet de loi encore à l'étude à l'Assemblée nationale permettra tout de même au gouvernement de modifier à sa guise par simple règlement voté par le conseil des ministres, sans que l'autorisation de la Chambre ne soit requise, le mode de versement des allocations familiales.

La loi actuelle oblige le gouvernement à verser les allocations une fois par mois. La nouvelle loi lui permettra de déterminer les circonstances dans lesquelles le paiement de l'allocation peut être anticipé, reporté ou regroupé.

# Moscou dément les rumeurs de cosmonautes pris au piège

MOSCOU (AFP) — L'Union soviétique a lancé hier un module technologique qui doit s'amarrer à la station orbitale Mir le 6 juin, a annoncé l'agence TASS.

Le module « Kristall » transportera aussi du matériel pour les deux cosmonautes Alexandre Balandine et Anatoli Soloviev, qui se trouvent à bord de la station Mir depuis quatre mois.

Le module, selon la revue aéronautique spécialisée Aviation Week, doit transporter une « échelle » spéciale afin de permettre aux cosmonautes de transporter hors de la station des éléments destinés à réparer la navette spatiale Soyuz dont le système d'isolation thermique a été endommagé.

Anatoli Soloviev et Alexandre Ba-

landine se trouvent depuis le 11 février à bord de la station orbitale Mir et regagneront la Terre le 29 juillet, a indiqué le directeur adjoint de la mission spatiale, M. Viktor Blagov.

M. Blagov a qualifié d'« informations sensationnelles » les nouvelles publiées dans la presse occidentale selon lesquelles les deux cosmonautes ne seraient plus en mesure de regagner la Terre et étaient perdus dans l'espace en raison d'une avarie de leur vaisseau spatial Soyuz TM-9.

Quelques éléments d'isolation se sont détachés du revêtement de Soyuz, mais selon M. Blagov, les deux cosmonautes devraient être en mesure de « rafistoler » le vaisseau lors de l'une de leurs sorties dans l'espace.

# La Cour suprême maintient l'interdiction de solliciter pour fins de prostitution dans les endroits publics

**Chantal Hébert**  
de notre bureau d'Ottawa

DANS UN jugement partagé, la Cour suprême du Canada maintient les dispositions du Code criminel qui interdisent la sollicitation pour fins de prostitution dans les endroits publics, qualifiant cette pratique de « nuisance sociale ».

Même si, à première vue, cette section du Code est contraire au droit à la liberté d'expression prévu par la Charte des droits, le plus haut tribunal au pays juge qu'il est dans l'intérêt public de limiter ainsi les libertés des Canadiens. Mais seuls les quatre juges masculins qui ont entendu la cause souscrivent à cette décision. Leurs deux consœurs, les juges Claire L'Heureux-Dubé et Bertha Wilson auraient plutôt opté pour que soit rayées du Code criminel des dispositions qu'elles trouvent exagérées.

Au Canada, la prostitution est une activité légale. L'article 195, par contre, interdit à une personne de communiquer ou de tenter de communiquer avec une personne dans un endroit public dans le but de se livrer à la prostitution ou de retenir les ser-

vices sexuels d'une personne qui s'y livre. Il a été inscrit au Code criminel en 1986 en réponse aux pressions de nombreuses municipalités qui se plaignaient de l'affluence quotidienne de prostituées et de leurs clients dans certains quartiers de leurs centres-villes.

Dans son jugement, la Cour suprême convient que l'article en question répond à « une préoccupation urgente et réelle ». La sollicitation en public aux fins de la prostitution est intimement associée à l'encombrement des rues ainsi qu'au bruit, au harcèlement verbal de ceux qui n'y participent pas et à divers effets généralement néfastes sur les passants et les spectateurs, particulièrement les enfants », écrit le juge Brian Dickson dans le jugement principal.

De telle sorte que, même si les juges admettent que la portée de la liberté d'expression s'étend au marchandage qui entoure la prostitution, « les communications relatives à l'opération commerciale d'échange de services sexuels pour de l'argent ne relèvent pas, ni même ne se rapprochent, de l'essence de la garantie de la liberté d'expression ».

Les dispositions du Code criminel apparaissent doublement raisonna-

bles concluent-ils, « elles sont conformes aux intérêts d'une large part de notre société pour que les éléments de nuisance de la sollicitation constituent des problèmes graves ». Mais c'est loin d'être une évidence pour les juges féminins du plus haut tribunal au pays. Même si elles conviennent que la sollicitation, quand elle se pratique dans un endroit très public peut avoir des effets néfastes sur la population en général, elles notent que « l'interdiction ne se limite pas aux endroits où il y aura nécessairement beaucoup de gens qui seront choqués ou gênés par la communication ».

Selon la juge Bertha Wilson, appuyée en cela par la juge L'Heureux-Dubé, l'article 195 interdit aux prostituées et à leurs clients de s'associer

dans une grande variété de circonstances où leur rencontre ne produira aucune nuisance. « Il n'est pas raisonnable, écrit Bertha Wilson, d'interdire une activité qui ne fait de tort à personne pour le motif que dans certaines circonstances et dans certains endroits, une forte concentration de cette activité peut créer une nuisance publique ou sociale ».

Le jugement majoritaire de la Cour assise pour la première fois les dispositions du Code criminel relatives à la sollicitation sur une base juridique solide. Conçue avant que le plus haut tribunal au pays n'ait donné d'interprétation aux droits à la liberté d'association et d'expression de la Charte des droits, l'article 195 en particulier est demeuré lettre morte dans plusieurs provinces.

Sa constitutionnalité était encore plus incertaine depuis que la Cour avait statué, dans le cadre du jugement sur la langue d'affichage au Québec, que le discours commercial est largement protégé par les dispositions relatives au droit à la liberté d'expression.

En plus de trancher les causes d'un prostitué de Halifax et d'une prostituée d'Edmonton, le jugement d'hier vient en réponse à une référé du gouvernement du Manitoba, qui avait demandé à la Cour suprême de confirmer une fois pour toutes la validité de ces dispositions.

Ces articles font également l'objet d'une révision d'un comité parlementaire, lequel avait suspendu ses recommandations jusqu'à ce que la constitutionnalité de la loi soit établie.

## Les policiers peuvent intercepter les autos au hasard

OTTAWA (PC) — La Cour suprême du Canada a reconnu hier le pouvoir des policiers d'intercepter des véhicules automobiles au hasard, même en dehors d'un programme structuré.

Le plus haut tribunal du pays a statué que les interpellations au hasard violaient la Charte canadienne des droits et libertés, qui garantit le droit à la protection contre la détention ou l'emprisonnement arbitraires.

Cependant, la majorité des juges qui ont participé au jugement ont établi qu'il s'agissait d'une restriction des droits qui pouvait se justifier en vertu de l'article premier de la charte.

Cette disposition permet la restriction d'un droit ou d'une liberté par une règle de droit, si elle est raisonnable et peut se démontrer « dans le cadre d'une société juste et démocratique ».

La Cour suprême a ainsi reconnu la culpabilité d'un automobiliste ontarien, Gerald Ladouceur, qui avait conduit son automobile alors que son permis était suspendu. Deux policiers avaient interpellé M. Ladouceur au hasard dans une rue d'Ottawa, en avril 1982.

Le juge Peter Cory, qui a rédigé le jugement majoritaire, a déclaré qu'il était normal que le gouvernement prenne des mesures pour empêcher ou du moins réduire le carnage sur les routes. Il a rappelé qu'une part importante des accidents était liée à l'état mécanique du véhicule, à l'absence d'un permis de conduire valide et à l'état d'ébriété du conducteur. Il a affirmé qu'en contrôlant ces facteurs, il était possible de réduire le nombre d'accidents causant des décès et des blessures.

« Il s'agit donc d'un but très légitime à atteindre par voie législative », a-t-il écrit.

Il a ajouté que l'interpellation au hasard était un moyen bien proportionné au but recherché, et qu'il s'agissait même de la seule façon de vérifier le permis de conduire d'un conducteur, sa sobriété et l'état mécanique de son véhicule.

Le juge Cory a affirmé que cette méthode portait le moins possible atteinte aux droits du conducteur, et qu'il existait des mécanismes visant à empêcher les abus de la part des personnes chargées d'appliquer la loi. Il a ajouté que les policiers ne pouvaient interpellé des personnes au hasard que pour des motifs fondés sur le Code de la route.

« Tout autre procédure plus inquisitoire ne pourrait être engagée que sur le fondement de motifs raisonnables et probables », a-t-il écrit.

Quatre des neuf juges de la Cour suprême ont cependant exprimé leur dissidence, en soutenant que le droit absolu des agents de police d'intercepter des véhicules automobiles sans aucun motif ne pouvait se justifier en vertu de l'article premier de la charte.

Le juge John Sopinka, qui a rédigé le jugement minoritaire, a affirmé que l'interception au hasard d'un véhicule au cours d'une patrouille permettrait à un agent de police d'interpellé n'importe quel véhicule, n'importe où, n'importe quand. Cette décision, a-t-il déclaré, pourrait reposer sur un caprice.

## Première journée d'audience à la CÉCM

# La plupart des organismes rejettent la coercition linguistique à l'école

**Jean-Pierre Proulx**

LA GRANDE majorité des 21 organismes qui se sont présentés hier devant la CÉCM pour débattre du projet de politique linguistique de la CÉCM ont exprimé leur désaccord avec la proposition de rendre obligatoire l'usage du français toujours et en tout lieu à l'école et de permettre, si nécessaire, le recours à des règles de discipline.

Néanmoins, une sorte de négociation s'est amorcée afin de trouver des solutions de compromis.

D'entrée de jeu, le Comité consultatif des communautés culturelles a affirmé reconnaître « le principe fondamental et indéniable de la valorisation de langue française en tant que véhicule commun de communication à l'intérieur des écoles françaises de la CÉCM ». Tous les organismes ont, à cet égard, dit la même chose sous une forme ou sur une autre.

Le comité a ajouté que « le principe du respect de la qualité de la langue française, autant parlée qu'écrite, doit devenir une exigence prioritaire, aussi bien pour les élèves que pour tous les intervenants et administrateurs ».

Il a toutefois mal accueilli le fait que la diffusion du projet de politique ait fait des communautés culturelles les « responsables de la détérioration de l'environnement français des écoles ». Le comité en a profité pour souligner que deux des trois lauréats, au récent concours d'art oratoire de la CÉCM, étaient, l'une, d'origine portugaise, l'autre, d'origine algérienne.

Un des deux articles controversés du projet de règlement se lit comme suit : « Aider les écoles, qui ont de la difficulté à assurer un environnement français, à mettre en place des me-

sures incitatives et, lorsque nécessaire, les règles de discipline qui créeront cet environnement ».

Le Comité consultatif a recommandé de le remplacer par le texte suivant : « Aider les écoles, qui ont de la difficulté à assumer un environnement français à mettre en place des mesures appropriées qui pourront recréer cet environnement ». Les directeurs d'école se sont immédiatement ralliés à cette proposition pensant, à l'évidence, y trouver la marge de manoeuvre nécessaire. S'y sont aussi ralliés le Syndicat de professionnel de la CÉCM de même que l'Association des cadres.

Par ailleurs, la Commission des droits de la personne est venue dire que la frontière entre le devoir qu'ont les écoles d'assurer l'apprentissage du français et de promouvoir la qualité de la langue d'une part, et la liberté d'expression garantie aux personnes, d'autre part, se situe là où cessent les activités pédagogiques ou éducatives proprement dites.

Bref, la Commission estime conforme à la Charte des droits que l'on puisse imposer le français, y compris recourir à des sanctions disciplinaires :

- durant les cours (y compris dans les conversations entre élèves);
- durant les sorties de classe;
- durant les activités parascolaires;
- à l'occasion de la prestation de services complémentaires ou personnel;
- dans les relations, même en dehors des cours, entre les élèves et le personnel de l'école.

En dehors de ces situations, c'est à dire dans les conversations privées, la Commission estime que la liberté d'expression doit prévaloir. C'est aussi, en substance, la position du Conseil des communautés culturelles qui, cependant, rejette le recours aux mesures disciplinaires.

Mais ici, les directeurs de l'école

ne sont pas d'accord avec la Commission des droits de la personne. C'est toute l'école qui est un milieu éducatif et on ne peut pas, a dit leur président, M. André Houle, la morceler ainsi.

M. Émile Robichaud, directeur de l'école Louis-Riel et l'un des principaux artisans du projet de politique linguistique, n'est pas d'accord avec l'interprétation que la Commission fait de la charte. L'article 20 stipule en effet « qu'une distinction, exclusion, ou préférence [...] justifiée par le caractère [...] éducatif [...] est réputée non discriminatoire ». Il appartiendra ultimement au législateur, a dit M. Robichaud, de trancher au besoin ce litige.

Pur sa part, l'Alliance des professeurs de Montréal a déclaré que le projet d'obliger les élèves à parler français leur conviendrait si cette obligation « faisait partie d'un engagement connu et compris par les élèves lors de l'admission de l'élève ». Le Comité central de parent a soutenu une position analogue.

Par contre, l'Alliance juge inapplicable le recours aux mesures disciplinaires. La solution, croit-elle, réside dans un « pacte social du français dans l'école avec les associations du personnel, les organismes représentant les communautés culturelles et les représentants officiels des parents ».

Par ailleurs, l'Association des principaux des écoles de langue anglaise ont exprimé leur désaccord avec toute forme d'obligation et de coercition.

Tout compte fait, seuls trois groupes ont pleinement endossé les articles controversés du projet de politique : des professeurs de l'école Saint-Luc, le Comité régional de valorisation de la langue française et le Mouvement pour la survie de la nation.

## Bacon rejette tout moratoire après les audiences sur l'avenir énergétique

**André Bellemare**  
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Au terme de quatre semaines d'audiences où environ 70 organismes ont pu se faire entendre devant la commission parlementaire sur l'avenir énergétique, la ministre de l'Énergie et des Ressources Lise Bacon n'a pas donné suite à la demande de moratoire soumise par les 34 organismes de la Coalition pour un débat public sur l'énergie.

Dans son allocution de clôture, hier soir, elle a passé en revue les grandes lignes des mémoires des intervenants, notant au passage les principaux messages, mais tout indique qu'Hydro-Québec ira de l'avant, dès cette année, avec son plan de développement des ressources hydroélectriques du grand nord dans la phase deux de la Baie James.

Le porte-parole de l'Opposition, le député péquiste d'Ungava Christian Claveau, a repris à son compte l'idée d'un moratoire avant d'entreprendre les travaux du projet de Grande Baie.

« La meilleure façon de répondre aux attentes d'une majorité de citoyens serait d'ouvrir les discussions sur un plus large débat public qui permettrait d'aller plus au fond des choses, de comprendre davantage les aspirations des Québécois sur la consommation d'énergie, d'étudier les impacts sur l'environnement et de savoir jusqu'où on pourrait aller sans menacer sérieusement l'environnement dans le développement de cette ressource énergétique ».

Mme Bacon a relevé que les gens qui sont venus devant la commission ont manifesté « un intérêt majeur évident » envers le développement de l'énergie hydroélectrique mais il y a eu de l'inquiétude et des divergences de vue quant à l'ampleur et au rythme de ce développement.

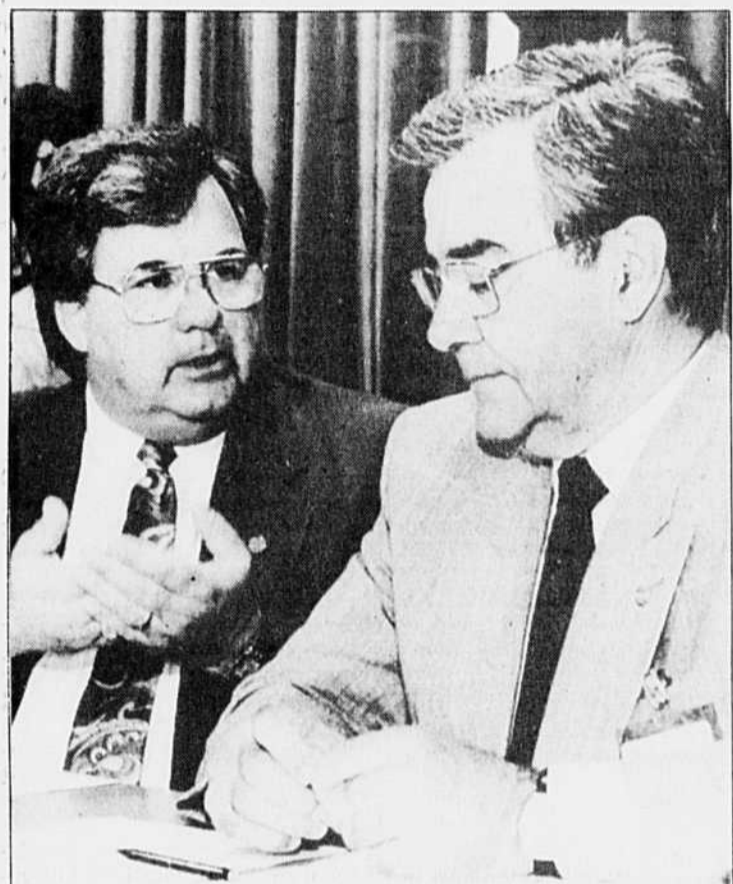
La ministre a lancé une petite pointe à la société d'État. « Au chapitre de l'économie de l'énergie, je dois dire qu'Hydro-Québec, elle dont l'expertise est reconnue mondialement, paraît moins à l'aise dans ce domaine que dans la planification ».

Dans cette dernière journée de travail, la commission a accueilli les grands manitous d'Hydro-Québec, en tête le président directeur général Richard Drouin.

Ce dernier a de nouveau expliqué les grandes lignes du plan de développement, les besoins d'Hydro pour ses exportations d'électricité, la nécessité de bâtir sans délai la seconde phase de la Baie James tant du point de vue économique que pour remplir ses obligations face aux acheteurs américains et d'ici.

M. Drouin a expliqué que l'on ne pouvait retarder les travaux de développement à Grande Baie. Entre 1998 et 2006, il faudra procéder à la mise en service de nouvelles centrales pour une capacité totale d'environ 8000 mégawatts.

« Le complexe Grande Baie constitue l'élément le plus critique pour répondre à nos besoins électriques à compter de 1998, a expliqué M. Drouin. Pour respecter l'échéancier de mise en service, il est essen-



Le ministre des Affaires municipales Yvon Picotte et le président de l'Union des municipalités du Québec, Jean-Louis Desrosiers, ont participé à une conférence de presse conjointe dans une tentative de réconciliation, hier, à l'Assemblée nationale.

## Un bout de phrase de Bourassa relance la crise avec le monde municipal

**Robert Lefebvre**  
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Le monde municipal ne savait pas sur quel pied danser hier devant la contradiction apparente entre les propos tenus par le ministre Yvon Picotte et ceux du premier ministre Robert Bourassa sur la délicate question de la fiscalité foncière scolaire.

Les représentants des deux unions municipales, MM. Roger Nicolet (UMRCQ) et Jean-Louis Desrosiers (UMQ), ont tous deux réclamé du premier ministre qu'il précise ses intentions avec l'espoir qu'il les rende concordantes avec celles exprimées par son ministre des Affaires municipales Yvon Picotte.

Ce dernier avait convoqué la presse hier matin pour annoncer, en compagnie des deux présidents Desrosiers et Nicolet, la reprise du dialogue entre le gouvernement et les municipalités. Seul M. Desrosiers s'est présenté, avec 45 minutes de retard.

Le ministre a bien précisé que le gouvernement acceptait les cinq prérequis formulés par les municipalités pour la reprise du dialogue et qu'il n'avait lui-même aucune objection à rediscuter de la fiscalité foncière scolaire dans un cadre plus global.

Mais hier soir, les présidents des deux regroupements ont reçu une lettre du premier ministre Bourassa indiquant que la question du financement scolaire pourra être abordée au cours des prochaines assises Québec-municipalités, mais en précisant bien que ce serait « sans cependant remettre en cause l'approche que le gouvernement a privilégiée dans son dernier budget ».

Voilà le bout de phrase qui a replongé le monde municipal en état de « crise intelligente », comme l'a souligné le président de l'Union des municipalités.

Comme son collègue Desrosiers, M. Nicolet refuse de brandir quelque menace que ce soit, se disant assuré que le premier ministre finira bien par apporter des clarifications satisfaisantes à sa lettre. « Il faut qu'il soit bien précis si la ponction scolaire dans le champ foncier est temporaire ou si elle est permanente », a souligné le président de l'UMRCQ.

M. Desrosiers a déclaré pour sa part que le monde municipal devait finalement accepter la ponction de 320 millions \$ annoncée pour cette année dans le discours du budget, mais qu'il faut que les municipalités sachent si ce choix budgétaire deviendra une règle.

« La crise est presque totalement dénouée et nous demandons maintenant au premier ministre de la résorber en éliminant ce petit papillon noir qui est entré dans la pièce », a dit M. Desrosiers en indiquant bien que le monde municipal ne dormirait plus que d'un oeil dans l'avenir, de peur de se retrouver de nouveau avec une entente fiscale modifiée unilatéralement par le gouvernement.

Visiblement contrarié par les effets de « ce bout de phrase » écrit par le premier ministre, le ministre Picotte s'est employé à rassurer les deux unions municipales quant à l'interprétation des intentions du gouvernement et a souligné que c'est lui-même qui présidera le comité ministériel qui sera chargé de discuter du partage des responsabilités Québec-municipalités.

Ces discussions visant à élaborer un nouveau pacte fiscal seront étroitement surveillées par le bureau du premier ministre car c'est M. Ronald Poupard, secrétaire général associé au Conseil exécutif, qui agira comme secrétaire de ce comité ministériel.

Suivant l'échéancier que s'est fixé le ministre Picotte, ces travaux devraient se dérouler rondement afin d'en arriver à des propositions concrètes en vue d'assises qui pourraient se tenir en février prochain.

**Garavou vous dit:**

**ATTENTION!**

**CSST**

## RÉSULTATS

l o t o - q u é b e c

Tirage du	NUMÉROS	LOTS
90-05-30	6/6	5
	5/6+	7
	5/6	46
	4/6	19 774
	3/6	319 877
<b>VENTES TOTALES: 14 677 109,00 \$</b>		
<b>PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF) : 2 000 000,00 \$</b>		
<b>PROCHAIN TIRAGE: 90-06-02</b>		

Tirage du	NUMÉROS	LOTS
90-05-30	9 8 3 9 8 1	100 000 \$
	8 3 9 8 1	1 000 \$
	3 9 8 1	250 \$
	9 8 1	50 \$
	8 1	10 \$
	1	2 \$

Tirage du	NUMÉROS	LOTS
90-05-30	5	6
	20	21
	42	46
	60	63
	10	12
	26	39
	50	54
	56	56
	60	63
	64	68
	69	69

**T V A, le réseau des tirages de Loto-Québec**

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

# L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

## Le président libérien n'a plus espoir de négocier avec les rebelles

MONROVIA (Reuter) — Onze personnes travaillant pour les Nations unies au Libéria se préparaient hier

à suivre l'ordre d'évacuation donné le secrétaire général Javier Perez de Cuellar, à la suite de l'intervention de soldats libériens mercredi dans une concession abritant des réfugiés.

Parallèlement, le président libérien Samuel Doe, même s'il se refuse à démissionner, semble avoir perdu tout espoir de négocier avec les rebelles qui approchent de Monrovia, la capitale.

Le chef rebelle, Charles Taylor, a du reste exclu tout compromis avec l'actuel président.

Le départ des représentants des Nations unies entraîne l'interruption des programmes de distribution de nourriture à 30 000 membres des ethnies Gio et Mano, qui ont fui les combats dans la province de Nimba, dans le nord-est du pays, pour chercher refuge à Monrovia.

D'après un représentant de l'ONU, les réfugiés risquent de manquer de vivres, même si toute famine semble exclue.

L'ordre d'évacuation a été lancé après que des soldats masqués aient attaqué une concession des Nations unies où des centaines de Gios et Manos, craignant d'être attaqués par les fidèles de Doe, d'ethnie Krou, avaient trouvé refuge.

Selon des témoins, au moins un garde employé par les Nations unies a été tué et de 30 à 40 personnes ont été enlevées. Les journaux d'hier étaient remplis de photos de corps censés être ceux de personnes enlevées dans la concession.

Le Libéria, pays fondé en 1847 par des esclaves américains affranchis, semble entré dans la phase ultime d'un conflit déclenché il y a six mois par une rébellion à base ethnique.

Les rebelles se sont approchés à 36 kilomètres de Monrovia.

Leur chef, Charles Taylor, un homme d'affaires élevé aux États-Unis, a écarté toute possibilité de négociations, dans un entretien téléphonique diffusé hier à une radio britannique transmettant vers l'Afrique.

« Je suis favorable à la paix, mais la paix à laquelle je suis favorable est une paix sans Samuel Doe », a déclaré Taylor.

Taylor a affirmé qu'il avait l'intention de prendre Monrovia et d'installer au pouvoir son mouvement, le Front national patriotique du Libéria.

Il n'a pas expliqué quand il comptait s'emparer de la capitale, mais a dit : « Si je pouvais entrer dans Monrovia dans les prochaines heures, je

le ferai ».

Selon des diplomates, Doe a perdu tout espoir d'une issue négociée depuis que les rebelles se sont emparés la semaine dernière du deuxième port du pays, Buchanan, à 120 km au sud-est de la capitale.

En rejetant mercredi la proposition d'élections anticipées émise par Doe, le Sénat a fermé au président libérien l'une de ses dernières portes de sorties.

La seule alternative qui s'offre à lui, selon des diplomates et des observateurs, est de défendre pied à pied sa résidence présidentielle du bord de mer, ou de prendre la fuite.

« Il a affirmé qu'il n'avait absolument pas l'intention de se retirer, comme certains médias internationaux ont voulu le faire croire », a déclaré hier le ministre libérien de l'Information à l'issue d'une réunion entre Doe, des diplomates, des ministres et des responsables de l'Église au sujet de l'attaque contre la concession de l'ONU.

Après le raid, le président avait proposé aux réfugiés en colère de s'installer autour de sa résidence, mais la plupart d'entre eux, craignant de ne pas être en sécurité sous la garde des soldats fidèles à Doe, ont préféré passer la nuit dans la concession d'une église luthérienne.

## Le Forum civique effectue une remontée en fin de campagne

Les pays tchèques et slovaque à une semaine des élections libres

PRAGUE (AFP) — Le Forum civique et le Public contre la violence, les deux mouvements démocratiques tchèque et slovaque (centre-gauche) animés par le président Vaclav Havel, sont largement en tête du dernier sondage avant les élections des 8 et 9 juin avec 42 % des intentions de vote au niveau fédéral contre 15 % pour l'Union chrétienne-démocrate, en perte de vitesse, et 10 % pour les communistes.

Ce sondage-express de dernière heure, réalisé entre le 28 et le 31 mai auprès d'un échantillon représentatif de 683 personnes par l'Institut de recherche d'opinion publique confirme la tendance du sondage réalisé une semaine plus tôt par le Centre de recherches empiriques de l'Académie des Sciences et publié également jeudi à Prague.

Ces deux sondages sont les derniers à pouvoir être rendus publics avant les premières élections libres depuis 1946 en Tchécoslovaquie, la loi électorale interdisant toute autre publication à partir de vendredi à minuit.

Selon le sondage-express qui ne fait état que de 4 % d'indécis, les autres partis assurés de franchir la barre indispensable des 5 % pour entrer au Parlement sont le Parti national slovaque (11 % en Slovaquie) et le Parti démocratique slovaque de tendance chrétienne-démocrate (5 %), le mouvement pour la démocratie et l'autonomie de la Moravie (6 % dans les pays tchèques) et les Verts de justesse (5 % dans les pays tchèques).

Les socio-démocrates et les socialistes sont crédités de 4 % des intentions de vote.

Dans l'autre sondage, le Forum civique (OF) et son homologue slovaque (VPN) sont crédités de 39 % des intentions de vote au niveau fédéral, soit une

hausse de 12 points depuis le début de la campagne électorale il y a quinze jours, contre 13 % à l'Union chrétienne-démocrate (KDU), qui a perdu 3,6 points, 8 % aux communistes (PCT, moins 1,8 %), 6 % aux Verts (moins 3,8 %) et 4 % aux socio-démocrates.

La montée du Forum civique, vaste rassemblement tendant vers le centre gauche, semble due à l'effet Havel », très présent dans la campagne électorale.

Dans les pays tchèques (Bohême et Moravie), le Forum a recueilli respectivement 49 et 46 % des intentions de vote contre 8 et 9 aux chrétiens-démocrates.

En Slovaquie, le Public contre la violence, organisation sœur du Forum, a fait une remontée spectaculaire, doublant son score précédent. Il se trouve, avec 25 %, en première position, un point devant le mouvement chrétien-démocrate dirigé par le vice-Premier ministre fédéral, l'ancien dissident catholique Jan Carnogursky.

Le Public contre la violence est entrainé par trois locomotives électorales en Slovaquie, le premier ministre fédéral Marian Calfa, un ex-communiste, le premier ministre régional Milan Cic, et Alexander Dubcek, président du Parlement et ancien leader du Printemps de Prague.

Les socio-démocrates sont crédités de 6 % d'intention de vote en Bohême, les partis démocratique (de tendance chrétienne-démocrate) et national slovaque de 6 % en Slovaquie et le Mouvement pour la démocratie et l'autonomie de la Moravie, également de 6 %.

Les candidats à la nouvelle Assemblée fédérale sont élus séparément dans les deux Républiques fédérées tchèque et slovaque.



Trois acteurs politiques de premier plan, en novembre dernier comme dans la campagne actuelle : Marian Calfa (ex-communiste), Vaclav Havel et Alexandre Dubcek.

## L'«effet Havel» accroche

PISEK (AFP) — Quand Vaclav Havel parle sur la grand place de Pisek, des gens dans la foule se font soulever de terre par leurs voisins pour mieux voir un président qui leur ressemble, enfin.

« C'est le premier président qui soit le nôtre en plus de 40 ans. Tout le monde l'aime, sauf les communistes. Mais, heureusement, il n'en reste plus beaucoup », déclare Alena Kudrnova, une professeure d'anglais de 38 ans.

Dans cette ville de Bohême à une centaine de kilomètres au sud de Prague, fière de son pont médiéval et de ses maisons baroques, le président dramaturge même sa campagne électorale comme il gouverne : avec le sourire, une conviction rassurante et cette gaucherie qui lui fait tout pardonner parce que ses compatriotes y voient la preuve de l'honnêteté morale.

Aux Tchécoslovaques qui votent librement la semaine prochaine après avoir réussi leur « Révolution de velours », il n'hésite pas à dire : « Nous allons traverser une longue période difficile ». A ceux qui lui font un triomphe partout où il va, il lance : « Des milliers de gens m'écrivent : M. Havel, nous comptons sur vous. Je serais heureux de pouvoir retourner la formule, au moins une fois : "Je compte sur vous" ».

Officiellement, le président Havel ne fait pas campagne pour le Forum civique, le rassemblement porté au pouvoir par la révolution démocratique de novembre dernier. Il n'est théoriquement affilié à aucun parti. Mais la nuance a visiblement échappé aux dizaines de milliers de personnes qui se pressaient cette semaine le long des routes de Bohême, où le Forum est donné favori des élections parlementaires par les sondages.

Entouré de candidats locaux, M. Havel devait faire d'innombrables efforts pour appeler à reconduire au gouvernement les responsables sortants, sans les nommer. « Il fait campagne pour le Forum par association », dit son porte-parole Michael Zantovsky.

Vaclav Havel n'a pas ménagé sa peine. L'écrivain qui a accepté la présidence avec réticence en décembre, a laissé place à l'homme d'État qui, sur proposi-

tion du Forum civique, se prépare à être réélu pour deux ans par le prochain Parlement, le premier élu librement en plus de 40 ans.

Fermes privées pour encourager l'initiative individuelle, coopérative d'État pour respecter un certain équilibre, usines de motocyclettes, école forestière, mairies, quartier général de la « coup » », déclare Alena Kudrnova, une professeure d'anglais de 38 ans.

À Blatna, où il a visité une coopérative, sa sympathie personnelle est allée au fermier privé Miroslav Koryta qui élève seul avec sa famille deux chevaux, trois vaches et huit veaux. Dans la salle à manger qui sert aussi de chambre à coucher, entre le poêle de faïence et les bidons de lait, le courant est passé. Vaclav Havel en est sorti les bras chargés de cadeaux, modestes mais sincères : une chope, des fleurs des champs et une vieille photo d'un cheval mal encadré.

Le président Havel fait de la politique à sa manière. Chacune de ses visites est une fable avec son contenu humain et sa morale. Après la visite à la petite ferme de M. Koryta, il critiquera la coopérative privilégiée par les abattements d'État : « Une entreprise industrielle de fabrication de viande de boeuf ».

Six mois au pouvoir ont soulevé quelques critiques : une amnistie jugée trop généreuse pour les droits communs, des hésitations en matière de réformes économiques, une tolérance à l'égard des communistes que certains voudraient voir interdire, un certain amateurisme en politique.

Mais pour une majorité de Tchécoslovaques, l'œuvre accomplie est déjà formidable. La transition à la démocratie, couronnée par les prochaines élections, s'est passée sans heurts. Le pays de la normalisation a retrouvé le respect de la communauté internationale.

Et surtout, son président a rendu à la Tchécoslovaquie un sens de l'équilibre et confiance en soi après les années de peur et de mensonge. « Il peut se tromper, c'est normal. Mais il ne fera pas de mal au pays », dit Petr Pich, ouvrier de l'usine de compresseurs CKD dans la banlieue de Prague.

## Le calme revient à Port-Gentil

Des contacts entre le pouvoir et l'opposition au Gabon

LIBREVILLE (AFP) — Le calme est à peu près revenu, hier, à Port-Gentil, où les quelque 500 Français regroupés dans deux centres protégés par l'armée française ont été autorisés à regagner leur domicile, a-t-on indiqué de source autorisée dans la capitale gabonaise.

Un signe d'apaisement politique est apparu, selon les observateurs, avec les démarches entreprises par le numéro un actuel de l'opposition au régime, M. Pierre-Louis Agondjo-Okawa, président du Parti gabonais du progrès (PGP), pour rencontrer le président Bongo. Une entrevue aurait déjà eu lieu mercredi.

Ces contacts ont été établis par l'intermédiaire notamment de l'ambassade de France, qui a servi de relais entre M. Agondjo et la présidence, indique-t-on de source diplomatique française à Libreville.

On commence à percevoir une volonté unanime, selon les observateurs, de ne pas envenimer la situation, à la présidence comme à la direction du PGP et dans la famille de M. Joseph Rendjambe, le secrétaire général de ce parti, dont le décès a provoqué les émeutes de la semaine dernière.

La famille a en effet le souci de veiller à ce que les obsèques, dont la date n'est toujours pas fixée, ne soient pas « récupérées » et ne suscitent pas de nouveaux troubles,

ajoute-t-on de source informée.

A terme, cette reprise du dialogue entre le PGP et la présidence pourrait se concrétiser par une nouvelle ouverture politique, dans la ligne de la « conférence nationale » du mois dernier. Le processus pourrait éventuellement aboutir à une entrée du PGP dans le gouvernement de transition de M. Casimir Oye Mba, où il n'est pas représenté, selon des sources bien informées.

À Libreville, le président de l'Assemblée nationale, M. Augustin Boumah, a convoqué hier les députés en séance extraordinaire. Selon ses proches, M. Boumah aurait l'intention de démissionner, au lendemain de sa spectaculaire disparition. Lors d'une visite hier matin à la communauté Mpongwe à laquelle il appartient, il aurait exprimé sa lassitude et son désir de « passer la main », selon les mêmes sources.

M. Boumah avait quitté son domicile par une sortie dérobée, mardi soir, alors que sa propriété était encerclée par des militaires. Il était rentré chez lui 24 heures plus tard, « sain et sauf mais très fatigué », selon sa famille.

Le président de l'Assemblée nationale avait été pris de panique, craignant d'être arrêté, selon ses proches, alors que les soldats étaient seulement à la recherche de son neveu, M. Alain Dickson, leader du Parti écologiste gabonais et soup-

çonné d'avoir organisé les incendies contre des propriétés de la famille du président Omar Bongo la semaine dernière à Libreville.

À Port-Gentil, les 500 Français regroupés depuis lundi soir dans deux centres de Port-Gentil protégés par l'armée française, ont été autorisés hier à rentrer chez eux, a-t-on appris de source sûre dans la capitale économique gabonaise.

Pour les autorités gabonaises, deux priorités sont désormais définies : arrêter les incendiaires de la semaine dernière à Libreville et relancer la machine économique.

La reprise de la production pétrolière d'Elf-Gabon — à 87 % dès mercredi selon sa direction — est un premier pas, et le Gabon en fera un autre, avec une prochaine tournée européenne à la rencontre des partenaires économiques du pays, en France et à la CEE notamment, du premier ministre et du ministre des Affaires étrangères, M. Ali Bongo, fils du président, conclut-on de source autorisée.

En les autorisant à ressortir, bien que le calme ne soit pas tout à fait revenu dans les quartiers populaires, les autorités gabonaises et françaises cherchent à encourager la réouverture des commerces de la ville, fermés pour la plupart depuis le début des incidents il y a une semaine, estime-t-on de source confirmée.

## Houphouët-Boigny autorise neuf partis en Côte d'Ivoire

ABIDJAN (AFP) — Le gouvernement ivoirien a autorisé hier la création des neuf partis politiques d'opposition qui avaient demandé leur légalisation, a indiqué un communiqué publié à l'issue du conseil des ministres.

Par ailleurs, à la suite d'une demande du bureau politique du parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI, au pouvoir depuis l'indépendance), le gouvernement ivoirien envisagerait de rouvrir les écoles et les universités fermées depuis le 7 avril.

Toutefois, le gouvernement ivoirien a réaffirmé que l'État ne peut satisfaire toutes les revendications salariales des fonctionnaires.

Le communiqué annonçant l'autorisation de la création des partis politiques rappelle cependant que, selon la loi, les partis ne doivent pas « porter atteinte à l'intégrité du territoire national ».

De même, les partis de doivent pas mettre en péril « la forme républicaine du gouvernement », ni

« compromettre la sécurité publique, provoquer la haine entre les groupes ethniques, occasionner des troubles politiques, jeter le discrédit sur les institutions politiques ou leur fonctionnement, inciter les citoyens à enfreindre les lois, nuire à l'intérêt général du pays », poursuit le communiqué.

Sont autorisés, dans l'ordre chronologique de leurs demandes, le Front populaire ivoirien, le Parti républicain de Côte d'Ivoire, le Parti ivoirien des travailleurs, l'Union des sociaux-démocrates, le Parti socialiste ivoirien, le Parti pour le développement solidaire, le Parti national socialiste, le Parti social-démocrate et le Parti de l'Unité populaire.

Le président Félix Houphouët-Boigny avait annoncé le 30 avril que la loi n'interdisait pas la création de partis politiques autres que le Parti démocratique de Côte d'Ivoire, qu'il préside et qui est la seule organisation reconnue depuis l'indépendance.

## La FAO sonne l'alarme en Afrique

NAIROBI (Reuter) — Les stocks de vivres ont atteint un niveau si bas dans certaines régions d'Éthiopie, du Soudan, du Mozambique et de l'Angola que des millions de personnes sont menacées de famine, a rapporté hier l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO).

Les pénuries ont été aggravées par la guerre civile, les problèmes de transport et la lente arrivée de l'aide alimentaire promise, précise un rapport spécial de la FAO sur l'Afrique.

Selon ce rapport, distribué à la presse à Nairobi, l'acheminement de produits alimentaires dans les régions touchées par la sécheresse dans le nord de l'Éthiopie ne couvre qu'une fraction des besoins. Jusqu'à 4,5 millions de personnes sont menacées de famine dans ces zones en raison des mauvaises récoltes de 1989.

Une petite quantité de produits alimentaires est néanmoins arrivée dans les provinces du Tigré et de l'Érythrée en proie à la sécheresse et à la guerre civile, précédemment inaccessibles.

« A moins qu'il y ait une importante augmentation des livraisons de secours pour les populations à risque, de nouvelles souffrances et pertes de vie semblent inévitables dans la période jusqu'à la prochaine principale moisson à la fin de 1990 », ajoute le rapport.

L'ONU préconise la réouverture du port septentrional de Massawa, dont les rebelles érythréens ont pris le contrôle en février.

Au Mozambique, où quatre millions de personnes sont touchées par les pénuries alimentaires, la situation est aggravée par un acheminement insuffisant de l'aide et l'agitation à l'intérieur du pays.

En Angola et au Soudan, l'approvisionnement est aussi insuffisant, notamment en raison de la difficulté d'acheminer l'aide dans les régions en proie à la guérilla.

### avis de demande d'un permis d'alcool

#### Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à : La Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec, H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
LES ENTREPRISES FERNANDO STIVALTA INC. Café Bistrot Charland 2347, ave. Charland Montréal Dossier 410-258	1 Restaurant pour vendre	2347, ave. Charland Montréal
BROCHETTERIE MINERVA INC. Brochetterie Minerva Inc. 17, Prince-Arthur est Montréal Dossier 421-115	1 Restaurant pour servir sur terrasse	17, Prince-Arthur est Montréal
2546-7838 QUÉBEC INC. Gino Pizza Express 1305, rue Alexis Nihon Saint-Laurent Dossier 804-211	1 Restaurant pour servir (demande amendée)	1305, rue Alexis Nihon Saint-Laurent
2437-6519 QUÉBEC INC. Dépanneur Crémère Ther-No 1124, Ibergville, lo 104 Repentigny Dossier 706-424	1 Epicerie	1124, Ibergville, lo 104 Repentigny
RESTAURANT TEE-PEE INC. Restaurant Tee-Pee 1301, St-Jean-Baptiste Montréal Dossier 819-185	1 Restaurant pour vendre	1301, St-Jean-Baptiste Montréal
SOCIÉTÉ DES HÔTELS MÉRIDIDIENS CANADA LTEE Hôtel Meridien C.P. 310 Montréal Dossier 206-896	1 Bar terrasse	4, Complexe Desjardins Montréal
BOWL O RAMA DOMAINE INC. Bowl O Rama Domaine 6690, Sherbrooke est Montréal Dossier 361-261	Permis additionnel 1 Bar dans centre sportif	6690, Sherbrooke est Montréal
164521 CANADA INC. Café Picasso 1621, rue St-Denis Montréal Dossier 199-984	1 Bar danse et spectacles 1 Bar	1621, rue St-Denis Montréal
146265 CANADA INC. Café Duhamel 2036, rue Ontario est Montréal Dossier 371-112	1 Bar danse et spectacles	2036, rue Ontario est Montréal
LE MARCHÉ AUX PICES DU CINE-PARC ST-EUSTACHE INC. Club Jockey Enr 400, Hector Lanthier Saint-Eustache Dossier 258-269	1 Bar terrasse additionnel	400, Hector Lanthier Saint-Eustache
BOULANGERIE PÂTISSERIE STELLA INC. Boulangerie Pâtisserie Stella Inc. 22, rue Duluth est Montréal Dossier 820-852	1 Epicerie	22, rue Duluth est Montréal
CAFFÉ CLIN D'OEIL INC. Café Clin d'œil Inc. 1109, De Maisonneuve est Montréal Dossier 790-451	1 Restaurant pour vendre sur terrasse additionnel	1109, De Maisonneuve est Montréal
JIMMY MOURELATOS, KOSTAS MOURELATOS Supermarché K & J Mourelatos 1005, Liège ouest Montréal Dossier 821-298	1 Epicerie	1005, Liège ouest Montréal
DYNAGEST INC. Ramada Inn Parc Olympique 5500, Sherbrooke est Montréal Dossier 319-574	Changement de capacité dans 1 Restaurant pour vendre	5500, Sherbrooke est Montréal
C.D. MEUNIER INC. Restaurant Chez Momo 110, Duchesne St-Gérard-Majella Dossier 821-546	1 Restaurant pour vendre	4201, Ontario est, S. 104 Montréal

Le président et directeur général Ghislain K.-Lafamme, avocat



**Appuyez**

Aide à l'enfance - Canada  
Save the Children - Canada

## LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9628

Annonces classées..... (514) 286-1200

Publicité..... (514) 842-9645  
numéro sans frais..... 1-800-363-0305

**LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30**

**Abonnements**  
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot. Pour les abonnements postaux, contactez le (514) 844-7457

Montréal..... (514) 332-3891 ou (514) 844-5738  
Québec..... (418) 845-2080  
Extérieur — Indicatif 514..... 1-800-361-6059  
Indicatif 418..... 1-800-463-4747  
Indicatif 819..... 1-800-361-5699  
Indicatif 613..... 1-800-361-5699

# L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

## LE MONDE EN BREF

### L'affaire Letelier piétine

MALGRÉ L'APPARITION d'un nouveau témoin susceptible de faire rouvrir les procédures sur l'assassinat d'Orlando Letelier dans la capitale américaine en 1976, il semble bien que rien ne puisse bouger quant à l'extradition des auteurs présumés de l'assassinat, écrit dans son édition d'hier le *New York Times*. Luisa Momicca Lagos a, en avril, révélé à un journal de Santiago (Chili) qu'elle avait voyagé sous une fausse identité aux États-Unis en 1976, au nom de la police secrète (DINA), et qu'elle soupçonnait ses « patrons » travaillaient pour Manuel Contreras, chef de la DINA, dont Washington a requis en vain l'extradition. L'automobile de Letelier, qui fut ministre sous le régime d'Allende, avait été plastiquée alors que l'exilé chilien se rendait à son travail en compagnie de sa secrétaire, Romi K. Moffit. Les deux furent tués instantanément. Sans reconnaître sa responsabilité dans la mort de Letelier et de Moffit, le gouvernement chilien dirigé par Patricio Aylwin vient de s'entendre avec les États-Unis pour nommer une commission de cinq membres qui fixera le montant de compensation à verser aux deux familles. La première tentative pour faire extraditer Contreras et ses adjoints avait échoué en 1979, la Cour suprême du Chili estimant alors que les États-Unis fondaient leur requête sur le témoignage de l'Américain Michael Townley qui avait fabriqué la charge explosive. Or Townley aurait fait des aveux non admissibles selon les lois chiliennes puisqu'ils avaient été précédés d'une négociation de plaidoyer ou *plea bargaining* : sa déposition supposait que la sentence allait être moindre que prévu s'il collaborait avec le parquet.

### Un procès traîne au Congo

LE PRÉSIDENT congolais Denis Sassou-Nguesso avait annoncé un procès « imminent », en novembre, pour 26 prisonniers politiques détenus depuis 1987. Les procédures ne semblent pas avoir progressé et l'Amnistie internationale s'en inquiète. L'organisme spécialisé dans la défense des prisonniers d'opinion s'élève contre cette détention prolongée qui « s'inscrit en violation de la loi congolaise et des lois internationales ». Il demande que les autorités judiciaires congolaises puissent étudier les dossiers de ces personnes et libèrent celles qui n'ont pas à être jugées (l'appartenance ethnique ou le lien de parenté avec des conjurés aurait pesé dans la détention prolongée). Comme elle le fait dans les cas de ce genre, l'Amnistie réclame du Congo « un procès équitable et dans un délai raisonnable » pour les 26 détenus et une enquête sur les conditions dans lesquelles elles furent gardées, arfois dans des camps militaires. Fait aussi partie de la demande « le droit pour toute personne déclarée coupable de faire examiner par une juridiction supérieure la déclaration de culpabilité et la condamnation ». En 1978, certains condamnés à mort, dans ce pays, n'avaient pas été autorisés d'en appeler et avaient été exécutés dans les 24 heures qui avaient suivi le prononcé de la sentence.

### Succès limité pour Solidarité

VARSOVIE (AFP) — Malgré les interprétations initiales, l'attribution par l'électorat polonais de 41,5 % des sièges de conseillers municipaux à Solidarité constituée après tout un succès limité pour le mouvement de Lech Walesa aux élections locales de dimanche, marquées, par ailleurs, par une abstention record de 57,9 %. Selon des résultats encore non définitifs, communiqués par la Commission électorale nationale, les candidats sans étiquette ont remporté 38 % des sièges, et le parti paysan PSL 6,5 %. Le parti social-démocrate SDRP (ex-communiste) s'est adjugé seulement 0,3 % des sièges et le parti nationaliste de droite KPN 0,1 %. La victoire relative des candidats présentés par les « comités civiques » de Solidarnosc tranche avec le raz de marée aux élections législatives de juin 1989, lorsque le syndicat indépendant avait remporté la totalité des sièges (à une exception près) qu'il avait été autorisé à briguer, en vertu d'un accord passé avec les communistes.

### Avortements forcés

BUFFALO (AFP) — Un couple de Chinois ayant fui les avortements forcés du planning familial de leur pays a reçu l'asile politique aux États-Unis, a annoncé hier leur avocat à Buffalo, dans l'état de New York. Li Jinlin et Wang Saizhen sont les premiers réfugiés à bénéficier de cette mesure en vertu d'une ordonnance prise en novembre dernier par le président George Bush, reconnaissant que l'obligation d'avorter constituait une crainte de persécution justifiée. L'avocat du couple, Me Kathleen Rymar, a précisé que les Services d'immigration et de naturalisation avaient accédé mercredi à leur demande d'asile. Li Jinlin et Wang Saizhen, qui avaient fui leur pays début 1989, doivent se faire confirmer leur statut de réfugiés politiques d'ici un an.

# Moscou veut réunir 35 pays tous les ans

## Sommet du Pacte de Varsovie la semaine prochaine

d'après AFP et Reuter

PARIS — En marge du sommet américano-soviétique de Washington, l'URSS vient de proposer formellement de transformer la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) en une nouvelle structure chargée de garantir la paix en Europe. Un sommet à 35 pays, à chaque année, viendrait encadrer ses travaux.

C'est ce qu'a rapporté hier Francisco Fernandez Ordóñez, ministre espagnol des Affaires étrangères. Il a précisé avoir reçu mardi une lettre de son homologue soviétique, Edouard Chevardnadze, lui exposant la proposition de Moscou.

L'idée de Chevardnadze est de transformer la CSCE en ce que l'on pourrait appeler une structure destinée à garantir la paix en Europe », a déclaré Ordóñez au cours d'une conférence de presse.

Il souhaite la création d'un Conseil européen élargi réunissant les chefs d'État qui se réuniraient tous les ans. Un Conseil distinct réunirait les chefs de la diplomatie et se réunirait une ou deux fois par an. Il y aurait aussi un secrétariat permanent », a rapporté Ordóñez.

La CSCE, qui regroupe les 35 États signataires de l'Acte final d'Helsinki (1975), envisage de se réu-

nir en sommet extraordinaire avant la fin de l'année pour examiner les bouleversements survenus en Europe de l'Est.

L'idée d'avancer le sommet de la CSCE, initialement prévu pour 1992, a été lancée par Mikhaïl Gorbatchev et approuvée par la Communauté européenne. La France a proposé d'accueillir ce sommet.

Mais les États-Unis ont conditionné la tenue d'une telle réunion à un accord dans les négociations sur la réduction des forces conventionnelles en Europe (FCE), qui se déroulent à Vienne.

Avec l'effondrement du Pacte de Varsovie et l'insistance de l'Occident à rattacher le futur État allemand unifié à l'OTAN, Moscou paraît soucieux de voir se créer un nouveau système de sécurité en Europe qui garantirait ses intérêts, estiment les observateurs.

Par ailleurs, même si elle apparaît aujourd'hui moribonde, l'alliance militaire de l'ex-Bloc soviétique tiendra un sommet dans une semaine.

La prochaine réunion du Comité consultatif politique du Pacte de Varsovie, réunissant les chefs d'État et de gouvernement des pays membres, se tiendra le 7 juin à Moscou, a annoncé hier l'agence polonaise de presse PAP.

La convocation de ce sommet, qualifié de décisif pour l'avenir de l'organisation militaire des pays de l'est, avait été annoncée mercredi à Prague, sans précision de lieu ou de date.

Selon une source tchécoslovaque, cette réunion sera consacrée à la mise en place d'un nouvel ordre de sécurité européenne.

Selon des sources bien informées à Berlin-Est, la composition des délégations dépend des pays membres. Pour la RDA, il s'agira du premier ministre Lothar de Maizière et du ministre des Affaires étrangères Markus Meckel, ont indiqué ces sources.

Un porte-parole du ministère allemand de la Défense avait annoncé mercredi que le sommet du Pacte devait avoir lieu à la mi-juin à Strausberg près de Berlin. Le ministre a corrigé hier cette indication jeudi en indiquant que c'était une réunion ordinaire des ministres de la Défense du Pacte qui était en préparation pour la mi-juin à Strausberg.

Initialement prévue en mai, cette réunion ministérielle a été repoussée au mois de juin mais la date exacte n'en est pas encore fixée, selon le porte-parole.

## Landsbergis préfère Eltsine à Gorbatchev

PRAGUE (Reuter) — Le président lituanien Vytautas Landsbergis a déclaré hier, à Prague, qu'il ne s'attendait pas à voir les présidents George Bush et Mikhaïl Gorbatchev résoudre la crise balte, au cours de leur sommet à Washington.

« Je ne crois pas qu'à cette réunion, la question de l'indépendance des républiques baltes sera résolue, et nous ne serons donc pas déçus », a-t-il dit au cours d'une conférence de presse donnée au terme d'une visite de deux jours à l'invitation du président Vaclav Havel.

« Néanmoins, a-t-il ajouté, si un pas en avant est fait, ce sera un pas utile non seulement pour nous mais aussi pour l'Union soviétique et pour l'Europe ».

Le président lituanien a en revanche estimé que l'élection de Boris Eltsine à la présidence de la Fédération de Russie pourrait favoriser un changement d'attitude des dirigeants soviétiques à l'égard de la Lituanie car Eltsine est fermement opposé au blocus soviétique.

Si la Fédération et les autres républiques décidaient de suivre l'exemple de la Lituanie et demandaient leur indépendance vis-à-vis de l'URSS, « nous aurions de bonnes relations les unes avec les autres », a affirmé le numéro un lituanien.

L'Union soviétique pourrait par exemple être remplacée par « une sorte de communauté ou de commonwealth d'États indépendants », a-t-il ajouté.

## Eeltsine veut faire la paix avec Gorbatchev

MOSCOU (Reuter) — Boris Eltsine, président de la Fédération de Russie, a déclaré hier qu'il espérait rencontrer prochainement Mikhaïl Gorbatchev et faire la paix avec lui, rapporte l'agence Tass.

Le dirigeant ultra-réformateur qui est considéré comme un des plus grands critiques et rivaux du chef de l'État soviétique, a précisé devant le Parlement russe que Gorbatchev et lui-même devraient établir des relations de travail.

« Je pense que nous allons nous rencontrer et que nous résoudrons la plupart de nos problèmes sans porter atteinte à notre

souveraineté ni aux objectifs de la Russie », a-t-il déclaré.

Elu mardi à la présidence de la plus importante république d'URSS, M. Eltsine a entamé son mandat en lançant un nouveau défi à M. Gorbatchev. Dès sa première conférence de presse en tant que président, mercredi, il a réclamé une extension de la souveraineté économique et politique des républiques soviétiques, à commencer par celle de la Fédération de Russie.

M. Gorbatchev se trouve actuellement à Washington pour quatre jours d'entretiens au sommet avec le président américain George Bush.

## Le gratin américain reçu par Gorbatchev

WASHINGTON (AFP) — M. Mikhaïl Gorbatchev a reçu à déjeuner hier à l'ambassade d'URSS à Washington des représentants du monde des arts et des lettres américain, en soulignant qu'à cette étape cruciale de notre civilisation, USA et URSS doivent être ensemble ».

Au cours de ce déjeuner, M. Gorbatchev s'est toutefois contenté d'une petite allocution, alors qu'au cours de sa visite à Washington de décembre 1987, il s'était livré devant le même type d'auditoire à un long plaidoyer enflammé sur la *perestroïka*, qui avait subjugué beaucoup d'auditeurs.

Cette fois, tout en soulignant que « les murs et les tranchées de la guerre froide disparaissent », il a demandé du « temps » pour la réussite des réformes dans son pays. « Nous voudrions énormément être compris, en pre-

mier lieu par notre peuple. La révolution doit pénétrer les esprits avant de pouvoir se propager », a-t-il souligné.

Le salon d'apparat de l'ambassade d'URSS réunissait une cinquantaine d'invités disséminés autour de petites tables rondes. M. Gorbatchev était uniquement entouré à la sieste de son épouse Raïssa, du ministre des Affaires étrangères Edouard Chevardnadze, de son interprète et d'un membre des services de sécurité.

Parmi les invités, on remarquait les célébrités du cinéma Jane Fonda, Gregory Peck, Robert Redford, Burt Lancaster, Jack Lemmon, avec Frank Sinatra, Dizzy Gillespie, Van Cliburn pour le monde de la musique, les écrivains Ray Bradbury et Isaac Asimov, alors que le milieu politique semblait n'être représenté que par le leader noir Jesse Jackson et Henry Kissinger.

## Séismes : le bilan s'est encore alourdi

d'après AP et AFP

LE BILAN des violents séismes qui ont frappé l'Europe centrale et l'Amérique du Sud, hier et avant-hier, s'est alourdi.

Le tremblement de terre qui a secoué le Pérou mardi soir a fait au moins 115 morts, plus de 800 blessés et pratiquement rasés plusieurs villes de la jungle du nord-est du pays, ont annoncé des responsables du ministère de la Défense civile, qui ont déclaré l'état d'urgence dans la province de San Martín, à 640 kilomètres au nord de Lima.

Au moins 35 personnes parmi les 115 dont le décès a été confirmé, ont été tuées à Moyabamba, une ville de 50 000 habitants, située à 670 kilomètres au nord de Lima et capitale de la province de San Martín. Les autres victimes proviennent des villages de la jungle environnante.

Selon William Jacobs, porte-parole du centre d'informations sismologiques de Golden, au Colorado, le séisme aurait eu une magnitude de

6,3 sur l'échelle de Richter. Les autorités colombiennes avaient, dans un premier temps, parlé de 5,8.

Ce tremblement de terre au Pérou survient à quelques jours du vingtième anniversaire de celui qui, d'une magnitude 7,7, avait tué 70 000 personnes dans le nord des Andes.

En Roumanie, par ailleurs, neuf personnes sont mortes et 186 ont été blessées dont 44 grièvement, selon un nouveau bilan des secours tchelliens qui ont secoué le pays mercredi et encore hier.

La radio, citant le ministère de la santé, a indiqué que 778 personnes au total se sont présentées dans les hôpitaux et centres médicaux du pays, mais qu'une large majorité d'entre eux ne présentait que des blessures superficielles ne nécessitant pas une hospitalisation.

Hier matin, une deuxième secousse, « réplique » du séisme de la veille, s'était produite à 3 h 18.



À Hyderabad, ville pakistanaise soumise au couvre-feu, une femme implore un militaire.

## L'armée est déployée à Karachi

### Benazir Bhutto annule toutes ses sorties

KARACHI (AFP) — L'armée pakistanaise était déployée hier dans les rues semi-désertes de Karachi, la grande métropole du sud du Pakistan, après qu'au moins 29 personnes ont été abattues dans la journée, conduisant le premier ministre, Mme Benazir Bhutto, à annuler une tournée dans le Golfe.

Sept personnes ont été tuées par des tireurs embusqués, et au moins 21 autres lorsqu'un commando non-identifié a mitraillé un autobus, blessant 30 habitants du même coup, a-t-on indiqué de source officielle.

Pour sa part, l'agence officielle Associated Press of Pakistan, rapportant « l'attaque armée de terroristes » contre l'autobus, a fait état de 15 morts.

Des unités spéciales de l'armée pakistanaise avaient pris position aux abords de l'hôpital de Jinnah, au centre-ville, où ont été amenés les blessés, pour en interdire l'accès à la presse. Plusieurs barrages de soldats ont été installés à travers la ville, où industries et commerces étaient pour la plupart fermés, tandis que des centaines de familles quittaient la ville.

« À partir de maintenant, le rôle de l'armée s'applique à tous les districts » de Karachi (8 millions d'ha-

bitants), a annoncé un communiqué officiel.

Les affrontements entre natifs du Sind et Mohajirs, musulmans arrivés d'Inde après la partition de l'Inde en 1947, ont fait plus de 270 morts depuis le 14 mai dernier.

L'armée a arrêté deux policiers en civil qui étaient en train d'ouvrir le feu de manière indiscriminée depuis un véhicule dans les quartiers nord, selon la presse.

Signe des difficultés persistantes du premier ministre Benazir Bhutto — qui a pris ses quartiers à Karachi — la tournée qu'elle devait faire à partir de demain dans six pays du Golfe a été annulée « en raison de la situation intérieure », a annoncé un porte-parole. Aucune nouvelle date n'a été fixée.

Il s'agissait pour Mme Bhutto de poursuivre l'offensive diplomatique qu'elle avait entamée à la mi-mai en direction des pays musulmans pour les sensibiliser au problème du Cachemire, qui menace toujours de dégénérer en conflit armé avec l'Inde.

Le Sind est la seule des quatre provinces de la Fédération où le PPP de Mme Bhutto est majoritaire.

À Hyderabad (175 km au nord de Karachi), le 26 mai dernier, 50 personnes ont été tuées après que la po-

lice a ouvert le feu contre des manifestants, provoquant l'extension à Karachi des violences.

Celles-ci ont suscité la désapprobation ouverte du président pakistanais Ghulam Ishaq Khan, un opposant du Parti populaire pakistanais (PPP) de Mme Bhutto, mais aussi au sein de sa propre équipe.

« La police et les services de renseignements ne rendent aucun compte à la démocratie. C'est un État dans l'État », a déclaré M. Javed Jabbar, membre du gouvernement Bhutto qui n'a pas hésité à dénoncer l'incapacité du pouvoir à contrôler les actes de terrorisme.

« Il faut nous rendre à l'évidence que le système ne marche pas », a-t-il ajouté dans une critique directe contre le premier ministre.

À Khairpur (504 km au nord de Karachi), le président du club de la presse, M. Rahat Kazmi, correspondant de l'Urdu Daily Jang, a été abattu par deux hommes non-identifiés, a-t-on annoncé de source officielle. Un député de l'opposition était arrêté pour avoir tenté de s'emparer d'une carabine dans un poste de police où s'il s'était rendu en délégation pour exiger la libération de deux personnes arrêtées.

## Grand spectacle environnemental à Mexico

MEXICO S'APPRÊTE à recevoir une brochure de chefs d'État, le 5 juin prochain. La capitale mexicaine sera alors l'hôte du « Jour de l'environnement », célébré à l'instigation de l'ONU.

Outre le président Javier Perez de Cuellar, sont attendus ce jour-là à Mexico : le président George Bush (USA), le président Mikhaïl Gorbatchev, Mme Margaret Thatcher (Grande-Bretagne); le premier ministre Brian Mulroney et plusieurs autres leaders politiques en vue.

Dans une annonce couvrant une pleine page du *New York Times*, cette semaine, le président Carlos Salinas de Gortari se dit particulièrement fier d'accueillir autant de personnalités. Son message central est que « si nous ne soucions pas de l'écologie globale, nous n'aurons pas à nous soucier des autres enjeux », et qu'il est important de léguer une planète saine à nos enfants.

Comme la plantation d'arbres est un moyen de prévenir la détérioration de l'environnement, Mexico profite de cette valeur symbolique. Ce jour-là, on confiera à 5 millions d'enfants mexicains le soin de planter autant d'arbres.

« La journée mondiale de l'environnement, dit ce message-annonce, servira de symbole à la solidarité écologique internationale en rassemblant des groupes représentatifs qui rédigeront une lettre à tous les peuples de la terre, lettre qui contiendra des recommandations concrètes pour sauvegarder la planète ».

Les Mexicains qui ont conçu cette

annonce disent prolonger ainsi la « nouvelle croisade » commencée en 1972 lors de la Conférence sur l'environnement, à Stockholm.

Assemblée qui déboucha sur la Déclaration de Stockholm, qui vise à guider les changements affectant l'environnement dans le monde et à changer les comportements en conséquence.

### Vous déménagez?

Évitez de vous priver temporairement de votre DEVOIR. Faites transférer votre abonnement dès maintenant. Votre DEVOIR déménagera en même temps que les vôtres.

Nom \_\_\_\_\_

Adresse actuelle \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ No. tél. \_\_\_\_\_

Nouvelle adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ No. tél. \_\_\_\_\_

Date de déménagement \_\_\_\_\_

**LE DEVOIR**

Remplissez et retournez le coupon réponse à:  
LE DEVOIR, service aux abonnés,  
211 St-Sacrement, Montréal H2Y 1X1

## CARTES D'AFFAIRES



55 St-Jacques  
Montréal, Québec  
Canada, H2Y 3K2  
Télex: 05-268656  
Fax: (514) 845-7874  
Tél: (514) 987-6242

**Agents de brevets d'invention et de marques de commerce**

# AVIS PUBLICS

**AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION**  
**PRENEZ AVIS QUE LA COMPAGNIE**  
 2745-6474 QUÉBEC INC., constituée par statut de constitution émis le 27 décembre 1989 en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies (Québec) (« la Loi »), sous la dénomination sociale numérotée 2745-6474 Québec Inc., et ayant son siège social en la ville de Montréal, province de Québec, demande à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
 Montréal, ce 18e jour de mai 1990  
 GODIN, RAYMOND,  
 HARRIS, THOMAS  
 Procureurs de la compagnie.

**AVIS DE DISSOLUTION**  
 Prenez avis que la corporation Fondation de Cardiologie Saint-Luc demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.  
 MONTRÉAL, le 29 mai 1990  
 MARTINEAU WALKER  
 Procureurs de la corporation.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR DU QUÉBEC, No. 565-07-0084-078, PERCEPTEUR DES AMENDES, demandeur, vs. BEERWORTH, MICHAEL, défendeur. Le 14 juin 1990 à 10h30 de l'avant-midi au domicile du défendeur, au no 4345 rue Wesley, en la cité de St-Hubert, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 motoneige John Deere. Conditions: ARGENT COMPTANT. MARC ANDRÉ BEAUCHEMIN, HUISSIER, PELLETIER & ASS., HUISSIERS, no de tél.: 879-1006. Montréal, le 31 mai 1990.

AVIS est donné, conformément à l'article 1571(g) du Code Civil du Bas-Canada que Kay Van Lingerie Inc. par « General Assignment of Book Debts » enregistré à Montréal le 16 mai 1990 sous le numéro 4279158 a cédé et transporté toutes dettes, comptes à recevoir, demandes et choses en action, présents ou futurs, à Bank of Boston Canada/Banque de Boston du Canada.

AVIS est donné, conformément à l'article 1571(g) du Code Civil du Bas-Canada que Kay Van Lingerie Inc. par « General Assignment of Book Debts » enregistré à Montréal le 16 mai 1990 sous le numéro 4279158 a cédé et transporté toutes dettes, comptes à recevoir, demandes et choses en action, présents ou futurs, à Bank of Boston Canada/Banque de Boston du Canada.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 7 février 1990 par lequel Quincailierie Larocque Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Beauharnois, le 20 février 1990, sous le numéro 230089. Banque de Montréal, le 25 mai 1990.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE HULL NO. 555-05-0007/96-899  
**COUR SUPÉRIEURE**  
 NICOLE GIBEAULT, Demanderesse vs. LA SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT AUBERGES DU CANADA, et LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE AUBERGES DU CANADA, Delendresse LA CAISSE POPULAIRE GATINEAU, Mise-en-cause BANQUE RÉPUBLIQUE NATIONALE DE NEW YORK (CANADA), Requérente PAR ORDRE DE LA COUR Les défenderesses, LA SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT AUBERGES DU CANADA et LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE AUBERGES DU CANADA, d'adresse inconnue, sont par les présentes requises de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la présente insertion. Une copie de la requête en rétractation de jugement à la demande d'un tiers et de l'avis, selon l'article 119 C.p.c. a été déposée, à son intention au bureau de la direction générale des greffes soit au 17 rue Laurier, Palais de justice de Hull, en la ville de Hull, province de Québec. Faute par les défenderesses, LA SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT AUBERGES DU CANADA et LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE AUBERGES DU CANADA, de comparaître dans le délai susdit, STATUER sur la demande et PRONONCER jugement par défaut avec les mêmes conséquences qu'à la suite d'un débat contradictoire. HULL (QUÉBEC), ce 22 mai 1990  
 GILLES TURCOTTE, protonotaire MENDELSON ROSENZVEIG SHACTER 1000 rue Sherbrooke ouest 27e étage Montréal (Québec) H3A 3G4 Procureurs de la requérante

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-016351-905  
**COUR DU QUÉBEC**  
 CHAMBRE CIVILE COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, Partie demanderesse COULEUR DE COTON PAR M.M. INC., Partie défenderesse, La défenderesse, Couleur de Coton par M.M. Inc., d'adresse inconnue, est par la présente requise de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art 119a C.P.C. a été laissée à la Direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal à son intention. Faute par la défenderesse de comparaître dans un délai, Statuer sur la demande. Prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire. Montréal, ce 29 mai 1990  
 Gisèle de Madelein, P.A. Me Daniel Pélouquin Mes Parent & ass 2 Complexe Desjardins, 24eme étage Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-188203-309  
**COUR SUPÉRIEURE**  
 PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINTE MARGARETTE LOZIER, Partie demanderesse ANOUIL GERMAIN, Partie défenderesse, ASSIGNATION ORDRE est donné à ANOUIL GERMAIN de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 rue Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ANOUIL GERMAIN. Lieu: Montréal Date: 25 mai 1990  
 GISELE DE MADELEIN Protonotaire adjointe

**appel d'offres**

Gouvernement du Québec

**Ministère de l'Environnement**

**PROJET: Pompage, transport, élimination ou traitement des eaux contaminées aux hydrocarbures à la suite de l'incendie de pneus survenu à Saint-Amable.**

**CONDITIONS:** Seuls sont admis à soumissionner les fournisseurs ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui ont commandé en leur propre nom une copie des documents d'appel d'offres.

**INFORMATION:** Les fournisseurs intéressés peuvent se procurer copie des documents d'appel d'offres du lundi au vendredi à partir du 1er juin 1990 entre 8 h 30 et 12 h 00, 13 h 00 et 16 h 30 à l'adresse suivante:

Direction régionale de la Montérégie  
 Ministère de l'Environnement  
 Édifice Montval  
 Longueuil (Québec)  
 J4K 2T5  
 Tél.: (514) 646-1434  
 a/s Monsieur Alain Lavoie

**GARANTIE DE SOUMISSION:** Les fournisseurs doivent fournir une garantie de soumission soit: sous forme de cautionnement, au montant de 100 000 \$, ou de chèque visé au montant de 50 000 \$.

**CLÔTURE DES SOUMISSIONS:** A quinze heures (15 h 00) vendredi, 15 juin 1990 à l'adresse mentionnée.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni toute autre soumission.

**CONDITIONS D'ADJUDICATION:** Si le fournisseur retenu compte plus de cent (100) employés et si le contrat est de 100 000 \$ et plus, le fournisseur devra répondre aux critères du programme d'accès à l'égalité dans l'emploi.

Le sous-ministre  
**ANDRÉ TRUDEAU**

**Québec**

**appel d'offres**

Gouvernement du Québec

**Ministère de l'Énergie et des Ressources**

**PROJET 522-90 — NUMÉRISATION AUTOMATIQUE DES CARTES 1:20 000**

Le Ministère de l'Énergie et des Ressources invite les fournisseurs intéressés à soumissionner pour les travaux de numérisation automatique (conversion par balayage) de 150 feuillets 1:20 000.

Sont admis à soumissionner les fournisseurs qui ont une place d'affaires au Québec, qui auront réquisitionné les documents de soumissions en leur nom et qui possèdent les qualifications minimales exigées par le Ministère.

**Garantie de soumission**  
 La garantie doit être de 30 000 \$ sous forme de cautionnement émis par une compagnie légalement habilitée à se porter caution (ou sous forme de garantie bancaire), et doit être valide pour une période de 45 jours à partir de la date d'ouverture des soumissions, ou doit correspondre à un montant forfaitaire de 15 000 \$ si elle est sous forme de chèque certifié émis au nom du ministre des Finances.

**Obligation contractuelle**  
 Lorsque le fournisseur compte plus de cent (100) employés, il doit s'engager à implanter un programme d'accès à l'égalité conforme à la Charte des droits et libertés de la personne.

Cette obligation s'applique aussi pour tout sous-contrat de 100 000 \$ ou plus à un sous-contrat ayant plus de cent (100) employés.

**Important**  
 Le Ministère se réserve le droit de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse.

**Informations**  
 Les documents de soumission peuvent être obtenus jusqu'au 22 juin, à 16h30, à l'adresse suivante:

Ministère de l'Énergie et des Ressources  
 Service de la cartographie  
 1995, boulevard Charest Ouest, 2e étage  
 Sainte-Foy (Québec)  
 G1N 4H9

Un versement de 500 \$ non remboursable, fait sous forme de chèque ou mandats-poste à l'ordre de la Photocartotheque québécoise est requis pour l'obtention des documents.

**Réception des soumissions**  
 Les soumissions seront reçues sous pli cacheté à l'adresse ci-haut mentionnée.

**Clôture des soumissions:**  
 Le 13 août 1990, à 15 h 00.

Le sous-ministre associé aux terres,  
**GUY MORNEAU**

**Québec**

**Transports Québec**

**APPELS D'OFFRES**

**Sont admis à soumissionner les entrepreneurs dont le principal établissement (place d'affaires) est situé au Québec, qui possèdent une licence de la Régie des entreprises de construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes (lorsque cette licence est exigée), et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du projet.**

**Les intéressés peuvent consulter ou obtenir le dossier d'appel d'offres, de même que les renseignements nécessaires à la présentation d'une soumission, en s'adressant aux bureaux suivants:**

**Service des contrats**  
 Ministère des Transports  
 700, boul. St-Cyrille Est  
 20<sup>e</sup> étage  
 Québec (Québec) G1R 4Y9  
 Tél.: (418) 644-8848

**Service des contrats**  
 Ministère des Transports  
 255, boul. Crémazie Est  
 1<sup>er</sup> étage  
 Montréal (Québec) H2M 1L5  
 Tél.: (514) 873-6061

**Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre soumission.**

**Le sous-ministre, Jean-Marc Bard, F.C.A.**

**Québec**

**Projet no 108-2602-0** — Pose de contreventements sur vingt-six (26) ponts situés dans diverses municipalités, M.R.C. Diverses, circonscription électorale de la région du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie.  
 On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 5 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.  
**Garantie de soumission exigée:**  
 — cautionnement de soumission: 13 000 \$ ou  
 — chèque visé: 6 500 \$  
 La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boulevard Saint-Cyrille Est, 20e étage, Québec (Québec) G1R 4Y9.  
 L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.  
 La réception des soumissions prendra fin le **mardi, 19 juin 1990 à 15h.**

**Projet no 290-2111-0** — Inspections sous-marines de onze (11) piliers de sept (7) structures dans diverses municipalités, M.R.C. Maria-Chapdelaine et Domaine-du-Roy, circonscription électorale de Roberval.  
 Lorsque le fournisseur compte plus de cent employés, il doit être détenteur d'une attestation émise par le ministère des Approvisionnement et Services, à l'effet qu'il s'engage à implanter un programme d'accès à l'égalité conforme à la charte des droits et libertés de la personne, si le contrat lui est adjugé.  
 L'obligation explicite précédemment s'applique pour tout sous-contrat d'un montant de 100 000 \$ ou plus et s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent employés.  
 On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 5 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.  
**Garantie de soumission exigée:**  
 — cautionnement de soumission: 800 \$ ou  
 — chèque visé: 400 \$  
 La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boulevard Saint-Cyrille Est, 20e étage, Québec (Québec) G1R 4Y9.  
 L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.  
 La réception des soumissions prendra fin le **mardi, 19 juin 1990 à 15h.**

**Projet no 315-2303-0** — Nettoyage et recouvrement de peinture d'une partie du pont de Québec sur la route 175, au-dessus du fleuve St-Laurent, dans les municipalités des villes de Ste-Foy et St-Nicolas, M.R.C. Communauté urbaine de Québec et Les Chutes-de-la-Chaudière, circonscriptions électorales de Louis-Hébert et Chutes-de-la-Chaudière.  
 On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 5 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.  
**Garantie de soumission exigée:**  
 — cautionnement de soumission: 102 000 \$ ou  
 — chèque visé: 51 000 \$  
 La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boulevard Saint-Cyrille Est, 20e étage, Québec (Québec) G1R 4Y9.  
 L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.  
 La réception des soumissions prendra fin le **jeudi, 28 juin 1990 à 15h.**

**Projet no 315-2504-0** — Nettoyage à l'aide d'un jet d'eau sous pression de différents éléments de la structure de la Pierge, située au-dessus du fleuve St-Laurent, sur l'autoroute 73 pour les années 1990, 1991 et 1992, dans les municipalités de St-Nicolas et Ste-Foy, M.R.C. Les Chutes-de-la-Chaudière et Communauté urbaine de Québec, circonscriptions électorales de Les Chutes-de-la-Chaudière et Louis-Hébert.  
 Lorsque le fournisseur compte plus de cent employés, il doit être détenteur d'une attestation émise par le ministère des Approvisionnement et Services, à l'effet qu'il s'engage à implanter un programme d'accès à l'égalité conforme à la charte des droits et libertés de la personne, si le contrat lui est adjugé.  
 L'obligation explicite précédemment s'applique pour tout sous-contrat d'un montant de 100 000 \$ ou plus et s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent employés.  
 On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 5 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.  
**Garantie de soumission exigée:**  
 — cautionnement de soumission: 3 500 \$ ou  
 — chèque visé: 1 750 \$  
 La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boulevard Saint-Cyrille Est, 20e étage, Québec (Québec) G1R 4Y9.  
 L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.  
 La réception des soumissions prendra fin le **jeudi, 21 juin 1990 à 15h.**

**Projet no 320-3102-0** — Marquage (peinture) de zébrures à l'intérieur de pontes d'illots sur diverses autoroutes, dans diverses municipalités, M.R.C. Portneuf et Communauté urbaine de Québec, circonscriptions électorales de Portneuf et de la région de Québec.  
 On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 5 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.  
**Garantie de soumission exigée:**  
 — cautionnement de soumission: 1 200 \$ ou  
 — chèque visé: 600 \$  
 La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boulevard Saint-Cyrille Est, 20e étage, Québec (Québec) G1R 4Y9.  
 L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.  
 La réception des soumissions prendra fin le **jeudi, 21 juin 1990 à 15h.**

**Projet no 327-0302-0** — Construction d'une arche métallique et de ses approches, dans le 14<sup>e</sup> rang, dans la municipalité de St-Pierre-de-Broughton, M.R.C. L'Amiante, circonscription électorale de Frontenac. Longueur de 0,1 km.  
 On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 5 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.

**Garantie de soumission exigée:**  
 — cautionnement de soumission: 9 800 \$ ou  
 — chèque visé: 4 900 \$  
 La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boulevard Saint-Cyrille Est, 20e étage, Québec (Québec) G1R 4Y9.  
 L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.  
 La réception des soumissions prendra fin le **mardi, 19 juin 1990 à 15h.**

**Projet no 432-1821-0** — Tonte de gazon le long des autoroutes 40 et 755 et de la rue du Parc, dans diverses municipalités, M.R.C. De Francheville, circonscription électorale de Champlain. Longueur de 224 hectares.  
 Lorsque le fournisseur compte plus de cent employés, il doit être détenteur d'une attestation émise par le ministère des Approvisionnement et Services, à l'effet qu'il s'engage à implanter un programme d'accès à l'égalité conforme à la charte des droits et libertés de la personne, si le contrat lui est adjugé.  
 L'obligation explicite précédemment s'applique pour tout sous-contrat d'un montant de 100 000 \$ ou plus et s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent employés.  
 On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 5 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.  
**Garantie de soumission exigée:**  
 — cautionnement de soumission: 2 000 \$ ou  
 — chèque visé: 1 000 \$  
 La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boulevard Saint-Cyrille Est, 20e étage, Québec (Québec) G1R 4Y9.  
 L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.  
 La réception des soumissions prendra fin le **mardi, 19 juin 1990 à 15h.**

**Projet no 440-2101-0** — Inspection sous-marine de 16 ponts situés dans diverses municipalités, des districts 33, 34 et 43, M.R.C. Diverses, circonscriptions électorales de la région de Maurice-Bois-Francs.  
 Lorsque le fournisseur compte plus de cent employés, il doit être détenteur d'une attestation émise par le ministère des Approvisionnement et Services, à l'effet qu'il s'engage à implanter un programme d'accès à l'égalité conforme à la charte des droits et libertés de la personne, si le contrat lui est adjugé.  
 L'obligation explicite précédemment s'applique pour tout sous-contrat d'un montant de 100 000 \$ ou plus et s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent employés.  
 On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 5 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.  
**Garantie de soumission exigée:**  
 — cautionnement de soumission: 2 000 \$ ou  
 — chèque visé: 1 000 \$  
 La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boulevard Saint-Cyrille Est, 20e étage, Québec (Québec) G1R 4Y9.  
 L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.  
 La réception des soumissions prendra fin le **jeudi, 21 juin 1990 à 15h.**

**Projet no 440-2501-0** — Nettoyage au jet d'eau sous pression d'une partie de 29 ponts situés dans diverses municipalités, de diverses M.R.C., de diverses circonscriptions électorales de la région de Maurice-Bois-Francs.  
 Lorsque le fournisseur compte plus de cent employés, il doit être détenteur d'une attestation émise par le ministère des Approvisionnement et Services, à l'effet qu'il s'engage à implanter un programme d'accès à l'égalité conforme à la charte des droits et libertés de la personne, si le contrat lui est adjugé.  
 L'obligation explicite précédemment s'applique pour tout sous-contrat d'un montant de 100 000 \$ ou plus et s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent employés.  
 On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 5 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.  
**Garantie de soumission exigée:**  
 — cautionnement de soumission: 1 200 \$ ou  
 — chèque visé: 600 \$  
 La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boulevard Saint-Cyrille Est, 20e étage, Québec (Québec) G1R 4Y9.  
 L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.  
 La réception des soumissions prendra fin le **mardi, 19 juin 1990 à 15h.**

**Projet no 651-0501-0** — Changement des barrières et ajout de feux de signalisation au pont Turcotte, sur la route 132, dans les municipalités de Sorel ville et Tracyville, M.R.C. du Bas-Richelieu, circonscription électorale de Richelieu. Longueur de 0,3 km.  
 On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 10 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.  
**Garantie de soumission exigée:**  
 — cautionnement de soumission: 7 000 \$ ou  
 — chèque visé: 3 500 \$  
 La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 255, boulevard Crémazie Est, 1er étage, Montréal (Québec) H2M 1L5.  
 L'ouverture des plis se fera au bureau de Montréal à l'adresse précitée.  
 La réception des soumissions prendra fin le **mercredi, 20 juin 1990 à 15h.**

**Projet no 653-2401-0** — Réparation d'un pont en béton au-dessus de la rivière Richelieu, sur l'autoroute #10, dans les municipalités de Garignan et Notre-Dame-de-Bonsecours, M.R.C. La Vallée-du-Richelieu et Rouville, circonscription électorale de Chambly.  
 On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 5 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.  
**Garantie de soumission exigée:**  
 — cautionnement de soumission: 28 000 \$ ou  
 — chèque visé: 14 000 \$

La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 255, boulevard Crémazie Est, 1er étage, Montréal (Québec) H2M 1L5.  
 L'ouverture des plis se fera au bureau de Montréal à l'adresse précitée.  
 La réception des soumissions prendra fin le **mercredi, 27 juin 1990 à 15h.**

**Projet no 658-1411-0** — Traitement de surface simple sur divers chemins, dans diverses municipalités, M.R.C. D'Autry et Matawinie, circonscription électorale de Berthier. Longueur de 39,48 km.  
 On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 5 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.  
**Garantie de soumission exigée:**  
 — cautionnement de soumission: 32 000 \$ ou  
 — chèque visé: 16 000 \$  
 La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 255, boulevard Crémazie Est, 1er étage, Montréal (Québec) H2M 1L5.  
 L'ouverture des plis se fera au bureau de Montréal à l'adresse précitée.  
 La réception des soumissions prendra fin le **vendredi, 22 juin 1990 à 15h.**

**Projet no 665-2206-0** — Réfection de joints de dilatation du pont au-dessus de la rivière Rigaud, sur l'autoroute 40, dans la municipalité de Ste-Madeleine-de-Rigaud, M.R.C. Vaudreuil-Soulanges, circonscription électorale de Vaudreuil.  
 On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 5 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.  
**Garantie de soumission exigée:**  
 — cautionnement de soumission: 16 000 \$ ou  
 — chèque visé: 8 000 \$  
 La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 255, boulevard Crémazie Est, 1er étage, Montréal (Québec) H2M 1L5.  
 L'ouverture des plis se fera au bureau de Montréal à l'adresse précitée.  
 La réception des soumissions prendra fin le **mercredi, 20 juin 1990 à 15h.**

**Projet no 667-2103-0** — Inspections sous-marine des piliers du pont Mercier, sur la route 138, dans les municipalités de ville LaSalle et Kahnawake, M.R.C. Communauté Urbaine de Montréal, circonscriptions électorales de Marquette et Châteauvau.  
 Lorsque le fournisseur compte plus de cent employés, il doit être détenteur d'une attestation émise par le ministère des Approvisionnement et Services, à l'effet qu'il s'engage à implanter un programme d'accès à l'égalité conforme à la charte des droits et libertés de la personne, si le contrat lui est adjugé.  
 L'obligation explicite précédemment s'applique pour tout sous-contrat d'un montant de 100 000 \$ ou plus et s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent employés.  
 On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 5 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.  
**Garantie de soumission exigée:**  
 — cautionnement de soumission: 4 200 \$ ou  
 — chèque visé: 2 100 \$  
 La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 255, boulevard Crémazie Est, 1er étage, Montréal (Québec) H2M 1L5.  
 L'ouverture des plis se fera au bureau de Montréal à l'adresse précitée.  
 La réception des soumissions prendra fin le **vendredi, 22 juin 1990 à 15h.**

**Projet no 669-2103-0** — Inspection sous-marine des ponts Mgr Langlois nos 1 et 2 et du pont Masson n 2 situés dans les municipalités de Grande-Île et Saint-Timothée paroisse, M.R.C. Beauharnois-Salaberry, circonscription électorale de Salaberry-Soulanges.  
 Lorsque le fournisseur compte plus de cent employés, il doit être détenteur d'une attestation émise par le ministère des Approvisionnement et Services, à l'effet qu'il s'engage à implanter un programme d'accès à l'égalité conforme à la charte des droits et libertés de la personne, si le contrat lui est adjugé.  
 L'obligation explicite précédemment s'applique pour tout sous-contrat d'un montant de 100 000 \$ ou plus et s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent employés.  
 On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 5 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.  
**Garantie de soumission exigée:**  
 — cautionnement de soumission: 800 \$ ou  
 — chèque visé: 400 \$  
 La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 255, boulevard Crémazie Est, 1er étage, Montréal (Québec) H2M 1L5.  
 L'ouverture des plis se fera au bureau de Montréal à l'adresse précitée.  
 La réception des soumissions prendra fin le **mercredi, 20 juin 1990 à 15h.**

**Projet no 674-1401-0** — Traitement de surface simple, sur diverses routes, dans les municipalités de Mirabel et St-Eustache, M.R.C. Mirabel et Deux-Montagnes, circonscriptions électorales d'Argenteuil et Deux-Montagnes. Longueur de 43,1 km.  
 On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 5 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.  
**Garantie de soumission exigée:**  
 — cautionnement de soumission: 32 000 \$ ou  
 — chèque visé: 16 000 \$  
 La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 255, boulevard Crémazie Est, 1er étage, Montréal (Québec) H2M 1L5.  
 L'ouverture des plis se fera au bureau de Montréal à l'adresse précitée.  
 La réception des soumissions prendra fin le **mercredi, 27 juin 1990 à 15h.**



# La succession de Campeau

La controverse mine la crédibilité de la Caisse de dépôt

LA CONTROVERSE qui vient d'éclater sur la succession de M. Jean Campeau ne pouvait tomber à un pire moment pour la Caisse de dépôt et placement du Québec. Alors que la Caisse, tout en continuant de faire fructifier les fonds des Québécois, se prépare à aider nos entreprises nationales à affronter le défi de la mondialisation des marchés, elle risque de perdre un temps et des énergies précieux dans une affaire qui est de nature à nuire au moral de son personnel et à sa crédibilité.

L'establishment financier anglo-canadien rêve depuis longtemps d'un affaiblissement de la Caisse de dépôt, jugée d'abord trop favorable aux entreprises québécoises et à la montée d'une classe d'affaires francophone, et puis redoutée comme puissance concurrente ailleurs au Canada. On ne finit plus de dénombrer au dossier, depuis 25 ans que la Caisse existe et grandit, les dénonciations anonymes des tares et périls qui s'attacheraient à l'une des principales réalisations financières québécoises.

Les critiques, il est vrai, n'étaient pas toutes envieuses ou intéressées. Un Michel Bélanger n'a pas craint de suggérer un débat public sur les orientations de la Caisse. D'autres propositions étaient cependant moins judicieuses. M. Robert Bourassa a repoussé, avec raison, les idées de « fractionnement » que des conseillers improvisés ont lancées, ces dernières années. À tout événement, il était devenu sans doute nécessaire de donner à la grande institution une direction renouvelée, moins abrupte peut-être que celle de M. Campeau, mais qui reste aussi audacieuse.

À cet égard, la nomination de M. Jean-Claude Delorme apparaît excellente. On ne pourra guère soupçonner l'ancien président de Teleglobe Canada de sombres conspirations québécoises. L'homme au style feutré, connu et apprécié dans la communauté, pourra étendre tranquillement au Canada et ailleurs les placements de la Caisse.

À la condition qu'on lui en laisse le mandat. Or, c'est ici que le bât blesse.

Avant même que la loi ne soit modifiée, et sans qu'un débat n'ait eu lieu à l'Assemblée nationale sur la nécessité de modifier la haute direction de la Caisse, le gouvernement a procédé à une autre nomination qui laisse planer des doutes sur la gestion future de la Caisse. Celle-ci a beau avoir atteint sa maturité, elle navigue encore dans un environnement économique périlleux. Son personnel est plus expérimenté, mais la Caisse aura besoin

d'une équipe unie et très motivée pour passer à l'étape qui l'attend désormais.

Or, malheureusement, au lieu de faire ce débat, l'opposition a ramené l'enjeu à une triste querelle partisane. On n'a pas demandé si la gestion interne de la Caisse sera confiée à une personnalité expérimentée et hautement crédible. On a reproché au gouvernement d'y placer un de ses partisans (pratique à laquelle le Parti québécois ne s'est guère gêné de recourir en son temps, même si certaines nominations allaient avoir des conséquences financières et autres peu reluisantes).

Le premier ministre a eu raison de mettre sous le nez de M. Jacques Parizeau le droit de tout Québécois de participer à la vie démocratique et même de recueillir des fonds pour un parti politique sans avoir à en subir par la suite des vexations dans sa carrière professionnelle. N'en déplaise au célèbre professeur des HEC, les gens des Hautes Études Commerciales ne sont pas les seuls à être nés dans la potion magique de la pureté nationale.

Ceci dit, il était peu opportun de recruter un *bagman* libéral même pour un simple poste au conseil d'administration de la Caisse. Les entreprises ont beau n'avoir plus droit de verser des fonds aux partis, plusieurs parmi elles ont trouvé les moyens d'inciter leurs gens à le faire. La Caisse de dépôt a déjà la réputation malheureuse d'intimider ceux qui ne se plient pas à ses politiques. S'il fallait que s'y ajoute le stigmate qu'un *collecteur* a désormais l'oeil sur les dossiers, sa crédibilité même serait ternie.

Au reste, à quoi sert-il de confier la Caisse à un président qui ne peut être démis — avant la fin d'un mandat de dix ans — que sur une adresse de l'Assemblée nationale, si d'aventure une part essentielle de sa tâche doit aller en d'autres mains ? Si M. Delorme a besoin d'aide, lui et les autres membres de la Caisse, des gens expérimentés, devraient en faire la demande à l'Assemblée et au gouvernement. Le cas échéant, la nomination d'un adjoint pourrait être faite, sinon par la Caisse elle-même, au moins sur sa recommandation.

Autrement, en fixant les choses d'avance, le gouvernement contournerait sinon la lettre du moins l'esprit des lois qui régissent des institutions que l'Assemblée nationale a voulues, à juste titre, indépendantes.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

# Le monde arabe en désarroi

Un autre sommet marqué par des divisions

LES RÉSULTATS du sommet de Bagdad, convoqué à la demande du président irakien, Saddam Hussein, confirment une fois de plus les divisions qui affligent les pays arabes. Derrière l'apparente unité sur le communiqué final, se profilent des tensions qui reflètent un monde en désarroi. Tout se passe comme si cette vaste région du globe continuait à évoluer en marge des bouleversements qui secouent les régimes totalitaires ailleurs dans le monde. Manifestement, les Arabes ne vivent pas à l'heure de l'Est.

Tout d'abord l'absence dans la capitale irakienne de personnages-clés, comme les chefs d'État de la Syrie et du Maroc, a réduit largement la portée de la rencontre. Ensuite, la déclaration contre l'immigration des Juifs soviétiques en Israël et la politique américaine dans le conflit israélo-palestinien a certes fait consensus, mais il ne s'agit somme toute que de la reprise d'une rhétorique déjà entendue et qui, dans les faits, a produit bien peu de résultats.

Bref, un autre sommet qui traduit les antagonismes millénaires du monde arabe. Cette fois, c'est l'Irak qui cherche à s'imposer comme chef de file.

La guerre contre l'Iran a permis au président Hussein de bâtir une puissante armée qu'il cherche maintenant à garder en alerte en éveillant les tensions avec Israël. Certes, la dette de 60 mil-

liards \$ que lui a coûtés le long conflit avec le voisin perse pourrait l'amener à contenir ses prétentions. Mais les perspectives d'une hausse des prix du pétrole vers le milieu des années quatre-vingt-dix (les pays producteurs non membres de l'OPEP n'ayant pas les réserves suffisantes pour répondre à la demande) l'incitent à poursuivre son rêve d'étendre l'influence irakienne dans le monde arabe et au Moyen-Orient.

Dans l'immédiat, il cherche à tirer parti de l'immigration des Juifs soviétiques en Israël. Ce problème rejoint directement les préoccupations des Palestiniens. Le gouvernement israélien attise inutilement les tensions en encourageant l'implantation des nouveaux venus dans les territoires occupés ; son attitude doit être dénoncée. Mais l'objectif quantitatif qu'il s'est fixé — 100 000 d'ici trois ans — soulève peu de problèmes tant aux Palestiniens qu'aux pays arabes voisins : ce n'est qu'une goutte d'eau si l'on compare à l'explosion démographique qui se produit dans le monde arabe.

Car, paradoxalement, c'est la croissance galopante de la population qui constituera le problème majeur des pays arabes dans les prochaines années. Une bombe à retardement qui pourrait sans doute accélérer la démocratisation des régimes totalitaires.

— ALBERT JUNEAU

# Le p'tit tran-tran universitaire

« Capitaliser » sur les acquis de la planification.

DANS le sillage de l'énoncé de mission de l'Université de Montréal qui rêve de devenir une « grande » université de recherche en Amérique du Nord, l'Université du Québec à Montréal (UQAM), selon un texte de réflexion publié ces jours derniers par son recteur, M. Claude Corbo, se contenterait d'être parmi les dix premières au Canada et les quatre premières au Québec.

À quoi riment ces exercices qui rappellent le cri de Tarzan dans la jungle, lançant son défi à tout le peuple des grands singes ?

Posons la question aussi naïvement que possible : à la suite de quel miracle, par la magie de quelle alchimie obscure, grâce à l'intervention de quelle « main invisible » chère aux économistes classiques, les universités peuvent-elles, isolément, planifier leurs activités de telle sorte que, sans plus de façon, les besoins de la population étudiante, jeunes et adultes, s'en trouvent entièrement satisfaits ?

À chacun ses spécialités, dirait-on, et les vaches seront bien gardées...

Au vrai, les choses ne se passent pas tout à fait de cette manière. De la coordination universitaire, il s'en fait. Il s'en fait par la Conférence des recteurs et des principaux (CRÉPUQ) ; il s'en fait bien sûr par la Direction générale au sein du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ; il s'en fait par le Conseil des universités, un organisme consultatif auprès du même ministère ; il s'en fait par les agences qui distribuent les fonds de recherche ; il s'en fait aussi par des ententes de coopération entre les universités...

De même pour la planification. Il s'en fait. La plupart des établissements disposent d'un plan de développement, qu'elles mettent à jour selon un processus triennal, quinquennal ou même continu.

Mais ces plans s'élaborent sans référence à un cadre d'ensemble. Car, comme le cri strident de la craie sur le tableau noir, le seul énoncé du mot ensemble fait grincer des dents tous les universitaires dignes de ce nom, ce qui ne les empêche de proposer à tout le monde des « projets de société ». Que voilà des cordonniers bien mal chaussés !

Il y a deux ans, le Conseil des universités dans un Avis au ministre lui recommandait d'adopter pour le développement des universités un processus de planification et « de procéder graduellement et avec pragmatisme à son application ».

Comme déclencheur d'une telle démarche — le Conseil demandait que le ministre lui confirme le mandat de préparer ce qu'il appelait « un premier rapport de conjoncture », c'est-à-dire de faire un examen de l'évolution des besoins du Québec, de l'état des ressources disponibles et des activités réalisées en réponse à ces besoins et, enfin, une évaluation de l'impact global de l'action des universités. À la suite de ce rapport, le ministre ferait connaître ses priorités et ses objectifs, dont les universités pourraient (librement) tenir compte (ou non) dans leur propre planification.

Le projet était mort-né, puisqu'en annexe de cet Avis, recteurs et principaux faisaient part de leur réticence, pour ne pas dire plus, et suggéraient « une approche par petit pas » qui « capitaliserait sur les acquis » que sont les plans institutionnels « tels qu'ils sont fait présentement ».

M. Claude Ryan (lui-même assez peu porté sur l'émergence des globalités articulées sur des axes) n'a pas retenu cet Avis du Conseil. Mais les universités ne s'en trouvent pas moins prises au mot puisque le Conseil, avec l'assentiment du ministre — du moins peut-on le présumer —, a inscrit à son programme pour la présente année de dresser le « profil général » qui se dégage de la planification des universités, à la fois dans son contenu (les priorités du système) et dans son processus (la qualité de la démarche).

On verra mieux l'automne prochain jusqu'où aura pu aller ce p'tit train.

— JEAN FRANCOEUR



## LETTRES AU DEVOIR

### Vérité partielle

LES propos de M. Claude Morin, le 17 mai, devant des diplômés de l'École nationale d'administration publique à Québec, voulant que toutes les opérations constitutionnelles au Canada se soient terminées au détriment du Québec, fourmillent d'inexactitudes.

L'histoire témoigne de l'importance fondamentale qu'à le caractère distinct des Canadiens français dans le développement de notre pays.

Quoique l'intention évidente de la Proclamation royale de 1763 et de l'acte d'Union de 1840 fut d'assurer l'assimilation des Canadiens français, d'autres constitutions et amendements nous ont permis d'atteindre l'égalité politique avec nos compatriotes anglais, aussi bien qu'une certaine maturité politique par l'entremise du gouvernement représentatif.

Suite aux remontrances de Sir Guy Carleton, l'Acte de Québec de 1774 permettait aux Canadiens français le libre exercice de leur religion, ainsi que l'utilisation sans entraves de notre langue et de notre code civil. En outre, l'Acte constitutionnel de 1791 initiait notre peuple, qui n'avait connu que les régimes autoritaires et quasi-féodaux des Rois de France, au gouvernement représentatif.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 créa, non un État unitaire, mais un gouvernement fédéral, lequel comprend le palier provincial, afin d'assurer que les intérêts des francophones soient représentés par au moins un gouvernement.

La Loi sur les langues officielles de 1969 entérina le principe que le Canada est un pays bilingue, et en tant que tel, le gouvernement fédéral a le devoir de protéger les droits des groupes minoritaires de langue officielle partout au pays.

L'histoire constitutionnelle du Canada met clairement en relief les compromis et les accommodements entre deux groupes linguistiques, qui ont mené à la confédération et, ultimement à la création d'un État multi-national. Ceux qui disent que notre histoire est exclusivement celle d'une lutte féroce contre l'assimilation, ignorent plusieurs faits importants, et n'expriment qu'une vérité partielle.

L'Accord du lac Meech représente une régression, puisque notre histoire est celle d'un long cheminement vers la maturité politique et de l'acquisition des droits individuels ; le pouvoir de promulguer le caractère distinct du Québec serait sans l'ombre d'un doute exercé aux dépens des libertés individuelles, si l'on en croit les propos tenus à ce sujet par le premier ministre Bourassa. Québec a accepté la Charte de Victoria en 1971 ; cependant, M. Bourassa a eu la trouille et a dû rebrousser chemin.

Si l'opération constitutionnelle de 1981 s'est terminée au détriment de M. Lévesque, c'est parce que celui-ci l'a bien voulu. M. Morin admet dans son livre *Lendemain piégés* que lui et son gouvernement n'avaient aucun intérêt à améliorer le fédéralisme.

— JEAN-PAUL MURRAY  
Hull, le 18 mai.

### Douleur

Lettre à la Régie de l'assurance automobile

JE TIENS à vous informer que je juge inadéquat le chèque d'indemnité forfaitaire de douleur émis par la Régie, au montant de 85,49 \$. En effet, j'estime que cette somme n'est certainement pas représentative de la douleur et de la perte de jouissance occasionnée par l'accident.

Je suis quelque peu curieuse de savoir comment vous déterminez la somme d'indemnité. En 1975 et 1976 j'ai eu deux accidents similaires et les indemnités alors offertes par l'ancien régime (assurance personnelle) étaient de 3,500 \$ et de 4,000 \$ pour le même type de blessure. Est-ce que vous jugez que ce type de blessure est moins douloureux en 1989...

Votre régime présente définitivement certains avantages, mais en ce qui concerne l'indemnité forfaitaire de douleur je vois plutôt un recul, de toute évidence dans mon cas. Je crois que les primes payées par les automobilistes couvrent amplement la portion d'assurance puisque le gouvernement du Québec puise 625M \$ en cinq ans dans le surplus de la Régie de l'assurance automobile pour rénover le réseau routier.

Dès lors, puisqu'il y a des surplus, il serait opportun de réviser votre politique d'indemnisation de douleur afin d'assurer un paiement équitable pour tous les contribuables.

— CAROLE D. BENOIT  
Beaconsfield, le 25 avril.

### Tôt ou tard

POURQUOI tant de simagrées au sujet de la Loi sur les langues officielles ?

Si l'on avait voulu que le français soit une langue officielle du Canada, on l'aurait dit en 1867. Comme c'est là, la Loi vient 123 ans trop tard.

En Colombie-Britannique l'urdu et le hindi (sans oublier le chinois) sont plus importantes que le français, et tôt ou tard un politicien le signalera...

— JEAN TURGEON  
Montréal, le 25 mai.

### Les solidarités de Lucien Bouchard

FIN stratège, erreur politique, cri du cœur ; seul M. Lucien Bouchard pourra un jour nous dire la vérité sur ses réelles intentions.

Devant la Chambre de commerce, il nous demande dans un élan de « solidarité » pour l'avenir du Québec de mettre en veilleuse toute partisanerie. Par contre, quelques jours avant, il faisait parvenir un télégramme aux notables de la défaite référendaire lors du caucus national du PQ.

Je ne crois pas qu'il en ait envoyé un à M. Bourassa pour le soutenir dans sa négociation avec le gouvernement fédéral.

Il demande l'unité du monde du travail et du monde des affaires. Mais quelle unité veut-il ? Celle où il nous réimposera des décrets comme il l'a fait en 1982 lorsqu'il représentait le gouvernement péquiste dans les négociations avec le secteur public.

La prochaine fois, sous le prétexte d'un pays à bâtir, encore une fois le monde du travail devra faire une plus grande part que celui des affaires.

M. Bouchard, vous avez démontré votre incapacité à négocier

### Avis de l'éditeur

Les « Lettres au DEVOIR » doivent être signées. L'adresse et le numéro de téléphone sont requis également, mais seulement pour nos dossiers.

Prière de s'en tenir à moins de deux pages, dactylographiées à double interligne, et de faire parvenir le texte à l'attention de Jean-Claude Leclerc.

LE DEVOIR ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues et se réserve d'en réduire au besoin la longueur.

par le passé, que ce soit avec Meech ou le monde du travail. Vous n'aurez pas ma solidarité aveugle.

Oui, il faut que le fait français au Québec soit reconnu par l'ensemble des Canadiens. Et je souhaite sincèrement, comme vous, que tous les masques de l'hypocrisie politique tombent. En commençant par le vôtre.

— JEAN BRIEN  
Montréal, le 28 mai.

### Porte de sortie

Il ME semble qu'il existerait une porte de sortie élégante pour les premiers ministres des trois provinces récalcitrantes : voter tel quel l'accord du Lac Meech avant le 23 juin, en retour de quoi un référendum viendrait, s'il était appuyé par plus de 50 % de la population canadienne, sanctionner cet accord et l'entrée du Québec dans la constitution.

Ce référendum pourrait idéalement se faire à l'automne. La question devrait être toute simple « Appuyez-vous oui ou non l'accord du Lac Meech » ?

Robert Bourassa ne pourrait sérieusement refuser cette offre. Par contre les premiers ministres du Manitoba, de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick pourraient se sentir soulagés dans leur amour propre d'avoir à laisser à l'opinion canadienne le dernier mot en cette affaire.

Le Canada s'est déjà servi du référendum pour surmonter l'opposition du Québec à la conscription. Il serait temps qu'il utilise encore dans des circonstances fort différentes mais encore plus importantes.

Un NON signifierait sûrement le rejet du Québec par la population canadienne, mais je ne crois pas qu'on en viendrait là.

— PAUL BOURASSA  
Sherbrooke, le 27 mai.

## LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec. (514) 844-3361

Abonnements (514) 844-5738

LE DEVOIR • (USPS #003708) is published daily by L'Imprimerie Populaire, Limited, 211 rue St-Sacrement, Montreal, Quebec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. U.S. POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518



**SUITES DE LA PREMIERE PAGE**

**◆ Bourassa**

nistre des Affaires canadiennes, Gil Rémillard, ont pris bien soin de faire ressortir les principaux éléments de la position du Québec.

En début de journée, M. Rémillard indiquait ainsi clairement que les compromis devraient venir des autres provinces et non du Québec qui ne se sentira nullement coupable devant un échec de l'accord.

« Si ça ne marche pas, qu'ils le gardent, qu'ils l'encadrent, qu'ils le mettent au Musée de la Guerre. Ça va attirer les touristes », a ainsi dit le ministre qui avait bien préparé sa phrase qu'il a répété à deux ou trois reprises.

M. Rémillard qui était interrogé par l'opposition péquiste à l'occasion de l'étude des crédits de son ministère devait insister sur le fait que d'autres que le Québec ont un examen de conscience à faire.

« Qu'est-ce qu'a fait le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna, depuis deux ans et demi lui qui n'a pas d'opposition ? Qu'est-ce qu'il a fait pour sa minorité ? », a lancé M. Rémillard en faisant allusion que c'est M. McKenna qui il y a deux ans et demi a ouvert la « ronde d'opposition à l'accord du lac Meech pour notamment défendre les droits de sa minorité acadienne.

Le gouvernement québécois sera ouvert à une franche participation à la discussion à l'occasion de cette conférence qui a convenu M. Rémillard portera essentiellement sur une déclaration politique que pourraient signer les premiers ministres.

Le Québec n'acceptera d'aucune façon de signer cette déclaration si elle devait comporter des éléments qui mettent en cause la portée de l'accord du lac Meech. « On n'acceptera pas une déclaration politique des premiers ministres qui ferait indirectement ce qu'on refuse de faire directement », a dit le ministre. Que ce soit pour le concept de société distincte ou pour tout autre élément de l'accord.

Ces deux dernières semaines, le gouvernement québécois a jugé inacceptable plusieurs propositions venues d'Ottawa qui justement, a souligné M. Rémillard, comportaient des amendements à l'accord du lac Meech. Il pourrait y avoir d'autres propositions mais elles seront toutes rejetées par le Québec, a dit le ministre.

Le premier ministre Bourassa devait redonner pour sa part des assurances semblables devant l'Assemblée nationale, affirmant que tout ce qui serait équivalent à des amendements à l'accord du lac Meech serait rejeté.

Les compromis que le Québec avait à faire ont déjà été faits, a insisté le premier ministre par la suite alors qu'il se rendait assister au « baptême » de l'édifice abritant le siège du directeur des élections sous le nom d'Édifice René-Lévesque. Là où le Québec peut faire preuve d'une certaine souplesse, a-t-il indiqué, c'est sur la définition de l'ordre du jour de la prochaine ronde constitutionnelle afin d'y accueillir les demandes des autres provinces. La position du Québec en ce sens est de considérer l'éventuelle déclaration politique que feront les premiers ministres comme le cadre indiqué pour définir cet ordre du jour. Le plus loin que l'on pourrait aller serait d'accepter de définir les paramètres de chacun des points de cet ordre du jour, question d'encadrer la négociation qui suivra.

Ces paramètres devront être généraux. Pas question dans le cas du Sénat par exemple d'indiquer que la réforme se fera en fonction des principes soumis par l'Alberta qui veut un Sénat Élu, Égal et Efficace. Personne ne s'entend d'ailleurs sur ces principes, note M. Rémillard qui propose plutôt que l'on s'en tienne à retenir comme principe la nécessité de faire du Sénat une chambre régionale.

Dans un cas, le Québec accepterait d'aller un peu plus loin dans la définition de paramètres, soit dans la question relative aux droits des autochtones. Dans ce cas, on indiquerait que la négociation se fera sur le principe de la reconnaissance du droit à des gouvernements autonomes.

Le Québec pourrait par ailleurs demander aux autres provinces d'inscrire à l'ordre du jour un certain nombre de sujets, dira par ailleurs M. Rémillard poussé par les questions du député péquiste Jacques Brassard. Celui-ci craint que l'accord du lac Meech accepté, le Québec soit gêné de présenter de nouvelles demandes.

Le Québec est intéressé à discuter du Sénat, des droits des autochtones et beaucoup de la question des droits des minorités, a dit M. Rémillard. Dans ce dernier cas, il précise que ce point permettra au Québec d'aborder des sujets comme l'article 93 sur les commissions scolaires.

Sur la question des droits des minorités, le Québec n'acceptera pas les suggestions de plusieurs provinces dont le Nouveau-Brunswick d'accorder au gouvernement fédéral le pouvoir de faire la promotion des droits linguistiques des minorités. Il n'est pas utile de mettre dans la constitution ce pouvoir qui est déjà exercé par le biais de la loi C-72, dit M. Rémillard.

Celui-ci entrevint plutôt comme solution des choses pratiques car il faut s'attaquer non à des principes mais à la réalité des choses. Il évoque ainsi à nouveau des ententes entre les provinces et le gouvernement fédéral pour appliquer dans le respect des compétences provinciales la loi C-72. Le Québec est ouvert mais à la condition que ses pouvoirs en matière linguistique soient respectés, a-t-il dit.

**◆ Mulroney**

reprise dimanche du scénario qui s'est déroulé à l'édifice Langevin, il y a trois ans, alors que Brian Mulroney et ses homologues avaient passé la nuit derrière des portes closes à s'entendre sur les grandes lignes de l'accord du lac Meech. La façon dont l'accord a été bâclé, explique-t-on, a toujours été perçue par l'opinion publique comme faisant partie du problème.

De telle sorte que les provinces calculent que s'il doit y avoir déblocage, il y aura bel et bien une conférence en bonne et due forme, qui s'échelonnait prêté-on, sur au moins deux jours.

Sur papier, l'écart entre les joueurs est encore très important. Le veto du Québec sur le Sénat, et à un moindre degré, la relation de la clause de société distincte et de la Charte des droits sont toujours les principaux sujets sur lesquels Terre-Neuve et le Manitoba se montrent intractables. Et le Nouveau-Brunswick, qui n'a pas concrétisé les promesses sous-entendues de Frank McKenna la fin de semaine dernière, veut toujours un signal clair sur la promotion fédérale de la dualité linguistique.

Mais la convocation de ce souper, qui se déroulera du côté québécois de la rivière des Outaouais au Musée des Civilisations à Hull, était devenu une évidence depuis que le premier ministre a complété lundi dernier son propre tour de table de ses homologues provinciaux. Depuis le début de la semaine, les tractations entre les provinces sont à peu près au point mort. Tout le monde attendant l'invitation fédérale pour envisager la prochaine étape.

Hier soir, les trois premiers ministres réfractaires au lac Meech ont fait, en termes très généraux, bon accueil à la convocation fédérale. Mais la stratégie d'Ottawa, qui repose fortement sur les pressions certées des signataires du lac Meech sur les dissidents, pourrait bien se heurter à des écueils.

Un sondage réalisé par la compagnie Baseline Research révèle que l'opinion publique de Terre-Neuve est massivement alignée sur le premier ministre Clyde Wells. Il partirait gagnant si jamais ses collègues le poussaient au pied du mur et l'amenaient à déclencher un référendum dans sa province.

Ce même sondage, réalisé cette semaine auprès de 350 terre-neuviens, révèle que la majorité d'entre eux s'opposent au lac Meech, non pas à cause de ses dispositions mais parce que « le Québec a trop d'influence ».

Pendant que les premiers ministres font la course contre l'échéance du 23 juin, le climat politique continue d'ailleurs de se détériorer. Cette semaine, deux députés de Brian Mulroney sont sortis du rang pour manifester des opinions parfois incongrues sur le débat actuel. Pendant que Denis Pronovost de St-Maurice mettait publiquement en doute la santé mentale du premier ministre de Terre-Neuve, Chuck Cook, un de ses collègues de la Colombie-Britannique, concluait que le Canada anglais se tirerait ainsi doute mieux d'affaires sans le Québec.

Et les tiraillements qui ont vu Lucien Bouchard, François Gérin et Gilbert Chartrand quitter les rangs conservateurs, se propagent à d'autres partis, y compris le NPD où certains seraient sur le point de désavouer les politiques d'André McLachlin face au Québec.

**◆ Allophones**

l'anglais et 2 % pour des institutions bilingues.

C'est ce que révèle, pour la première fois depuis l'adoption de la loi 101 en 1977, une étude du ministère de l'Enseignement supérieur rendue publique hier.

Car si on connaît depuis quelques années déjà, la répartition des collégiens selon leur langue d'enseignement et leur langue maternelle, jamais on n'avait mesuré l'influence de la langue d'enseignement au secondaire sur le choix qu'il entraîne sur la langue d'enseignement au collège.

Ces données sont importantes puisque le résultat du libre choix de langue d'enseignement au collégial constitue une mesure du succès de la politique de la langue d'enseignement du Québec définie par la loi 101 pour les écoles primaires et secondaires.

L'étude réalisée par Mme Mireille Lévesque et Mme Danielle Pageau révèle encore que le libre mouvement des allophones finissant des écoles secondaires vers le cégep français progresse puisque, en 1980, 72 % avaient effectivement continué en français et 24 % avaient choisi le cégep anglais.

Cependant, les allophones passés par l'école secondaire anglaise (et c'est encore la majorité) continuent massivement au cégep anglais (95 %) ou bilingue (4 %). Moins de un pour cent s'inscrivent au cégep français.

De même, parmi les 4502 anglophones qui font leurs études secondaires en anglais, 96 % ont choisi un cégep anglais et moins de 3 %, un cégep français.

Enfin, des 737 finissants francophones des écoles secondaires anglaises, 16 % ont opté pour un cégep français, mais 83 % ont décidé de poursuivre en anglais au collège.

Nolons que les transferts nets des francophones étudiants en français vers un cégep anglais s'élève à 740, celui des allophones à 102 et celui des anglophones à 70. En d'autres termes, ce sont les francophones eux-mêmes qui, en chiffre absolu, ont le plus contribué à faire augmenter les effectifs non-anglophones des collèges anglais.

L'étude révèle par ailleurs que indépendamment de la langue dans laquelle ils ont terminés leurs études secondaires, au total, en 1986, 94 % des 42,265 nouveaux cégepiens francophones étudiaient en français, 4 % en anglais et 2 % dans des établissements bilingues.

De leur côté, 7 % des nouveaux cégepiens anglophones étudiaient en français, 91 % en anglais et 2 % dans

des établissements bilingues.

Enfin, 23 % des nouveaux cégepiens allophones fréquentaient des cégeps français, 73 % des cégeps anglais et 4 % des cégeps bilingues. La proportion des allophones étudiant en français au cégep n'était que de 14 % en 1980.

Malgré la progression du choix des allophones en faveur des cégeps francophones, la grande majorité d'entre eux (76 %) étudient encore en anglais. Cela s'explique dans une large mesure.

Ainsi, révèle l'étude, 62 % des 2662 allophones nouvellement inscrits dans un programme collégial en 1986 ont fait leurs études secondaires en anglais. C'est que les effets de la loi 101 ne s'est pas fait complètement sentir chez les finissants des écoles secondaires en 1986. Une proportion indéterminée d'entre eux sont entrés à l'école québécoise en 1975, donc avant la loi 101. De plus, 51 % des allophones nouvellement inscrits au cégep en 1986 étaient des italophones, soit la communauté culturelle la moins touchée par la loi 101.

**◆ Sondage**

font aussi pour leur bénéfice personnel), à commencer par ceux de Sorécom (Le Soleil-CKAC), dont la crédibilité est fort grande. En novembre dernier, un Québécois sur deux estimait avantageux que le Québec reste à l'intérieur du Canada, même après l'échec de Meech; mais plus du tiers (36 %) optaient pour « l'indépendance complète » du Québec. Un mois plus tard, cette option reste aussi populaire, tandis que la souveraineté-association, elle, recueille la faveur d'un Québécois sur deux (52 %), en cas d'échec de Meech.

En mars dernier, nouveau sondage. Trois Québécois sur cinq (62 %) se disent en faveur de la souveraineté-association, soit que le Québec devienne un pays indépendant associé économiquement au reste du Canada. Plus, la majorité (55 %) se dit désormais favorable à ce que le Québec devienne un pays indépendant. De même, les francophones se considèrent en majorité (59 %) comme Québécois, autre indice de changement par rapport à il y a 10 ans. En voici un autre: la confiance des Québécois dans leur potentiel économique est telle que la moitié (48 %, près du double de 1979) est d'avis que le Canada a davantage besoin du Québec que le Québec n'a besoin du Canada.

Dans son analyse d'un récent Sorécom (L'actualité-TVA, 1er mai), Lise Bissonnette relève ceci: les deux tiers des Québécois pensent que le rejet du lac Meech rapproche le Québec de l'indépendance; la moitié affirmant que le Québec ne pourrait rester passif devant cette gifle et devrait amorcer le processus. Les Québécois, peuple anxieux, sont déchirés entre leurs sentiments et leurs intérêts, entre le cœur et le portefeuille, explique Mme Bissonnette. « Une sorte de fatalité sécessionniste se dessine. Le Québec est de plus en plus une 'société détachée': les francophones se sentent poussés hors du Canada malgré eux. La géographie politique de 1990 est celle de l'inquiétude et de l'indécision devant la séparation. On ne l'évitiera peut-être pas », semblent-ils dire.

Une autre maison qui sonde les Canadiens depuis des décennies, Gallup, estimait en décembre dernier que l'appui au « séparatisme » atteignait 39 % au Québec et que, pour la première fois, l'opposition à cette option radicale (47 %) n'y était plus majoritaire. En avril, l'appui au séparatisme s'élevait à 42 %. Un pourcentage légèrement plus élevé (45 %) préférerait que le Québec demeure partie intégrante de la Confédération. Toutefois, la majorité (55 %) pense que le Québec devrait continuer à être représenté au Parlement fédéral, advenant la souveraineté-association; davantage, 43 % des Québécois estiment que la péroration devrait continuer.

D'autres coups de sonde confirment l'impressionnante poussée du courant souverainiste. Ainsi, en février, un Québécois sur deux estimait que le Québec pourrait se séparer du reste du Canada si l'accord du lac Meech n'est pas ratifié. En aussi grand nombre, les répondants québécois à un sondage The Globe and Mail-CBC souhaitent que le Québec ait le pouvoir d'adopter toutes les lois adéquates concernant sa langue et sa culture distinctes, même si ces lois entrent en conflit avec la charte des droits et libertés.

Pour sa part, début mars, IQOP lançait au Québecois la même question référendaire que le gouvernement du PQ, il y a 10 ans. Alors, trois Québécois sur cinq (59,4 %) avaient répondu Non au mandat de négocier demandé par René Lévesque. Dix ans plus tard, selon la simulation faite pour le compte de C.J.M.S., deux Québécois sur trois (67,5 %) auraient répondu Oui à la même question. Même dans l'absolu, ce revirement de l'état d'esprit est spectaculaire. En mars également, le PQ révélait qu'il avait obtenu dans un sondage interne (fait par son assesseur Michel Lepage) un appui de 60 % à la souveraineté du Québec, proportion qui grimpe à 68 % chez les francophones. Le PQ répliquait ainsi, fait inusité, au sondage Crop-La Presse, qui arrivait plutôt aux taux de 56 % et 63 %.

L'attrait souverainiste est-il aussi élevé que certains le clament ? Un sondage de CKAC met un bémol. Selon le président de Baromètre, une nouvelle venue dans le secteur des enquêtes d'opinion, un second référendum sur la souveraineté-association aurait donné en avril un Oui à 45-46 %, plutôt qu'entre 53 % et 68 %, selon d'autres coups de sonde. Et ce, même si Baromètre arrive à des résultats semblables: 53 % favorables à la souveraineté, 59 % des francophones. M. René Pelletier met une sourdine pour plusieurs raisons, dont: dans une vraie campagne, l'appui au Oui aurait tendance à diminuer, les groupes opposés s'exprimant avec plus de vigueur qu'ils ne le font à l'heure actuelle; l'option souverainiste bénéficierait d'un ven-

table qui a tendance à gonfler les Oui.

À la mi-mai, un coup de sonde Environics-Toronto Star estimait aussi que 60 % des Québécois seraient favorables à ce que le Québec devienne un État souverain, associé économiquement avec le reste du Canada. D'autre part, selon Angus Reid-Southern, le taux de Québécois qui croient préférable de se séparer du Canada aurait grimpé dramatiquement entre novembre dernier et la mi-mai, passant de 40 % à 53 %.

Un sondage encore plus récent, de Léger et Léger, pour Le Journal de Montréal et TQS, fait ressortir que 3 Québécois sur 5 suggèrent la souveraineté politique du Québec, advenant un échec du lac Meech. Plus, près de la moitié (48,2 %) souhaitent la souveraineté, même si Meech est finalement ratifié. La démission fracassante du ministre Lucien Bouchard n'a rien fait pour renverser cette tendance, décidément lourde.

D'autre part, les dirigeants d'entreprises du Québec ne sont pas différents des autres Québécois sur la question nationale. Ainsi, selon un sondage SOM-Les Affaires, en avril, la moitié (48,5%) des gens d'affaires estiment que l'indépendance du Québec aurait un impact positif, à long terme, sur l'économie du Québec; toutefois, à court terme, ils sont aussi nombreux à croire que l'impact serait négatif. Très favorables au lac Meech, ces dirigeants opteraient, s'il est rejeté, pour l'indépendance; un refus serait interprété par plusieurs comme un rejet du Québec par les Canadiens des autres provinces. Pour sa part, le sondage express de mai du Conseil du patronat (CPQ) fait ressortir ceci: 69 % sont d'accord avec une suspension de trois ans du débat constitutionnel, advenant l'échec du lac Meech! Les grands patrons peuvent toujours rêver en couleurs, n'est-ce pas?

Signalons par ailleurs que: à son congrès d'avril dernier, la CSN a dit Oui à l'indépendance du Québec; la FTQ, plus que jamais en faveur de la souveraineté, mobilisera dès le 24 juin, quoi qu'il advienne du lac Meech, « un cadeau pourri que Mulroney a fait à Bourassa pour le remercier de son appui au libre-échange, selon le président Louis La Bergerie; les trois quarts (74 %) des membres de la CEQ sont désormais favorables à la souveraineté, selon un tout récent sondage Crop; et, durant son prochain congrès, soit le 26 juin, la CEQ sera appelée à se prononcer en faveur de l'indépendance, et à mandater la Centrale à intervenir en ce sens.

Est-ce à dire qu'il faille tenir la souveraineté acquise, à toutes fins utiles? Absolument pas. Pas plus tard que dimanche dernier, le parain de la loi 101 se réjouissait des sondages, qui convergent autour de l'option souverainiste. Mais, prévenait l'ex-ministre Camille Laurin, ces coups de sonde témoignent d'un cri du cœur, d'une réaction instinctive, ils ne sont pas encore assis sur un raisonnement solide. Avant de céder à l'euphorie, ajoute-t-il, il faut faire en sorte que la tête en arrive à la même conclusion que le cœur. Ce qui, peut-on présumer, n'est pas le cas de la majorité. Du moins pas encore. La « souveraineté tranquille », évoquée par son nouvel héros et martyr.

**◆ Forum**

beaucoup le plus captivant des six forums régionaux et que l'on y verra des grands jeux de stratégie des organisations et de leur candidat, voulant profiter de ce « dernier assaut » devant les caméras des grands réseaux de télévision du pays. L'alternance des sujets obligent, il y sera sûrement question des problèmes économiques de Montréal, mais c'est à son avis l'entente du lac Meech, qui sera encore une fois au cœur des échanges. Il lui paraît évident que Jean Chrétien, qui a été la cible des attaques de Paul Martin et Sheila Copps sur la question constitutionnelle, profitera de l'occasion pour « affirmer sa québécoïté ».

Doit-on anticiper une assemblée tumultueuse, du brassage-camarades? Homme de confiance de Jean Chrétien, le sénateur Pietro Rizzuto souhaite qu'il n'y ait pas d'échanges acrimonieux et que les partisans affichent civilité et discipline. Tout en déplorant la dureté des attaques de Sheila Copps et Paul Martin pendant cette campagne, il croit que ces forts moments de tensions ne laisseront pas de cicatrices. « C'est le temps de refaire l'unité du pays et du parti. Après le 23 juin, tout doit rentrer dans l'ordre ».

C'était la première fois que les libéraux fédéraux avaient recours à la formule des forums régionaux. Ayant connu beaucoup de succès, le camp Chrétien a trouvé l'expérience satisfaisante. Mais les Copps, Martin et Lapierre en tracent un bilan plus sévère. Même le président de la commission politique, Serge Joyal, reconnaît que la formule est déficiente à certains égards. La critique la plus accablante relève le fait que la question du lac Meech a accaparé les débats et qu'il aurait fallu prévoir, d'une région à l'autre, des forums thématiques. Au terme de l'exercice, on n'en sait pas vraiment plus sur la pensée politique des candidats.

Dès le premier forum de février à Toronto, Sheila Copps et Paul Martin ont constaté que la position de Jean Chrétien sur le dos du lac Meech était la plus populaire et allait lui permettre de faire des gains au Canada anglais. Même devant une salle antipathique à Meech, l'agressivité de Copps et Martin avait alors fait la vie dure à Jean Chrétien, qui avait néanmoins remporté cette première manche.

Toujours en février, le peloton de belligérants s'est transporté à Yellowknife. Ancien ministre des Affaires du Grand Nord, Jean Chrétien avait alors déçu les leaders autochtones. Paul Martin les avait conquis, en leur reconnaissant le droit à l'autodétermination.

A Vancouver le 4 mars, c'est Jean Chrétien qui a surpris ses adversai-

**Un Québec souverain avec Robert Bourassa?**

Gilles Lesage  
de notre bureau de Québec

UN QUÉBEC DISTINCT, différent, plus ou moins souverain, avec M. Robert Bourassa comme premier ministre, encore et toujours?

La question est loin d'être académique, à la lumière des sondages. D'un côté, ils indiquent une montée du sentiment souverainiste et une certaine insatisfaction à l'égard du gouvernement, en tout cas, une cote de popularité moins grande que durant le premier mandat libéral. Par contre, les Québécois seraient en majorité satisfaits du premier ministre dans le dossier constitutionnel, le tiers voyant même M. Bourassa comme un souverainiste. Il en ressort l'impression: et certains le disent ouvertement - que les Québécois veulent faire un bout de chemin sur la voie de l'indépendance, mais de préférence sous la férule ambivalente de M. Bourassa. Un joyeux et paradoxal casse-tête!

En février, pour la première fois depuis novembre 1987, la majorité (56 %) des Québécois était insatisfaite du gouvernement; mais cette grogne, selon le sondage Sorécom-Le Soleil, ne se reflétait pas dans les intentions de vote. En avril, le PLQ (45 %) ne détenait plus qu'une avance de quatre points sur le PQ (41 %), selon la même maison; le taux de satisfaction restait à 46 %. À la mi-mai, Sorécom estimait que libéraux et péquistes étaient à égalité dans les intentions de vote, avec 45 % chacun; le taux de satisfaction était de 41 % envers le gouvernement, ce qui est fort élevé.

Entretiens, Crop-La Presse évaluait en mars l'avance du PLQ à 16 points, tandis que la satisfaction envers M. Bourassa aurait été de 55 %. Le PQ réplique

aussitôt en publiant un sondage de M. Michel Lepage, selon lequel les libéraux n'avaient qu'une avance de quatre points (46 % contre 42 %), avec un faible taux de satisfaction de 44 %, ce qui se rapprochait de Sorécom.

En avril, par contre, la nouvelle maison Baromètre révèle que M. Bourassa serait aussi crédible que M. Parizeau pour réaliser la souveraineté-association. M. René Pelletier estime cette tendance plus importante que la montée souverainiste. Les souverainistes accordent en effet leur confiance à M. Parizeau dans une proportion de 36 %, contre 35 % pour M. Bourassa. Les électeurs percevraient un « front commun » de fait entre les deux grands partis pour la défense des intérêts du Québec. Si le PLQ faisait marche arrière, il lui en coûterait en termes politiques. D'où, peut-on présumer, l'extrême prudence de M. Bourassa dans le dossier du lac Meech, et sa fermeté: il faut qu'il passe tel quel, ne cesse-t-il de répéter.

Puis, en mars et en mai, les Québécois se redissent satisfaits du travail de M. Bourassa sur le plan constitutionnel, selon les coups de sonde de Léger et Léger-TQS-Le Journal de Montréal. Le premier ministre récolte un indice de plus de 52 % à cet égard, le tiers des Québécois le voyant comme un souverainiste... Hier, cette maison prétendait que le PQ devançait de quatre points le PLQ dans les intentions de vote; mais 51 % des Québécois sont satisfaits de M. Bourassa.

Allez y comprendre quelque chose, sinon que M. Bourassa a toute une commande sur les bras: amener le Québec à la terre promise d'une souveraineté aux contours imprécis. Ou, selon la formule, la conduire vers un Québec souverain dans un Canada uni!

res, portant lui-même le débat sur la question constitutionnelle et lançant un appel à l'unité nationale. Il a complètement dominé Sheila Copps et Paul Martin, défavorisés par leur position sur Meech.

A Winnipeg, le 1er avril, Sheila Copps et Paul Martin ont bravé la tempête à la défense de Meech. Devant les militants manitobains opposés à l'accord Jean Chrétien a risqué son appui à la formule d'accompagnement de Frank McKenna. Mais il s'est mis à dos une partie de l'auditoire, en refusant de suivre ses adversaires sur la voie des promesses en faveur de la réforme du Sénat. Un affrontement dont il est sorti ni victorieux, ni perdant.

C'est à Halifax, le 22 avril, que les choses ont mal tourné pour Paul Martin et Sheila Copps. En ce coin de pays, les échanges n'ont à peu près pas portés sur le lac Meech, si ce n'est une brève allusion de M. Chrétien à l'unité nationale. Pour sa part, Mme Copps a été huée pour avoir tenté de mettre en contradiction certains aspects de son énoncé politique d'ouverture. Un forum marqué par la disgracieuse sortie du candidat Nunziata, déclarant que « les séparatistes sont des traîtres et ne sont pas mieux que les racistes et les bigots ». Propos à moitié endossés le lendemain par Jean Chrétien: « Les séparatistes ne sont pas tous des traîtres, pas tous des criminels ».

Dans le cadre d'entrevues exclusives avec les candidats à la direction du PLC, LE DEVOIR recevait lundi dernier, Paul Martin, qui avait alors accusé son adversaire de leur-ner le Canada anglais, en propageant l'idée que l'échec de Meech n'entraînerait pas de graves conséquences pour le pays. Ce matin, l'équipe éditoriale du DEVOIR accueille M. Jean Chrétien. Le résumé de cette entrevue sera publié demain.

**◆ Gorbatchev**

viétique et d'autres pays ne doit pas être diminuée en conséquence du régleme de la question allemande, mais encore qu'aucun dommage ne doit être causé au processus positif actuellement en cours en Europe et dans le monde, ainsi qu'aux relations américano-soviétiques », a dit M. Gorbatchev.

À un journaliste qui lui demandait si le président Bush avait tenté de lui « imposer » son opinion - comme M. Gorbatchev s'en était plaint la veille à Ottawa - le président soviétique a répondu: « ce qu'il fait c'est probablement défendre son point de vue. Je pense que tenter de l'imposer est inacceptable ».

« Je ne suis pas en train d'imposer (mes vues), a déclaré de son côté M. Bush, l'ère des dictateurs est révolue ». « J'ai été franc avec lui et il a été franc avec moi », a poursuivi le président américain, précisant qu'il « se sentait très à l'aise » avec son interlocuteur soviétique.

Les porte-parole, MM. Marlin Fitzwater et Arkadi Maslennikov, ont confirmé que les deux pays pourraient, comme prévu, signer aujourd'hui toute une série d'accords, notamment un document fixant « les principes généraux du traité START » sur la réduction des arsenaux nucléaires stratégiques des deux grandes puissances, ainsi qu'un accord sur la destruction des stocks d'armes chimiques.

M. Maslennikov a indiqué que les deux chefs d'État espéraient se rencontrer encore deux fois cette année, pour la réunion de la Conférence sur la sécurité en Europe (CSE) « dont le lieu et la date ne sont pas encore définis et pour un sommet permettant la signature du traité START, dont nous espérons qu'elle intervien-

dra cette année ».

MM. Bush et Gorbatchev, dont le premier entretien devait en principe durer une heure et demie, ont discuté pendant deux heures et quart, échangeant leurs idées sur ce que devront être les relations américano-soviétiques à l'avenir. « Ils voulaient discuter en termes généraux de leurs espoirs et de leurs rêves pour leurs pays », a déclaré M. Fitzwater.

Les deux chefs d'État se sont retrouvés dans l'après-midi pour poursuivre de façon plus spécifique leurs entretiens avec leurs principaux collaborateurs, notamment sur le désarmement.

À propos des négociations CFE de Vienne sur le désarmement conventionnel en Europe, les deux porte-parole ont annoncé la publication à l'issue du sommet d'une « déclaration commune ». Mais « nous ne serons probablement pas en mesure de parvenir à ce stade à un accord spécifique », a souligné M. Fitzwater.

Le porte-parole a indiqué que les États-Unis « comprennent très bien la préoccupation des Soviétiques » à propos de l'unification allemande, qui les a conduits à ralentir les négociations CFE. « Mais je ne pense pas que nous attendions une conclusion à ce sujet pendant ce sommet », a-t-il déclaré. Il a indiqué que cette question n'avait été abordée qu'en termes généraux par les deux présidents jeudi matin.

M. Fitzwater a cependant souligné que MM. Bush et Gorbatchev apporteraient de nouvelles idées lors de la suite de leurs entretiens. « Nous faisons face au défi d'être aussi positifs et productifs que possible et de travailler ensemble pour construire une Europe stable », a-t-il déclaré.

M. Maslennikov a pour sa part indiqué en aparté aux journalistes que l'URSS espérait que se dégageaient à Washington « quelques lignes générales » à propos de la question allemande.

La finalisation des accords qui seront signés aujourd'hui est assurée par le secrétaire d'État James Baker et son homologue soviétique Édouard Chevardnadze qui se sont réunis de leur côté.

Outre l'accord de principe sur les START et celui sur les armes chimiques, des accords sur les essais nucléaires, sur les échanges de jeunes, sur la coopération en matière d'énergie nucléaire seront signés par les deux présidents, les deux chefs de la diplomatie ratifiant de leur côté des accords en matière d'aviation civile, sur l'ouverture de centres culturels et sur les douanes.

Un sujet de discorde entre les deux présidents, la Lituanie, n'a pas été abordé en détail et les deux parties n'ont fait état d'aucune évolution des positions respectives.

Les deux porte-parole n'ont pas fait mention d'un accord commercial avec l'octroi à l'URSS de la clause de la nation la plus favorisée, les États-Unis refusant de signer un tel accord tant que la loi fixant les conditions de sortie de l'URSS pour les Soviétiques ne sera pas adoptée par le Soviet Suprême et tant que Moscou n'engagera pas un dialogue sur l'indépendance des républiques baltes.

MM. Fitzwater et Maslennikov ont réaffirmé les positions de principe de leurs pays à propos de la Lituanie, le porte-parole américain reconnaissant que les deux pays avaient « des positions bien arrêtées » à ce sujet.



## La nomination de Guy Savard à la Caisse sucite une attaque en règle de l'opposition

Serge Truffaut

LA NOMINATION de M. Guy Savard au conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec par le gouvernement Bourassa a été la cible, hier, de vives attaques signées par le chef de l'opposition, M. Jacques Parizeau. De M.

Jean-Claude Delorme, qui sera le numéro un de cette institution à compter du 1er juillet prochain, il n'a point été question. Au cours des débats en chambre, M. Parizeau ainsi que M. Guy Chevrette, leader parlementaire, ont pinné le chef du gouvernement afin de déterminer si M. Savard était à l'emploi de la firme Raymond, Chabot, Martin, Paré (RCMP) au mo-

ment de sa nomination, s'il était toujours responsable de la campagne de levée de fonds de M. Paul Martin, candidat à la chefferie du Parti libéral du Canada, s'il touchait un revenu de la Caisse, et, enfin, si son nom figurait sur la liste des candidats pouvant remplir la fonction de président et chef de l'exploitation de la Caisse qui sera créée cet automne.

Le gouvernement avait alloué à la firme Woods, Gordon le mandat d'identifier les personnes aptes à remplir le poste qu'occupera plus tard cette année M. Savard. Allons-y avec ce qui pourrait se résumer ainsi : Y a-t-il eu entorse à l'éthique ?

Lors de son argumentation M. Parizeau a souligné que M. Serge Saucier, qui, incidemment, occupe le poste de président de RCMP, avait refusé de siéger au sein du conseil d'administration de la Caisse de dépôt à cause du conflit d'intérêt potentiel qu'il y aurait eu entre le fait que la Caisse serait appelée à prêter de l'argent à des entreprises dont la vérification comptable serait assurée par... RCMP.

En vertu de cette assertion, M. Parizeau a alors demandé à M. Bourassa : « Les règles d'éthique que reconnaissait le président de RCMP s'appliquent-elles à un des vice-présidents de RCMP ? ». Après une réponse sibylline de la part de M. Bourassa et un échange verbal passablement vif, le chef du gouvernement a assuré M. Parizeau que « les lois et les règles d'éthique seront respectées ».

Renseignement pris au bureau de M. Serge Saucier à Montréal, M. Savard n'était plus vice-président de RCMP au moment de sa nomination. Incidemment, M. Saucier étant actuellement absent, il n'a évidemment pas été possible d'en savoir plus long sur la décision l'ayant conduit à re-

fuser le poste de membre du conseil de la Caisse où on l'avait nommé le 29 novembre 1989.

Ensuite, et en vertu des règlements interdisant aux cadres de la Caisse de participer aux campagnes électorales, M. Parizeau a demandé à M. Bourassa si M. Savard avait mis un terme à sa collaboration à la campagne de Paul Martin. Réponse de M. Bourassa : « M. Savard a démissionné lundi de la campagne de M. Paul Martin ». Affirmation qu'a confirmée le bureau de M. Martin.

Par la suite, le chef de l'opposition a tenté de savoir si M. Savard était d'ores et déjà un employé dûment rémunéré par la Caisse et quelle instance l'avait embauché. M. Bourassa a répliqué que M. Savard a été nommé, ainsi que la loi le permet, par le gouvernement, et il n'est pas encore un employé au sens strict du terme. « Il n'est pas employé de la Caisse de dépôt. Il est rémunéré à titre de membre du conseil d'administration », de déclarer M. Bourassa.

Maintenant, en ce qui concerne le rapport soumis par la firme Woods, Gordon, le leader parlementaire de l'opposition, M. Guy Chevrette, a allégué que « le nom de M. Savard n'était même pas recommandé ».

À quoi M. Bourassa a répondu, « nous avons communiqué avec des firmes spécialisées et nous avons examiné toute une liste de noms. La décision qui a été prise de faire des propositions à M. Savard a été prise en accord, notamment, avec M. Gareau (NDLR : responsable du dossier au sein de Woods, Gordon) auquel réfère le leader parlementaire de l'opposition. Je lui dis que la décision n'a pas été prise sans consulter cette firme spécialisée ». Hier, M. Gareau n'était pas disponible pour confirmer.

## La croissance économique canadienne tombe sous le seuil de 1 %

OTTAWA (PC) — La croissance de l'économie canadienne s'est poursuivie lentement au cours du premier trimestre de cette année, reportant ainsi à plus tard la récession qu'on craignait tellement, en dépit des taux d'intérêt qui ont maintenant atteint le plus haut niveau des huit dernières années, a annoncé hier Statistique Canada.

L'économie a progressé de 0,2 % au cours des trois premiers mois de 1990, une fois l'inflation prise en compte, grâce à l'industrie de l'auto qui a donné des signes de vie après la mini-crise qui y a sévi en début d'année.

Le secteur des services n'a connu aucune croissance. L'économie a enregistré un taux de croissance annuel de 0,8 %, bien en dessous du 1,6 % du quatrième trimestre 1989.

George Saba, économiste en chef du Montréal Trust, estime que les chiffres sont très bas et

qu'ils indiquent un ralentissement de l'économie après sept années de croissance.

Mais il a ajouté que le fait d'éviter une récession — six mois pendant lesquels l'économie décroît au lieu de croître — dépendra surtout du succès que connaîtront les efforts visant à sauver l'Accord constitutionnel du lac Meech avant la date limite du 23 juin.

« En effet, si nous parvenons à nous en sortir du côté politique, il est fort possible que nous puissions échapper à une récession technique », a expliqué M. Saba.

On n'a constaté que peu de croissance en début d'année, l'économie n'ayant connu qu'une légère expansion de 0,1 % en mars, la même chose qu'en février après une régression de 0,1 % au mois de janvier.

Du côté des biens, c'est la reprise de l'industrie de l'automobile qui a dominé après une performance désastreuse en janvier.

« La reprise dans la production de biens au cours des deux derniers mois du trimestre a été due en grande partie aux fabricants de véhicules à moteur dont les opérations sont presque revenues à la normale », a indiqué Statistique Canada.

La production de voitures et de pièces de rechange a grimpé de 11,2 pour cent en février et de 5,8 % en mars, après un plongeon de 18,7 % en janvier.

Quant aux services, la production est demeurée inchangée en mars après un déclin de 0,1 % en février et un gain de 0,2 % en janvier.

## Le Wall Street Journal s'intéresse à la Caisse

Maurice Girard de la Presse Canadienne

WASHINGTON — *The Wall Street Journal*, a fait état dans son édition d'hier de la nomination probable aujourd'hui, de M. Jean-Claude Delorme à la présidence de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Dans le contexte actuel aux États-Unis, où la plupart des grands médias d'information ont publié récemment des reportages sur l'impasse constitutionnelle, le texte signé par M. Pierre Goad ne fait que renforcer certaines conceptions nouvelles qu'ont les Américains du Québec, qui passe maintenant pour un milieu où la dynamique nationaliste n'est plus seulement politico-linguistique mais fortement économique.

Ainsi, l'article souligne que l'institution a réussi l'an dernier pendant la prestance de son président sortant de charge, M. Jean Campeau, à obtenir un rendement supérieur à la Bourse de Toronto, 22,7 % contre 21,4 % pour son portefeuille d'actions. Performance similaire pour son portefeuille d'obligations, qui a rapporté 14,6 %, par comparaison à une moyenne de 12,8 %.

Durant ses deux mandats de cinq ans, le président Jean Campeau (aucun lien de parenté avec l'homme d'affaires de Toronto Robert Campeau) a transformé le rôle traditionnellement tranquille de la Caisse en une puissante entreprise d'investissements, souligne le *Wall Street Journal*.

Quant au futur titulaire, le journal dit que dans les milieux financiers, « on s'attend à ce que M. Delorme atténue la réputation d'investisseur agressif qu'a la Caisse de dépôt ».

Avec ses 34,2 milliards \$ d'actif, le gestionnaire des fonds de pensions des Québécois « est tout à la fois

crainant pour sa puissance et respecté comme symbole de la force économique du Québec » et perçu à l'étranger comme « un instrument du nationalisme ».

Le *Wall Street Journal* conclut en racontant à son million et plus de lecteurs un exemple de la toute-puissance de la Caisse au Québec, que personne n'oserait critiquer en raison de son omniprésence dans l'économie. Au début de l'année, l'homme d'affaires Marcel Dutil a décoché « une flèche polie » à l'endroit de la Caisse lors d'un discours devant des hommes d'affaires à Montréal.

« Toutes les conversations se sont alors interrompues. Les analystes financiers et les hommes d'affaires échangeaient des regards gênés comme si tout le monde s'attendait à ce qu'un rayon mortel frappe soudainement le conférencier. Rien n'est arrivé. Soulagé, l'auditoire a applaudi pendant que des sourires apparaissaient sur les lèvres. M. Dutil a poursuivi sa critique comme toute très modérée de la Caisse. »

## La CVMQ refuse de dévoiler les motifs de sa décision sur Noverco

Robert Dutrisc

LA COMMISSION des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) refuse de dévoiler les motifs de sa décision relativement à l'offre publique d'achat lancée par le trio Caisse de dépôt-Soiquip-Canam Manac et visant toutes les actions de Noverco que détient le public.

Invoquant le fait que l'audience de la commission sur cette question a été conduite en privé alors que cette offre n'était pas encore publique, le porte-parole de la CVMQ Marc Barrière a indiqué, hier, qu'il n'était pas dans les intentions de la commission québécoise de dévoiler les motifs de

sa décision bien que l'offre soit désormais publique. « Les motifs ne sont pas publics. L'offre publique n'était pas lancée alors », a-t-il avancé.

Maintenant que, de toute façon, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a décidé de tenir une audience publique au sujet de cette OPA le 8 juin prochain, on comprend mal la discrétion de la CVMQ. En outre, selon une source anonyme, au moins un des commissaires a fait bande à part, la commission n'arrivant pas à signer une décision unanime. À ce sujet, M. Barrière a expliqué qu'unanime ou pas, ce qui est important, c'est qu'il y ait eu une décision.

En Ontario, toute audience est publique, a soutenu un officier de la

commission ontarienne qui n'a pas voulu être identifié.

Si une offre d'achat apparaît avantager un actionnaire plutôt qu'un autre, le personnel de l'organisme ontarien demande la tenue d'une telle audience publique. Dans le cas de l'offre visant Noverco, l'avantage conféré à Canam Manac n'est pas des plus limpides, c'est le moins qu'on puisse dire. N'en demeure pas moins que Canam Manac, qui détient, selon les termes de l'offre, un droit de vendre éventuellement ses actions de Noverco, contre une somme fixée d'avance, aux deux autres partenaires, se trouve à recevoir un traitement différent des autres actionnaires.

## Légère baisse du taux d'escompte

OTTAWA (PC) — Encouragé par un espoir de ratification de l'accord constitutionnel du lac Meech, la Banque du Canada a abaissé hier le taux d'escompte de 14,05 % à 13,92 %.

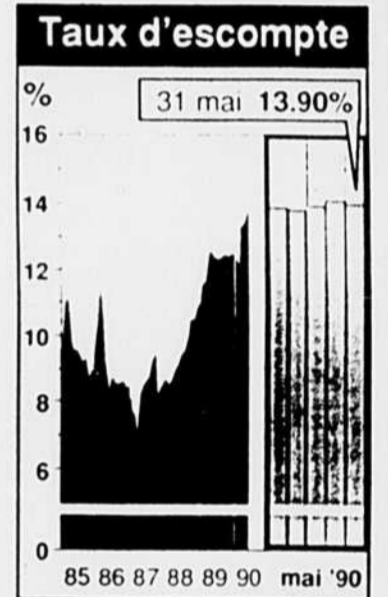
La semaine dernière, la banque centrale avait dû élever le taux qu'elle exige dans ses transactions avec les banques d'un quart de point de pourcentage afin de mettre un frein à l'avalanche de dollars du Canada dont les investisseurs se débarrassaient à la suite de la démission de l'ancien ministre Lucien Bouchard.

Mais le dollar a repris de la vigueur cette semaine, alors que les premiers ministres persistaient dans leurs efforts pour régler l'impasse constitutionnelle.

Jeudi matin, le dollar canadien cotait à 85,11 cents US et il est monté jusqu'à 85,16 cents US durant les transactions de la matinée, laissant ainsi à M. John Crow, gouverneur de la Banque du Canada, la liberté d'abaisser le taux d'escompte.

Le dollar, notaient toutefois les analystes, demeure toujours susceptible de réagir à toute mauvaise nouvelle concernant le lac Meech.

Il a clôturé en hausse de 30 centièmes, à 85,30 cents US.



**Coup d'oeil boursier**

**Indice de la Bourse de Montréal**

1852.09  
+ 7.85

---

**Indice TSE-300**

3581.99  
+ 16.44

---

**Indice Dow-Jones**

2876.66  
- 1.90

---

**Dollar canadien (Cents US)**

85.30  
+ .30

---

**Or (Toronto, US\$)**

363  
- 1

## Campeau et la BN demeurent muets

Claude Turcotte

ROBERT CAMPEAU et la Banque Nationale sont demeurés complètement silencieux hier, alors que le premier devait remettre à la seconde une somme de 40 millions \$ en vertu d'une entente conclue le mois dernier. Les bureaux de Campeau à Toronto et la Banque nationale à Montréal ont été inondés d'appels pendant toute la journée. Rien n'a transpiré de ce qui a pu se tramer entre ce client tout à fait spécial et son banquier.

Cela n'a pas empêché la Banque nationale de communiquer ses résultats financiers pour le deuxième trimestre de 1990. La BN déclare un revenu net de 61,1 millions \$, soit 44 cents par action ordinaire. Le rendement de l'avoir des actionnaires ordinaires fut de 16,1 % et le rendement de l'actif moyen de 0,70 %. L'actif total a connu une hausse de 1,5 milliard \$, dont 1,2 milliard dans les liquidités internationales, ce qui a servi en partie à faire l'acquisition de

plus de 700 millions \$ CAN de prêts de la New England Commercial Finance Corporation.

Pour ce qui est de Campeau, certains observateurs mentionnaient hier soir la possibilité qu'il y ait une annonce par communiqué dans le cours de la soirée ou aujourd'hui. D'autres observateurs rappelaient que M. Campeau a toujours eu l'habitude de négocier des prolongements de ses prêteurs à la dernière minute, sauf que cette méthode n'a pas tellement bien réussi aux États-Unis l'an passé.

Selon l'échéance prévue hier, Campeau devait payer 40 millions \$ comptant à la Banque nationale qui en retour devait lui remettre des débentures de 60,4 millions à 7,5 % et quatre millions d'actions privilégiées. M. Campeau s'était engagé à trouver les 40 millions \$.

Qu'il ait ou pas trouvé cet argent, Robert Campeau doit faire face dès aujourd'hui à un autre obstacle non négligeable puisque 2000 détenteurs de débentures doivent décider de rembourser ou pas le remboursement d'intérêts jusqu'à la fin de 1991.

## Pas de divorce prévu chez Pargesa Holding

GENÈVE (AFP) — M. Gérard Eskenazi, président du Conseil et administrateur délégué de la société financière suisse Pargesa Holding, a déclaré hier à Genève qu'il « ne compte pas quitter Pargesa », tandis que ses partenaires belge Albert Frère et canadien Paul Desmarais ont déclaré approuver les récentes cessions de titres CFAO et Schneider opérées par la filiale française du holding, Parfinance.

Pargesa avait été créé en 1982 à Genève pour mettre à l'abri des nationalisations certaines participations de la banque française Paribas. Les trois principaux actionnaires de Pargesa se sont efforcés, lors d'un déjeuner de presse organisé la veille

de l'assemblée générale du groupe prévue pour aujourd'hui, de démentir des informations sur un possible divorce entre eux, estimant qu'une « certaine confusion » régnait au sujet des récentes opérations de Parfinance.

Ces cessions, qui ont dégagé quelque 2,5 à 3 milliards de francs français (440 à 530 millions \$) s'expliquent par le fait que ces investissements étaient « parvenus à maturité », ainsi que par la volonté de financer le « regroupement sur Parfinance de tout ou partie des actions de Paribas détenues provisoirement par les grands associés de Pargesa », a indiqué M. Eskenazi.

Voir page 12 : Pargesa

## Ottawa aidera les entreprises à calculer rapidement la TPS

Guy Taillefer de la Presse Canadienne

OTTAWA — Le gouvernement fédéral a décidé de venir en aide à la petite entreprise en élaborant une méthode de calcul rapide destinée à lui simplifier la vie dans l'administration de la future TPS de 7 %.

Plus de 800 000 commerçants canadiens pourront se prévaloir de cette nouvelle méthode qui consistera à leur faire payer tous les trois mois un pourcentage fixe de leurs ventes totales. Les pourcentages varieront, selon le type d'entreprise, de 1 à 5 %.

Sont autorisés à utiliser cette méthode rapide les dépanneurs et les magasins d'alimentation dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 500 000 \$, les détaillants, les grossistes et les entreprises de service dont les ventes sont inférieures à 200 000 \$ par année. N'y ont pas droit les avocats, les comptables et les conseillers financiers.

En conférence de presse, le ministre du Revenu national Otto Jelinek a fait valoir que cette nouvelle mesure supprimerait pour les petits commerçants beaucoup de papiers et leur éviterait d'avoir à se procurer des caisses enregistreuseuses plus sophistiquées pour administrer la nouvelle taxe.

C'est ainsi, par exemple, qu'un dépanneur qui vend plus de 50 pour cent de produits alimentaires de base — exemptés sous le régime de la TPS — devra, s'il n'emploie pas la méthode normale, remettre tous les trois mois au fisc fédéral 1 % de son chiffre d'affaires total. L'adhésion au programme est volontaire, mais toute entreprise qui décide de s'y conformer doit s'y soumettre pour un minimum d'un an.

Cela dit, M. Jelinek nie que sa méthode rapide contribuera à rendre plus invisible encore pour le consommateur la Taxe sur les produits et services — qui doit entrer en vigueur le 1er janvier prochain.

Ce n'est pas l'opinion du chef libéral intérimaire Herb Gray, selon



C'est tout simple explique le ministre fédéral du Revenu, M. Otto Jelinek.

lequel cette méthode rapide permettra seulement de mieux camoufler la TPS aux consommateurs. À tel point, selon lui, que les consommateurs ne peuvent plus se sentir assurés que les aliments ne seront pas également taxés.

Le taux de remise grimpe à 1,75 % dans le cas des dépanneurs et magasins d'alimentation qui vendent de 25 à 50 % de produits alimentaires de base, à 3 % dans le cas des détaillants et grossistes et à 5 % dans celui des manufacturiers et fournisseurs de services.

Ces taux sont inférieurs à celui de la TPS, mais cela ne veut pas dire que les petites entreprises ne paieront pas moins de taxe de vente que les autres, a indiqué le ministre. C'est tout simplement que les exemptions prévues à l'application de la TPS et les crédits d'impôt disponibles ont été pris en considération.

Ottawa s'attend à gonfler ses coffres de quelque 25 milliards \$ par année grâce à sa controversée TPS.

Entre 10 et 20 % de cet argent, selon M. Jelinek, proviendra des 800 000 PME autorisées à se prévaloir de la méthode simplifiée.

Dans un autre ordre d'idée, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a annoncé hier, à l'issue de négociations serrées, qu'une entente avait été conclue avec le ministre des Finances Michael Wilson, en vertu de laquelle les municipalités canadiennes bénéficieront d'une réduction de 57 % de la TPS sur les produits et services qu'elles achètent. Ce qui équivaudra pour les municipalités à une TPS de 3 %, plutôt que de 7 %.

Mais il reste encore à la fédération, qui est éminemment satisfaite de l'entente, à déterminer plus précisément avec Ottawa quelles activités municipales et organismes para-municipaux auront droit à ce taux de 3 %. La FCM espère aussi pouvoir bénéficier, comme les PME, d'une méthode comptable simplifiée de la TPS.

# LA VIE ÉCONOMIQUE

## VIE DES ENTREPRISES

### Sani Mobile augmente ses activités

LE GROUPE Sani Mobile a clos le premier trimestre (le 30 avril) avec un chiffre d'affaires de 7,5 millions \$ comparativement à 5 millions \$ pour la même période l'an dernier, soit une progression de 48,5 %. Le bénéfice net s'est établi à 345 548 \$ contre 242 051 \$ précédemment. Sani Mobile s'occupe de pompage et nettoyage industriels.

### GLV double son chiffre d'affaires

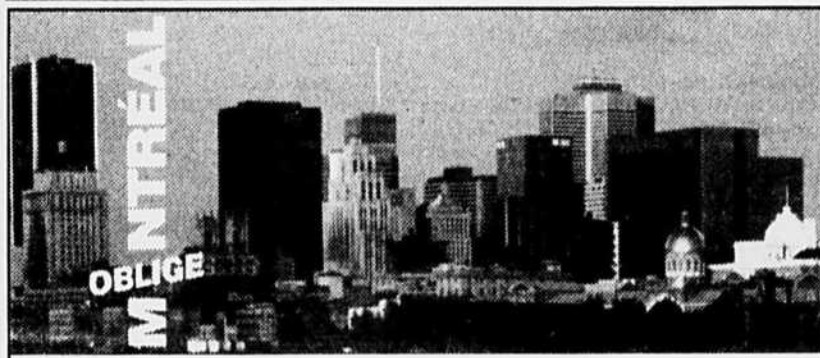
L'EXERCICE financier terminé le 31 mars dernier s'est soldé, pour le Groupe Laperrière et Verreault inc. (GLV), par un bénéfice net de 2,89 millions \$ sur un chiffre d'affaires de 134,6 millions \$. Les résultats comparables de l'exercice précédent étaient de 1,978 million \$ et 77,1 millions \$ respectivement. La compagnie déclare que tout en maintenant une certaine récession, la direction de GLV a sollicité avec succès d'autres marchés en croissance, tels les alumineries et les projets en hydro-électricité, tant en fabrication qu'en installation. Le carnet de commandes de la compagnie totalise 215 millions \$.

### Shell licenciée

SHELL Canada a l'intention de licencier 800 membres de son personnel vers la fin de l'année prochaine. La compagnie a fait savoir jeudi qu'elle verserait environ 45 millions \$ en primes de licenciement. D'autre part, les sociétés Imperial Oil et Amoco Canada Petroleum ont démenti les rumeurs selon lesquelles elles envisageaient de réduire leurs effectifs. Selon le « Calgary Herald » d'hier, 2000 emplois pourraient être supprimés chez Imperial Oil et chez ses filiales Esso et 400 chez Amoco. Shell compte 7220 salariés dans tout le Canada, Imperial Oil 15 250 et Amoco 4300. Le président de Shell Jack MacLeod, a dit que la compagnie voulait rationaliser ses opérations et donner plus de flexibilité à ses concessionnaires. Chez Esso Resources, le porte-parole Kent O'Connor affirme qu'on ne prévoit aucune réduction de personnel mais il reconnaît que Imperial compte trop d'employés.

### Domtex inaugure en France

DOMINION Textile a inauguré cette semaine une nouvelle usine à Bailleul (nord de la France) qui sera affectée à la production des non-tissés fabriqués par Nordlys S.A., une filiale européenne de Dominion. Selon un communiqué de Dominion, 121 millions \$ ont été investis dans ce nouvel établissement. Les non-tissés sont fabriqués directement à partir des fibres sans passer par le filage et le tissage traditionnels à la production textile. Chez Nordlys, les non-tissés sont produits à partir de systèmes de liage chimique ou thermique. Toujours d'après le communiqué, les non-tissés ne représentent qu'une minime partie de la production mondiale de textile. Mais leur consommation est en croissance rapide en raison des nombreuses applications dans des domaines divers (triplexes vestimentaires, disquettes d'ordinateurs, vêtements chirurgicaux...).



## Le rayonnement international

J'endosse la stratégie de développement économique du Grand Montréal proposée par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Et je contribue, plus particulièrement, à la réalisation de son 5ème objectif : accentuer le caractère international de Montréal.

L'avenir de nos enfants en dépend.



Jacques B. Bérubé  
Vice-président  
exécutif  
Bell Canada

Moi, je relève le défi!

Montréal Oblige, une initiative de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain en collaboration avec:

LE DEVOIR



Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain

# Une appellation contrôlée vivement critiquée

Claude Turcotte

LE NOUVEAU logo « Québec vrai », une nouvelle marque de certification gouvernementale présentée hier par M. Michel Pagé, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a suscité instantanément les critiques de la Fédération des producteurs biologiques et de l'Union des producteurs agricoles (UPA).

En prenant l'initiative de ce logo, le gouvernement a pour objectif d'amener l'industrie à donner éventuellement un certain nombre d'informations précises aux consommateurs sur les produits qu'ils achètent, à savoir la nature de ces produits, leur origine, les procédés de fabrication, de conditionnement ou d'entreposage. Par exemple, on pourrait accoler cette étiquette aux fraises de l'Île d'Orléans, aux crevettes de Matane et au poulet en grain. Le ministre a d'ailleurs mentionné hier que l'industrie du poulet de grain pourrait être la première à présenter son cahier de charges au comité de certification qui sera présidé par un sous-ministre, M. Jean-Yves Lavoie.

Il s'agira d'abord de définir ce qu'est un poulet de grain et d'imprimer cette définition sur l'emballage du poulet mis en vente, de manière à certifier que ce produit correspond vraiment aux normes décrites. Il n'y aura pas de « police » pour assurer

un contrôle rigoureux de cette démarche. M. Pagé mise sur la maturité et la loyauté de l'industrie, depuis les producteurs jusqu'aux transformateurs et distributeurs, pour faire fonctionner le système de manière à ce quela crédibilité du logo s'affirme avec le temps. « Si un secteur particulier de l'industrie cherche à tricher, ce sera un signe de son immaturité », a déclaré le ministre. Le gouvernement entend tout de même procéder à certaines vérifications.

Cette initiative cependant connaît un départ contesté par certains, puisque une coalition d'intervenants du milieu de l'agriculture biologique, la Fédération des associations de consommateurs, quatre associations de certification et d'autres rejettent la proposition du MAPAQ. « Aujourd'hui, dit-on dans leur communiqué, nous nous annonçons un projet où le volontariat est à l'honneur. On néglige ainsi de mettre un frein aux fraudes que certaines personnes peu scrupuleuses font actuellement sur notre marché en ne les obligeant d'aucune façon à se soumettre à quelque contrôle que ce soit avant de placer leurs produits sur les tablettes sous étiquette biologique ».

À l'UPA, la réaction est également négative. Le président, M. Jacques Proulx, affirme que « l'approche du gouvernement dans ce dossier menace l'intégrité de l'appellation biologique et conduira inévitablement à un usage abusif et non contrôlé de

cette appellation. De fait, il ne s'agit pas de protection d'une appellation, mais plutôt de promotion d'une appellation ». On mentionne par ailleurs à l'UPA que le MAPAQ n'a aucunement tenu compte des négociations qui se sont poursuivies depuis un an sur cette question et que le ministre a tout simplement adopté comme politique ce qu'il proposait au début des négociations.

En revanche, le ministre a fait son annonce en présence de d'autres représentants de l'industrie bio-alimentaire, notamment des grandes chaînes alimentaires et de certaines productions spécialisées. Le logo « Québec vrai » pourra être appliqué à tous les produits bio-alimentaires, ce qui inclut les poissons et crustacés, les conserves, les gâteaux, en plus évidemment des carottes, viandes, céréales, etc. Les produits importés pourront également obtenir ce logo, selon les arrangements de réciprocité qui pourront être établis avec les pays qui exportent au Québec. Sur ce plan, des discussions sont déjà en cours avec l'État de New York qui achètent des quantités importantes de produits alimentaires du Québec.

Cette marque de certification ne vise toutefois pas à remplacer les inspections et approbations existantes à propos de l'innocuité et de la salubrité des aliments. Le logo « Québec vrai » a pour but d'apporter une crédibilité certaine pour d'autres aspects de ces mêmes aliments,

Q U É B E C



comme la provenance, la teneur en grain, les conditions d'entreposage, etc.

Le processus de certification se fera à partir d'abord d'un comité provincial qui coordonnera les activités de certification des produits et qui aura autorité pour permettre l'utilisation du logo. Il y aura aussi des comités sectoriels au sein desquels des membres d'une même industrie, producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs, se concerteront pour élaborer des cahiers de charge définissant les caractéristiques spécifiques à faire confirmer et approuver par le comité provincial. Le contrôle du respect des normes par l'utilisateur du logo sera confié à un organisme tiers reconnu par le milieu comme étant indépendant, objectif, crédible et compétent, explique-t-on au MAPAQ, qui se propose par ailleurs de lancer une campagne de promotion de 300 000 \$ dès que les premiers produits seront approuvés par le comité provincial de certification.

## Inauguration du secrétariat du Forum francophone des affaires

Michel Van de Walle  
de la Presse Canadienne

LE SECRÉTARIAT international du Forum francophone des affaires a été officiellement inauguré hier à Montréal lors d'un long déjeuner réunissant des dignitaires représentant plusieurs des pays membres de Sommes de la francophonie.

Il fut officiellement inauguré aussi temporairement à Montréal. Car la localisation de ce Secrétariat a fait l'objet d'une lutte d'influence entre le Québec et la France lors du second Forum francophone des affaires précédant le plus récent Sommet de la francophonie, celui de Dakar, au Sénégal, en mai 1989. Et la décision de l'installer à Montréal doit être revue à l'occasion de la prochaine rencontre, à Kinshasa au Zaïre, en 1991.

Le président du Bureau qui chapeaute le Secrétariat, le sénégalais Fara Ndiaye, rappelait d'ailleurs dans son allocution hier que « la désignation du Canada n'a pas été une décision facile » et qu'elle avait soulevé la polémique lors du Sommet de Dakar. Le compromis alors intervenu prévoyait que l'organisme serait installé au « Québec-Canada pour une période intermédiaire de deux ans » au terme duquel le mandat serait revu.

En conférence de presse, après que des références aient été faites au passé colonial de la France, le président du Forum des affaires qui se tiendra au Zaïre, Bemba Saolona, rappelait que les pays africains s'étaient « battus contre la France » à Dakar pour favoriser la candidature du Canada-Québec (l'appellation toute diplomatique des délégations d'ici).

Il faut se souvenir que l'idée de

rencontres entre gens d'affaires en marge des sommets de la francophonie est une idée qui a émergé au Québec et qui fut pour la première fois mise en application dans le cadre du deuxième Sommet de la francophonie qui s'était tenu au Québec, en 1987.

Pour le moment d'ailleurs, seul le Canada et le Québec contribuent financièrement à ce Secrétariat qui a pour mandat général de favoriser des partenariats entre gens d'affaires des divers pays membres de la francophonie.

Pour ce faire, l'organisme n'est encore doté que de bien faibles moyens : le salaire du directeur général, le haut fonctionnaire québécois Lucien Vallières, est assumé par Québec, tandis qu'Ottawa avance une somme d'environ 40 000 \$ en guise de budget de fonctionnement. Le bureau du Secrétariat est localisé au Centre de commerce mondial, sur McGill College.

Le principal projet du Secrétariat d'ici le Sommet de Kinshasa est de mettre au point une banque d'information sur « l'espace économique francophone » : données sur les entreprises, les échanges économiques, les principaux projets de développement, les conditions d'accès aux divers marchés, etc. Pour ce faire, le bénéfice d'une aide de l'Agence canadienne de développement international ainsi que de l'apport d'un étudiant de l'Université d'Ottawa.

Le Secrétariat doit aussi réaliser des bulletins de liaison et préparer le prochain Forum.

Dans son allocution, après avoir rappelé l'émergence du Québec dans les années 60 de ses « arpents de neige », le ministre québécois délégué à la Francophonie, Guy Rivard, a signalé qu'au moment où l'Afrique se trouve à une croisée de chemins, « le Québec a compris que le nouveau nom de l'aide au développement, c'est le partenariat ».

## L'industrie informatique est en situation de guerre

ROME (AFP) — L'informatique mondiale connaît une situation de guerre, avec l'Europe comme principal champ de bataille, a indiqué hier à Rome le directeur du marketing d'IBM France Philippe Guilhot de Lagarde, au cours d'une conférence consacrée à la stratégie du constructeur en matière de mini-informatique.

Cette situation s'est traduite par une diminution de 44,1 % du résultat net des quelque vingt grands constructeurs mondiaux — hors BULL et Nixdorf — entre 1988 et 1989, selon les chiffres présentés par IBM.

Ce chiffre passe de 44,1 % à 54,9 % (hors IBM) sur la même période. « Si l'on ajoute — toujours sur cette période — les pertes enregistrées par le constructeur français BULL et celles du constructeur allemand Nixdorf, le résultat net de la communauté mondiale informatique a été de zéro. On est dans un jeu à somme nulle », a souligné M. de Lagarde.

La signification de ces chiffres montre, a-t-il expliqué, que pour un petit nombre de constructeurs, il s'agit désormais d'une question de sur-

vie. L'analyse de l'évolution des marchés par continents montre que le marché de l'Europe sera prédominant dans les deux ans qui viennent. La dépense mondiale affectée à l'informatique, qui s'est élevée à 383 milliards \$ US en 1989, va se répartir différemment entre les États-Unis, la zone Asie Pacifique et l'ensemble Europe-Moyen-Orient-Afrique, selon IBM France.

Les Asiatiques et les Américains vont changer leurs lieux d'opérations et l'on va assister dans les années qui viennent à une « continentalisation » du marché, limité — hors IBM — à un seul constructeur européen : Bull ou Siemens, avec un constructeur japonais qui pourrait être NEC, selon M. de Lagarde.

IBM France, qui a marqué par cette conférence le deuxième anniversaire du lancement de son mini-système AS-400 annoncé en juin 1988, a enregistré en 1989 un bénéfice net de 2,6 milliards de francs sur un chiffre d'affaires hors taxes de 41,3 milliards de francs, avec un effectif de plus de 21 000 personnes.

## Le Canada ouvre une ligne de crédit à l'Union soviétique

OTTAWA (AFP) — Le Canada a ouvert une ligne de crédit de 500 millions \$ canadiens en faveur de l'URSS pour accélérer le démarrage de projets canado-soviétiques et faciliter l'achat d'équipements canadiens par les entreprises soviétiques, a-t-on appris hier de source officielle à Ottawa.

L'établissement de cette ligne de crédit, la seconde en importance accordée par le Canada après celle ouverte en faveur de la Chine (2 milliards \$) a eu lieu à l'occasion de la visite officielle du président soviétique Mikhail Gorbatchev au Canada, mardi et mercredi.

### ◆ Pargesa

La coïncidence avec une augmentation des parts de MM. Frère et Desmarais dans Pargesa, qui détient désormais à eux deux 50 % de Pargesa, est liée à une opportunité de vente, a-t-il ajouté. Il a qualifié ses partenaires de « plus clairvoyants que le marché qui continue pour sa part de sous-évaluer, dans des proportions excessives, la valeur de Pargesa ».

M. Pierre Schöher, autre partenaire de Pargesa, a de son côté jugé comme une « concrétisation » de la bonne entente entre les partenaires de Pargesa le fait qu'ils aient tous été présents hier à Genève. Des analystes avaient estimé que les récentes opérations de MM. Frère et Desmarais prélaudaient à une éviction de M. Eskénazi de la présidence de Pargesa.

Au sujet des liquidités dont dispose Pargesa après ces cessions, M. Eskénazi a estimé « plus astucieux » en cette période de disposer de liquidités. Il n'a pas exclu cependant que Pargesa procède à des placements. « Nous recommencerons, nous trouverons d'autres sociétés » qui ne seront « peut-être pas aussi prestigieuses », a-t-il dit. Pour M. Frère, les investissements de Pargesa seraient plutôt effectués en Europe.

Le président de Pargesa prévoit un résultat 1990 à « un niveau très sensiblement supérieur au niveau record atteint en 1988, effaçant ainsi complètement l'accroc » de 1989, marqué par la perte sèche liée aux déboires de la firme d'investissement new-yorkaise Drexel Burnham Lambert qui détenait, de l'aveu de M. Eskénazi, une « part excessive dans notre actif et dans nos résultats consolidés » par l'intermédiaire du Groupe Bruxelles Lambert (GBL).

La redistribution des titres Paribas opérée ces derniers mois entre les trois partenaires de Pargesa, a abouti à une participation de 7 % de Parifinance dans Paribas. Celle-ci ne pas dépassera pas 10 %, a précisé M. Eskénazi, qui a estimé que l'on s'orientait à Paribas vers un tour de table « bien équilibré » entre Français et étrangers, de même qu'entre secteurs public et privé. Quant à la cession des titres Paribas Suisse effectuée par Pargesa, elle débouchera sur une « plus-value significative » dans le bilan 1990 du holding genevois.

M. Desmarais a de son côté confirmé avoir l'intention de réaliser des investissements en Europe par l'intermédiaire de Pargesa, sans toutefois confirmer le chiffre de 1 milliard \$ avancé par la presse. « Nous sommes disponibles. Pargesa est l'instrument », a déclaré M. Desmarais, sans préciser dans quel secteur il envisage ces placements.

« Nous sommes disponibles. Pargesa est l'instrument », a déclaré M. Desmarais, sans préciser dans quel secteur il envisage ces placements.

« Nous sommes disponibles. Pargesa est l'instrument », a déclaré M. Desmarais, sans préciser dans quel secteur il envisage ces placements.

« Nous sommes disponibles. Pargesa est l'instrument », a déclaré M. Desmarais, sans préciser dans quel secteur il envisage ces placements.

« Nous sommes disponibles. Pargesa est l'instrument », a déclaré M. Desmarais, sans préciser dans quel secteur il envisage ces placements.

### AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

Prenez avis que l'assemblée annuelle et générale des actionnaires de l'Internationale, Compagnie d'Assurance-Vie, sera tenue à l'hôtel Ritz-Carlton, Salle du Conseil, 2ième étage, 1228 rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec, le lundi 18 juin 1990 à 17 h 00, aux fins de considérer, et s'il y a lieu, approuver et ratifier les états financiers de la compagnie et le rapport des vérificateurs pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1989; élire les administrateurs; nommer les vérificateurs et l'actuaire à l'évaluation et considérer toutes matières qui pourraient être légalement soumises à l'assemblée.

Par ordre du Conseil d'Administration  
Yolande Blouin  
Présidente et Directrice générale  
Montréal, ce 1er juin 1990



### AVIS DE DIVIDENDE

Avis est par les présentes donné que des dividendes trimestriels sur les actions en circulation de la compagnie ci-dessous mentionnées ont été déclarés comme suit:

- un dividende trimestriel de QUARANTE-HUIT CENTS (0,48 \$) l'action sur les Deuxièmes Actions Priviliégiées, rachetables, à dividende cumulatif de 1,95 \$, série en circulation de la compagnie, a été déclaré payable le 30 juin 1990 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 15 juin 1990; et
- un dividende de 0,734375 \$ l'action sur les Deuxièmes Actions Préférentielles remboursables au gré du détenteur, rachetables, à dividende cumulatif de 2,9375 \$, série A, en circulation de la compagnie a été déclaré payable le 30 juin 1990 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 15 juin 1990.

Par ordre du Conseil d'Administration  
WILLIAM D. HART  
Vice-président senior, Directeur général du Service juridique et Secrétaire  
Montréal, le 24 mai 1990

## PROCUREZ-VOUS, SANS FRAIS, LES RAPPORTS ANNUELS DE VOTRE CHOIX!

- |                                  |                             |
|----------------------------------|-----------------------------|
| 1.—IVACO                         | 7.—GROUPE VIDÉOTRON LTÉE    |
| 2.—IMASCO                        | 8.—PROVIGO INC.             |
| 3.—SHELL                         | 9.—ASSURANCE-VIE DESJARDINS |
| 4.—CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT  | 10.—BOMBARDIER              |
| 5.—COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DU QUÉBEC | 11.—CANADIEN NATIONAL       |
| 6.—GUILLEVIN INTERNATIONAL       | 12.—TEMBEC                  |

ENCERCLER LES NUMÉROS DES RAPPORTS QUE VOUS DÉSIREZ RECEVOIR ET RETOURNEZ LE COUPON CI-DESSOUS AVANT LE 22 JUIN À:

LE DEVOIR  
RAPPORTS ANNUELS  
211 ST-SACREMENT  
MONTRÉAL, QUÉ. H2Y 1X1

1 — 2 — 3 — 4 — 5 — 6 — 7 — 8 — 9 — 10 — 11 — 12

NOM											
ADRESSE											
VILLE				PROV.				CODE POSTAL			

# L'ACTUALITE BOURSIERE

## MONTREAL

### Les forestières mènent la hausse

MONTREAL (PC) — Les cours ont progressé modérément, hier à la Bourse de Montréal et l'indice général xsm a fermé la séance sur un gain de 7,85 points à 1852,09. Plus de 5,6 millions d'actions ont changé de main.

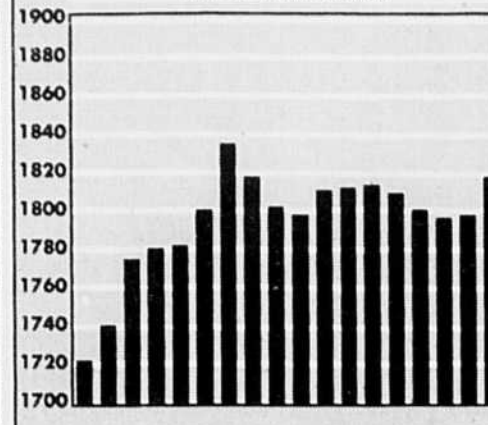
Les forestières ont monté de 53,61 à 2693,88, les industrielles de 20,36 à 1646,28, les bancaires de 16,14 à 1703,78 et les minières de 10,12 à 1987,36. Par contre, les pétrolières se sont repliées de 5,64 à 1622,70 et les services publics de 3,68 à 1607,46.

La valeur industrielle Banque nationale, en hausse de 1/4 de neuf s'est traitée à 469 541 exemplaires. La minière Agnico Eagle a monté de 3/4 à 81/4 et 35 000 actions ont été brassées. Par ailleurs, Banque royale a gagné 1/4 à 23/4, Air Canada 3/4 à 10/8, Nova 1/4 à 8/8 et Power 3/4 à 15/4. A l'inverse, Canadian Tire A a perdu 1/4 à 21/8 et JHL Systemhouse 1/4 à 7/4.

Sur 428 titres mis en jeu 112 étaient gagnants, 66 perdants et 250 stationnaires.

## MONTREAL

### INDICE GENERAL



<b>XSM</b> 7,85 1852,09	<b>VALEURS INDUSTRIELLES</b> 20,31 1646,28	<b>BANCAIRE</b> 16,14 1703,78	<b>PRODUITS FORESTIERS</b> 53,60 2693,88
<b>SERVICES PUBLICS</b> 3,68 1607,46	<b>MINES ET METAUX</b> 10,12 1987,36	<b>INDICE REA R.C.M.P.</b> 2,28 1247,99	<b>VARIATION DES TITRES</b> 112 250

<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>
AWCA Int 10400 360 350 360 + 3	Blue Nat 49541 59 8 0 + 1	CAE Ind 28415 56 6 6 + 1	Comptel 2262 57 7 2 + 2
Banque 2350 87 5 9 + 1	Bombard 8504 128 11 11 + 1	FCCLB Ind 1000 59 1 9 + 1	Comptel 2262 57 7 2 + 2
Agnico E 35000 58 1 7 + 1	Bombard 8504 128 11 11 + 1	FCCLB Ind 1000 59 1 9 + 1	Comptel 2262 57 7 2 + 2
Alcan 1111 27 1 1 + 1	Bombard 8504 128 11 11 + 1	FCCLB Ind 1000 59 1 9 + 1	Comptel 2262 57 7 2 + 2

## TORONTO

### L'optimisme pour Meech aide l'indice

TORONTO (PC) — Le marché des valeurs était à la hausse et l'activité modérée, hier à la Bourse de Toronto. L'indice composé TSE-300 a fini la journée sur un gain de 16,44 points à 3581,99. Quelque 25,3 millions d'actions ont été traitées au lieu de 26,7 millions le jour précédent.

Un vent d'optimisme pour le lac Meech a poussé l'indice à la hausse, a expliqué David Dorritt, courtier chez Lévesque, Beaubien, Geoffrion. La semaine dernière, l'incertitude constitutionnelle avait détourné les investisseurs étrangers de la monnaie canadienne. Dans un effort pour renouveler l'intérêt, le gouverneur du Canada a haussé le taux d'escompte.

Dans les industrielles, Nova a gagné 1/4 à 8/8, Inco 1/4 à 32/4, Alcan 1/4 à 26/4, Royal Bank 1/4 à 23/4 et Banque canadienne impériale de commerce 3/4 à 27/4. Canadian Pacific perdu 1/4 à 22, Laidlaw B 1/4 à 26/4, Imperial Oil A 1/4 à 57/4, International Business Machines un à 141 et Seagram 7/8 à 100/4. Dans les mines, Agnico-Eagle Mines a gagné 1/2 à 8/8, Madeleine Mines 3/4 à 8/8 et Hemlo Gold 1/4 à 14. American Barrick a cédé 1/4 à 21/8, RFC Resources 30 cents à deux et United Keno Mines 25 cents à 1,70. Dans les pétroles, Chauvo A a gagné 3/4 à 13/4, North Canadian Oils 1/4 à 19/4 et Morrison Petroleum 1/4 à 11/4. Ranchmen's Resources abandonne 1/4 à 8/8, PanCanadian Petroleum 1/4 à 28/4 et Renaissance Energy 1/4 à 14/4.

<b>TSE 300</b> 16,44 3581,99	<b>VALEURS INDUSTRIELLES</b> 27,69 1941,45	<b>PRODUITS DE CONSOMMATION</b> 4994,73 19,13	<b>COMMUNICATIONS</b> 8,77 6370,93
<b>HAUTE TECHNOLOGIE</b> 13,82 802,26	<b>AURIFERES</b> 49,67 6465,40	<b>PÉTROLE ET GAZ</b> 4147,78 15,50	<b>VARIATION DES TITRES</b> 372 301

## NEW YORK

### Wall Street recule légèrement

NEW YORK (AFP) — Wall Street a légèrement reculé hier en fin de séance, après avoir évolué en hausse irrégulière durant la journée. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé à 2876,66 en baisse de 1,89 point. Quelques 167 millions d'actions ont été échangées. Le nombre des hausses était supérieur à celui des baisses: 801 contre 682, et 534 titres restaient inchangés.

La prudence était à l'ordre du jour jeudi à Wall Street, à la veille de la publication des chiffres du chômage aux États-Unis pour le mois de mai. Ces statistiques devraient être gonflées par l'embauche de personnel temporaire pour les besoins du recensement, estiment les experts. Par ailleurs, de nouvelles évidences de la modestie de la croissance de l'économie américaine continuent d'apparaître, avec le recul de 2,3 % des commandes passées aux industries américaines en avril. Les taux d'intérêt des bons du Trésor américain à 30 ans, principale valeur de référence du marché obligataire, s'établissaient à 8,58 %, jeudi soir contre 8,59 % mercredi soir.

UAL a gagné 4/8 à 155/8, après l'annonce de la démission de M. Gerald Greenwald, vice-président de Chrysler, pour prendre la tête de la société devant racheter UAL. Walt Disney a progressé de 3/8 à 129 et CBS de 2/4 à 201 1/2. Chrysler a cédé 1/4 à 15 3/4, Dow Chemicals 1/4 à 62 1/4 et IBM 7/8 à 119 7/8. Parmi les valeurs canadiennes, Becton Dickinson a cédé 3/4 à 67 1/4 et Seagram 1/4 à 86. BCE a gagné 1/4 à 33 3/4, Bell Industries 1/4 à 17 3/4 et Varity 1/4 à 31 3/4.

<b>DOW JONES INDUSTRIEL</b> 2876,66 1,90	<b>DOW JONES 65 TITRES</b> 1,01 1040,16	<b>DOW JONES TRANSPORT</b> 7,77 1171,53	<b>SERVICES PUBLICS</b> 211,39 0,76
<b>S ET P 500</b> 0,37 361,23	<b>S ET P 400</b> 0,41 422,03	<b>NYSE</b> 0,19 196,64	<b>VARIATION DES TITRES</b> 801 682

## DEVICES

Voici les taux des devises étrangères tels que fournis hier matin par la Banque Nationale. Les cotes sont en monnaie canadienne et varient d'une banque à l'autre.

Afrique du Sud Rand	0,4412	Hong Kong Dollar	0,1511
Afrique franc Franc CFA	0,004122	Inde Roupie	0,0681
Allemagne-Ouest Mark	0,6947	Israël Sheqels	0,5801
Antilles-Angl Dollar	0,4359	Italie Lire	0,000946
Australie Dollar	0,9044	Jamaïque Dollar	0,2176
Autriche Schilling	0,09879	Japon Yen	0,00715
Bahamas Dollar	1,1745	Liban Livre	0,00189
Belgique Franc	0,03375	Mexique Peso	0,000419
Danemark Couronne	0,1825	Norvège Couronne	0,1808
Espagne Pseta	0,11192	Nouv.-Zélande Dollar	0,6785
Finlande Mark	0,2963	Portugal Escudo	0,007910
États-Unis Dollar	0,745	Royaume-Uni Sterling	1,9761
France Franc	0,2061	Suède Couronne	0,1922
Grèce Drachme	0,007106	Suisse Franc	0,8252
Hollande Florin	0,6170	Vénézuela Bolivar	0,02469

<b>LE DOLLAR CANADIEN</b> 0,30 85,30	<b>L'ONDR A LONDRES</b> 363,75 2,90	<b>L'ARGENT AU CANADA</b> 5,964 0,107	<b>L'OR AU CANADA</b> 425,00 4,00
--	---	---	---

<b>Yves</b>	2000	114	114	114	+ 1
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2

<b>Yves</b>	2000	114	114	114	+ 1
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2

<b>Yves</b>	2000	114	114	114	+ 1
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2

<b>Yves</b>	2000	114	114	114	+ 1
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2

<b>Yves</b>	2000	114	114	114	+ 1
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2

<b>Yves</b>	2000	114	114	114	+ 1
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2

<b>Yves</b>	2000	114	114	114	+ 1
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2

<b>Yves</b>	2000	114	114	114	+ 1
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2

<b>Yves</b>	2000	114	114	114	+ 1
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2

<b>Yves</b>	2000	114	114	114	+ 1
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2

<b>Yves</b>	2000	114	114	114	+ 1
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2

<b>Yves</b>	2000	114	114	114	+ 1
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2

<b>Yves</b>	2000	114	114	114	+ 1
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2

<b>Yves</b>	2000	114	114	114	+ 1
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2

<b>Yves</b>	2000	114	114	114	+ 1
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2

<b>Yves</b>	2000	114	114	114	+ 1
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2

<b>Yves</b>	2000	114	114	114	+ 1
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2

<b>Yves</b>	2000	114	114	114	+ 1
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2
<b>Comptel</b>	2262	57	7	2	+ 2

## OPTIONS TRANS-CANADA TRANSIGÉES

<b>Les 5 titres les plus actifs de TCO</b>	<b>Opt. en</b>	<b>Opt. en</b>	<b>Opt. en</b>	<b>Opt. en</b>	<b>Opt. en</b>
TSE 300	329	1344	523	20	45
Nova	1247	2629	523	215	240
Royal Bank	1007	1110	523	215	240
Inco	947	4448	523	215	240
Air Resources	899	4700	523	215	240

<b>Derivatif</b>	<b>Opt. en</b>	<b>Opt. en</b>	<b>Opt. en</b>	<b>Opt. en</b>	<b>Opt. en</b>
Abco	120	46	68	4	1
Abco	120	46	68	4	1
Abco	120	46	68	4	1

<b>Derivatif</b>	<b>Opt. en</b>	<b>Opt. en</b>	<b>Opt. en</b>	<b>Opt. en</b>	<b>Opt. en</b>
Abco	120	46	68	4	1
Abco	120	46	68	4	1
Abco	120	46	68	4	1

<b>Derivatif</b>	<b>Opt. en</b>	<b>Opt. en</b>	<b>Opt. en</b>	<b>Opt. en</b>	<b>Opt. en</b>
Abco	120	46	68	4	1
Abco	120	46	68	4	1
Abco	120	46	68	4	1

<b>Derivatif</b>	<b>Opt. en</b>	<b>Opt. en</b>	<b>Opt. en</b>	<b>Opt. en</b>	<b>Opt. en</b>
Abco	120	46	68	4	1
Abco	120	46	68	4	1
Abco	120	46	68	4	1

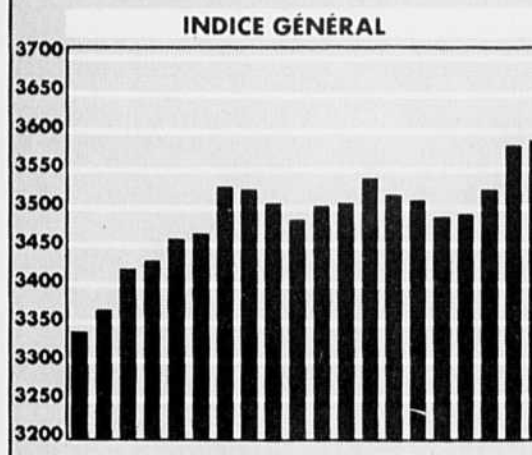
<b>Derivatif</b>	<b>Opt. en</b>	<b>Opt. en</b>	<b>Opt. en</b>	<b>Opt. en</b>	<b>Opt. en</b>
Abco	120	46	68	4	1
Abco	120	46	68	4	1
Abco	120	46	68	4	1

<b>Derivatif</b>	<b>Opt. en</b>	<b>Opt. en</b>	<b>Opt. en</b>	<b>Opt. en</b>	<b>Opt. en</b>
Abco	120	46	68	4	1
Abco	120	46	68	4	1
Abco	120	46	68	4	1

<b>Derivatif</b>	<b>Opt. en</b>	<b>Opt. en</b>	<b>Opt. en</b>	<b>Opt. en</b>	<b>Opt. en</b>
Abco	120	46	68	4	1
Abco	120	46	68	4	1
Abco	120	46	68	4	1

# L'ACTUALITÉ BOURSIÈRE

## TORONTO



**A B**

Symbol	Change
AGF	+1.20
AMC	+0.15
AMF	+0.10
AMG	+0.15
AMN	+0.10
AMQ	+0.15
AMP	+0.10
AMR	+0.15
AMS	+0.10
AMT	+0.15
AMU	+0.10
AMV	+0.15
AMW	+0.10
AMX	+0.15
AMY	+0.10
AMZ	+0.15

**C D**

Symbol	Change
CAE	+0.15
CAF	+0.10
CAG	+0.15
CAH	+0.10
CAI	+0.15
CAJ	+0.10
CAK	+0.15
CAL	+0.10
CAM	+0.15
CAN	+0.10
CAO	+0.15
CAP	+0.10
CAQ	+0.15
CAR	+0.10
CAS	+0.15
CAT	+0.10
CAU	+0.15
CAV	+0.10
CAW	+0.15
CAX	+0.10
CAY	+0.15
CAZ	+0.10

**E F**

Symbol	Change
EAT	+0.15
EAT	+0.10
EAT	+0.15
EAT	+0.10
EAT	+0.15
EAT	+0.10
EAT	+0.15
EAT	+0.10
EAT	+0.15
EAT	+0.10
EAT	+0.15
EAT	+0.10
EAT	+0.15
EAT	+0.10
EAT	+0.15
EAT	+0.10
EAT	+0.15
EAT	+0.10
EAT	+0.15
EAT	+0.10
EAT	+0.15
EAT	+0.10
EAT	+0.15

**G H**

Symbol	Change
GAT	+0.15
GAT	+0.10
GAT	+0.15
GAT	+0.10
GAT	+0.15
GAT	+0.10
GAT	+0.15
GAT	+0.10
GAT	+0.15
GAT	+0.10
GAT	+0.15
GAT	+0.10
GAT	+0.15
GAT	+0.10
GAT	+0.15
GAT	+0.10
GAT	+0.15
GAT	+0.10
GAT	+0.15
GAT	+0.10
GAT	+0.15
GAT	+0.10
GAT	+0.15

**I J**

Symbol	Change
ICG	+0.15
ICG	+0.10
ICG	+0.15
ICG	+0.10
ICG	+0.15
ICG	+0.10
ICG	+0.15
ICG	+0.10
ICG	+0.15
ICG	+0.10
ICG	+0.15
ICG	+0.10
ICG	+0.15
ICG	+0.10
ICG	+0.15
ICG	+0.10
ICG	+0.15
ICG	+0.10
ICG	+0.15
ICG	+0.10
ICG	+0.15
ICG	+0.10
ICG	+0.15

**K L**

Symbol	Change
KAL	+0.15
KAL	+0.10
KAL	+0.15
KAL	+0.10
KAL	+0.15
KAL	+0.10
KAL	+0.15
KAL	+0.10
KAL	+0.15
KAL	+0.10
KAL	+0.15
KAL	+0.10
KAL	+0.15
KAL	+0.10
KAL	+0.15
KAL	+0.10
KAL	+0.15
KAL	+0.10
KAL	+0.15
KAL	+0.10
KAL	+0.15
KAL	+0.10
KAL	+0.15

**M N**

Symbol	Change
MAL	+0.15
MAL	+0.10
MAL	+0.15
MAL	+0.10
MAL	+0.15
MAL	+0.10
MAL	+0.15
MAL	+0.10
MAL	+0.15
MAL	+0.10
MAL	+0.15
MAL	+0.10
MAL	+0.15
MAL	+0.10
MAL	+0.15
MAL	+0.10
MAL	+0.15
MAL	+0.10
MAL	+0.15
MAL	+0.10
MAL	+0.15
MAL	+0.10
MAL	+0.15

**O P**

Symbol	Change
OAL	+0.15
OAL	+0.10
OAL	+0.15
OAL	+0.10
OAL	+0.15
OAL	+0.10
OAL	+0.15
OAL	+0.10
OAL	+0.15
OAL	+0.10
OAL	+0.15
OAL	+0.10
OAL	+0.15
OAL	+0.10
OAL	+0.15
OAL	+0.10
OAL	+0.15
OAL	+0.10
OAL	+0.15
OAL	+0.10
OAL	+0.15
OAL	+0.10
OAL	+0.15

**Q R**

Symbol	Change
QAL	+0.15
QAL	+0.10
QAL	+0.15
QAL	+0.10
QAL	+0.15
QAL	+0.10
QAL	+0.15
QAL	+0.10
QAL	+0.15
QAL	+0.10
QAL	+0.15
QAL	+0.10
QAL	+0.15
QAL	+0.10
QAL	+0.15
QAL	+0.10
QAL	+0.15
QAL	+0.10
QAL	+0.15
QAL	+0.10
QAL	+0.15
QAL	+0.10
QAL	+0.15

**S T**

Symbol	Change
SAL	+0.15
SAL	+0.10
SAL	+0.15
SAL	+0.10
SAL	+0.15
SAL	+0.10
SAL	+0.15
SAL	+0.10
SAL	+0.15
SAL	+0.10
SAL	+0.15
SAL	+0.10
SAL	+0.15
SAL	+0.10
SAL	+0.15
SAL	+0.10
SAL	+0.15
SAL	+0.10
SAL	+0.15
SAL	+0.10
SAL	+0.15
SAL	+0.10
SAL	+0.15

**U V**

Symbol	Change
UAL	+0.15
UAL	+0.10
UAL	+0.15
UAL	+0.10
UAL	+0.15
UAL	+0.10
UAL	+0.15
UAL	+0.10
UAL	+0.15
UAL	+0.10
UAL	+0.15
UAL	+0.10
UAL	+0.15
UAL	+0.10
UAL	+0.15
UAL	+0.10
UAL	+0.15
UAL	+0.10
UAL	+0.15
UAL	+0.10
UAL	+0.15
UAL	+0.10
UAL	+0.15

**W X**

Symbol	Change
WAL	+0.15
WAL	+0.10
WAL	+0.15
WAL	+0.10
WAL	+0.15
WAL	+0.10
WAL	+0.15
WAL	+0.10
WAL	+0.15
WAL	+0.10
WAL	+0.15
WAL	+0.10
WAL	+0.15
WAL	+0.10
WAL	+0.15
WAL	+0.10
WAL	+0.15
WAL	+0.10
WAL	+0.15
WAL	+0.10
WAL	+0.15
WAL	+0.10
WAL	+0.15

**Y Z**

Symbol	Change
YAL	+0.15
YAL	+0.10
YAL	+0.15
YAL	+0.10
YAL	+0.15
YAL	+0.10
YAL	+0.15
YAL	+0.10
YAL	+0.15
YAL	+0.10
YAL	+0.15
YAL	+0.10
YAL	+0.15
YAL	+0.10
YAL	+0.15
YAL	+0.10
YAL	+0.15
YAL	+0.10
YAL	+0.15
YAL	+0.10
YAL	+0.15
YAL	+0.10
YAL	+0.15

\*Certificat Pm Gm non encaissable pour la période investie; \*\*assurance- vie non incluse; \*\*\*Taux recommandés par la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest du Québec. Les taux non fournis n'étaient pas encore disponibles au moment de la cueillette des données. En vigueur dès le 28 1990; les taux recommandés sans préavis. Consultation: Presse Canadienne

## NEW YORK



**A B**

Symbol	Change
AA	+0.15
AA	+0.10
AA	+0.15
AA	+0.10
AA	+0.15
AA	+0.10
AA	+0.15
AA	+0.10
AA	+0.15
AA	+0.10
AA	+0.15
AA	+0.10
AA	+0.15
AA	+0.10
AA	+0.15
AA	+0.10
AA	+0.15
AA	+0.10
AA	+0.15
AA	+0.10
AA	+0.15
AA	+0.10
AA	+0.15

**C D**

Symbol	Change
CA	+0.15
CA	+0.10
CA	+0.15
CA	+0.10
CA	+0.15
CA	+0.10
CA	+0.15
CA	+0.10
CA	+0.15
CA	+0.10
CA	+0.15
CA	+0.10
CA	+0.15
CA	+0.10
CA	+0.15
CA	+0.10
CA	+0.15
CA	+0.10
CA	+0.15
CA	+0.10
CA	+0.15
CA	+0.10
CA	+0.15

**E F**

Symbol	Change
EA	+0.15
EA	+0.10
EA	+0.15
EA	+0.10
EA	+0.15
EA	+0.10
EA	+0.15
EA	+0.10
EA	+0.15
EA	+0.10
EA	+0.15
EA	+0.10
EA	+0.15
EA	+0.10
EA	+0.15
EA	+0.10
EA	+0.15
EA	+0.10
EA	+0.15
EA	+0.10
EA	+0.15
EA	+0.10
EA	+0.15

**G H**

Symbol	Change
GA	+0.15
GA	+0.10
GA	+0.15
GA	+0.10
GA	+0.15
GA	+0.10
GA	+0.15
GA	+0.10
GA	+0.15
GA	+0.10
GA	+0.15
GA	+0.10
GA	+0.15
GA	+0.10
GA	+0.15
GA	+0.10
GA	+0.15
GA	+0.10
GA	+0.15
GA	+0.10
GA	+0.15
GA	+0.10
GA	+0.15

**I J**

Symbol	Change
IA	+0.15
IA	+0.10
IA	+0.15
IA	+0.10
IA	+0.15
IA	+0.10
IA	+0.15
IA	+0.10
IA	+0.15
IA	+0.10
IA	+0.15
IA	+0.10
IA	+0.15
IA	+0.10
IA	+0.15
IA	+0.10
IA	+0.15
IA	+0.10
IA	+0.15
IA	+0.10
IA	+0.15
IA	+0.10
IA	+0.15

**K L**

Symbol	Change
KA	+0.15
KA	+0.10
KA	+0.15
KA	+0.10
KA	+0.15
KA	+0.10
KA	+0.15
KA	+0.10
KA	+0.15
KA	+0.10
KA	+0.15
KA	+0.10
KA	+0.15
KA	+0.10
KA	+0.15
KA	+0.10
KA	+0.15
KA	+0.10
KA	+0.15
KA	+0.10
KA	+0.15
KA	+0.10
KA	+0.15

**M N**

Symbol	Change
MA	+0.15
MA	+0.10
MA	+0.15
MA	+0.10
MA	+0.15
MA	+0.10
MA	+0.15
MA	+0.10
MA	+0.15
MA	+0.10
MA	+0.15
MA	+0.10
MA	+0.15
MA	+0.10
MA	+0.15
MA	+0.10
MA	+0.15
MA	+0.10
MA	+0.15
MA	+0.10
MA	+0.15
MA	+0.10
MA	+0.15

**O P**

Symbol	Change
OA	+0.15
OA	+0.10
OA	+0.15
OA	+0.10
OA	+0.15
OA	+0.10
OA	+0.15
OA	+0.10
OA	+0.15
OA	+0.10
OA	+0.15
OA	+0.10
OA	+0.15
OA	+0.10
OA	+0.15
OA	+0.10
OA	+0.15
OA	+0.10
OA	+0.15
OA	+0.10
OA	+0.15
OA	+0.10
OA	+0.15

**Q R**

Symbol	Change
QA	+0.15
QA	+0.10
QA	+0.15
QA	+0.10
QA	+0.15
QA	+0.10
QA	+0.15
QA	+0.10
QA	+0.15
QA	+0.10
QA	+0.15
QA	+0.10
QA	+0.15
QA	+0.10
QA	+0.15
QA	+0.10
QA	+0.15
QA	+0.10
QA	+0.15
QA	+0.10
QA	+0.15
QA	+0.10
QA	+0.15

**S T**

Symbol</
----------



LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

160 App. et log. à louer

CENTRE-VILLE, co-propriété spacieuse sur 2 paliers, aux abords du Canal Lachine, 2 chambres, 2 stations-nements int., foyer, 1200\$/mois, 354-3704, 669-0379.

160 App. et log. à louer

N.D.G. adj. Westmont. Vendôme près Villa-Maria. Bas duplex, maison Lambert, foyer, boiseries, jardin, 4 chambres, 1 020 \$ non-chauffé, 487-1930.

160 App. et log. à louer

ST-LÉONARD 4 1/2 chaufé 322-5845. ST-LÉONARD, magnifique 3 1/2 et 4 1/2 à louer, chauffé.

407 Offres d'emploi

LE DEVOIR postes disponibles. Plusieurs postes en télémarketing sont présentement disponibles, de jour, à temps plein ou partiel.

407 Offres d'emploi

Déménagement. DISPONIBLE tout temps. Déménagement, emballage, entreposage. Local et longue distance. Assurance complète. 253-3275.

551 Déménagement

DISPONIBLE tout temps. Déménagement, emballage, entreposage. Local et longue distance. Assurance complète. 253-3275.

676 Bateaux, moteurs, yachts, voiliers

REGAL 320 COMMOORE 42 pi. 1989, complètement équipé, 391-2901, soir. 581-1663, Frédéric.

695 Automobiles à vendre

MAZDA 323, DX, 89, 30 000 km, 5 vit., beaucoup d'extra. Jour: 323-3160, soir: 581-1663, Frédéric.

695 Automobiles à vendre

PORSCHE 944, 1986, 55 000 km, gris bleu, impeccable, tout équipé, 26 500 \$, 1-431-0070.

160 App. et log. à louer

CÔTE-DES-NEIGES, près U de M, haut de duplex, détaché, beau 6 1/2, spa, cuis. ensablée, bien situé face parc, 875\$, 733-8723.

160 App. et log. à louer

OUTREMONT Durocher, 4 1/2 non-chauffé, ensablée, poêle/frigo, 279-7485, 274-0151.

160 App. et log. à louer

ST-MICHEL, beau 3 1/2, 9075-10ième, haut duplex, élect. situé près de centre d'achats, 320\$, 389-7462.

251 Bureaux à louer

Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal. 1 745 pi. car. aménagés. Bureaux professionnels.

251 Bureaux à louer

CLINIQUE MÉDICALE. 1 745 pi. car. aménagés. Bureaux professionnels. Niveau mezzanine.

251 Bureaux à louer

CLINIQUE MÉDICALE. 1 745 pi. car. aménagés. Bureaux professionnels. Niveau mezzanine.

695 Automobiles à vendre

RELAXEZ VOTRE TURBO 86. 125 000 km. VALEUR À NEUF. 383-3400. VENTE RAPIDE.

695 Automobiles à vendre

ACURA INTEGRA 1990, entièrement équipée, garantie prolongée incluse, seulement 8 500 km, à vendre pour 20 500 \$, 274-9890, Marc.

695 Automobiles à vendre

ACURA INTEGRA 1990, entièrement équipée, garantie prolongée incluse, seulement 8 500 km, à vendre pour 20 500 \$, 274-9890, Marc.

160 App. et log. à louer

DELORIMIER/BEAUBIEN 1 800 pi. ca, 1 200 \$/mois. Peut servir de résidence-bureau - pour professionnel. Garage + 2 places de stat. 738-1890.

160 App. et log. à louer

OUTREMONT, charmante maison rénovée, ensablée, 4 c.c., 2 1/2 s/bains, 2 gar. jardin, 2500\$, 296-0104.

160 App. et log. à louer

VAL DAVID, LUXUEUX 2, 3, 4 ch. foyer, piscine, tennis, endroit paisible et accessible, 1-834-6363, 967-6020.

251 Bureaux à louer

CLINIQUE MÉDICALE. 1 745 pi. car. aménagés. Bureaux professionnels. Niveau mezzanine.

251 Bureaux à louer

CLINIQUE MÉDICALE. 1 745 pi. car. aménagés. Bureaux professionnels. Niveau mezzanine.

251 Bureaux à louer

CLINIQUE MÉDICALE. 1 745 pi. car. aménagés. Bureaux professionnels. Niveau mezzanine.

695 Automobiles à vendre

ACURA INTEGRA 1990, entièrement équipée, garantie prolongée incluse, seulement 8 500 km, à vendre pour 20 500 \$, 274-9890, Marc.

695 Automobiles à vendre

ACURA INTEGRA 1990, entièrement équipée, garantie prolongée incluse, seulement 8 500 km, à vendre pour 20 500 \$, 274-9890, Marc.

695 Automobiles à vendre

ACURA INTEGRA 1990, entièrement équipée, garantie prolongée incluse, seulement 8 500 km, à vendre pour 20 500 \$, 274-9890, Marc.

160 App. et log. à louer

DELORIMIER, très beau 8 1/2, près St-Louis, 4 ch., 2 s/bains, 2 gar., 2700\$, 274-9890, Marc.

160 App. et log. à louer

OUTREMONT, charmante maison rénovée, ensablée, 4 c.c., 2 1/2 s/bains, 2 gar. jardin, 2500\$, 296-0104.

160 App. et log. à louer

VAL DAVID, LUXUEUX 2, 3, 4 ch. foyer, piscine, tennis, endroit paisible et accessible, 1-834-6363, 967-6020.

251 Bureaux à louer

CLINIQUE MÉDICALE. 1 745 pi. car. aménagés. Bureaux professionnels. Niveau mezzanine.

251 Bureaux à louer

CLINIQUE MÉDICALE. 1 745 pi. car. aménagés. Bureaux professionnels. Niveau mezzanine.

251 Bureaux à louer

CLINIQUE MÉDICALE. 1 745 pi. car. aménagés. Bureaux professionnels. Niveau mezzanine.

695 Automobiles à vendre

ACURA INTEGRA 1990, entièrement équipée, garantie prolongée incluse, seulement 8 500 km, à vendre pour 20 500 \$, 274-9890, Marc.

695 Automobiles à vendre

ACURA INTEGRA 1990, entièrement équipée, garantie prolongée incluse, seulement 8 500 km, à vendre pour 20 500 \$, 274-9890, Marc.

695 Automobiles à vendre

ACURA INTEGRA 1990, entièrement équipée, garantie prolongée incluse, seulement 8 500 km, à vendre pour 20 500 \$, 274-9890, Marc.

160 App. et log. à louer

DELORIMIER, très beau 8 1/2, près St-Louis, 4 ch., 2 s/bains, 2 gar., 2700\$, 274-9890, Marc.

160 App. et log. à louer

OUTREMONT, charmante maison rénovée, ensablée, 4 c.c., 2 1/2 s/bains, 2 gar. jardin, 2500\$, 296-0104.

160 App. et log. à louer

VAL DAVID, LUXUEUX 2, 3, 4 ch. foyer, piscine, tennis, endroit paisible et accessible, 1-834-6363, 967-6020.

251 Bureaux à louer

CLINIQUE MÉDICALE. 1 745 pi. car. aménagés. Bureaux professionnels. Niveau mezzanine.

251 Bureaux à louer

CLINIQUE MÉDICALE. 1 745 pi. car. aménagés. Bureaux professionnels. Niveau mezzanine.

251 Bureaux à louer

CLINIQUE MÉDICALE. 1 745 pi. car. aménagés. Bureaux professionnels. Niveau mezzanine.

695 Automobiles à vendre

ACURA INTEGRA 1990, entièrement équipée, garantie prolongée incluse, seulement 8 500 km, à vendre pour 20 500 \$, 274-9890, Marc.

695 Automobiles à vendre

ACURA INTEGRA 1990, entièrement équipée, garantie prolongée incluse, seulement 8 500 km, à vendre pour 20 500 \$, 274-9890, Marc.

695 Automobiles à vendre

ACURA INTEGRA 1990, entièrement équipée, garantie prolongée incluse, seulement 8 500 km, à vendre pour 20 500 \$, 274-9890, Marc.

160 App. et log. à louer

DELORIMIER, très beau 8 1/2, près St-Louis, 4 ch., 2 s/bains, 2 gar., 2700\$, 274-9890, Marc.

160 App. et log. à louer

OUTREMONT, charmante maison rénovée, ensablée, 4 c.c., 2 1/2 s/bains, 2 gar. jardin, 2500\$, 296-0104.

160 App. et log. à louer

VAL DAVID, LUXUEUX 2, 3, 4 ch. foyer, piscine, tennis, endroit paisible et accessible, 1-834-6363, 967-6020.

251 Bureaux à louer

CLINIQUE MÉDICALE. 1 745 pi. car. aménagés. Bureaux professionnels. Niveau mezzanine.

251 Bureaux à louer

CLINIQUE MÉDICALE. 1 745 pi. car. aménagés. Bureaux professionnels. Niveau mezzanine.

251 Bureaux à louer

CLINIQUE MÉDICALE. 1 745 pi. car. aménagés. Bureaux professionnels. Niveau mezzanine.

695 Automobiles à vendre

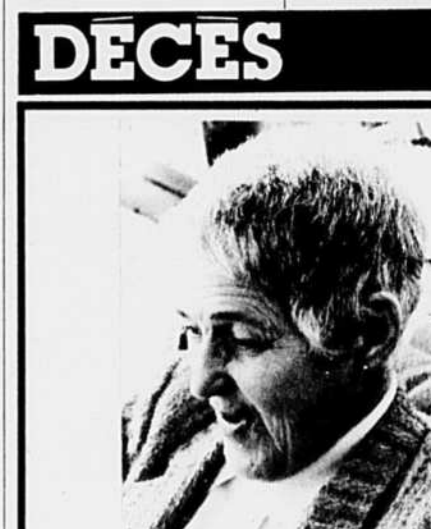
ACURA INTEGRA 1990, entièrement équipée, garantie prolongée incluse, seulement 8 500 km, à vendre pour 20 500 \$, 274-9890, Marc.

695 Automobiles à vendre

ACURA INTEGRA 1990, entièrement équipée, garantie prolongée incluse, seulement 8 500 km, à vendre pour 20 500 \$, 274-9890, Marc.

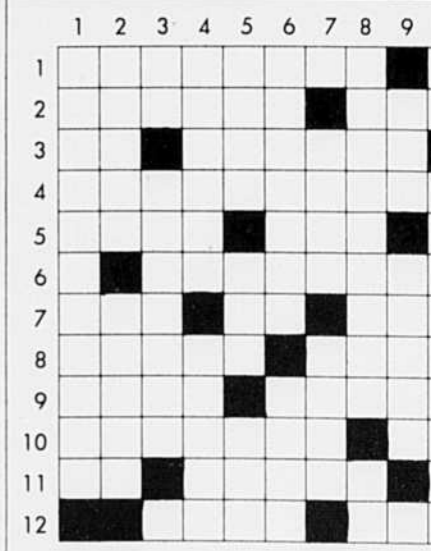
695 Automobiles à vendre

ACURA INTEGRA 1990, entièrement équipée, garantie prolongée incluse, seulement 8 500 km, à vendre pour 20 500 \$, 274-9890, Marc.



CÉCILE CHABOT. Cécile Chabot, peintre et écrivaine, est décédée à l'âge de 82 ans, le 30 mai 1990, à l'Hôtel-Dieu de Montréal.

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement: 1-Attraper le coryza. - Fait juridique. 2-Voyou. - Variété d'oxygène.

160 App. et log. à louer

DELORIMIER, très beau 8 1/2, près St-Louis, 4 ch., 2 s/bains, 2 gar., 2700\$, 274-9890, Marc.

160 App. et log. à louer

OUTREMONT, charmante maison rénovée, ensablée, 4 c.c., 2 1/2 s/bains, 2 gar. jardin, 2500\$, 296-0104.

160 App. et log. à louer

VAL DAVID, LUXUEUX 2, 3, 4 ch. foyer, piscine, tennis, endroit paisible et accessible, 1-834-6363, 967-6020.

251 Bureaux à louer

CLINIQUE MÉDICALE. 1 745 pi. car. aménagés. Bureaux professionnels. Niveau mezzanine.

251 Bureaux à louer

CLINIQUE MÉDICALE. 1 745 pi. car. aménagés. Bureaux professionnels. Niveau mezzanine.

251 Bureaux à louer

CLINIQUE MÉDICALE. 1 745 pi. car. aménagés. Bureaux professionnels. Niveau mezzanine.

695 Automobiles à vendre

ACURA INTEGRA 1990, entièrement équipée, garantie prolongée incluse, seulement 8 500 km, à vendre pour 20 500 \$, 274-9890, Marc.

695 Automobiles à vendre

ACURA INTEGRA 1990, entièrement équipée, garantie prolongée incluse, seulement 8 500 km, à vendre pour 20 500 \$, 274-9890, Marc.

695 Automobiles à vendre

ACURA INTEGRA 1990, entièrement équipée, garantie prolongée incluse, seulement 8 500 km, à vendre pour 20 500 \$, 274-9890, Marc.



PHOTO JACQUES GRENIER

**Mini-carnaval du soleil**

Deux jours au rythme lascif de la lambada, à la frénésie de la salsa et à tout l'exotisme du rara, du songo ou du merengue : il n'en faut pas plus pour se croire ailleurs, en pleine rue Crescent, au cœur de Montréal. Pour ceux qui voudraient se secouer un peu, ce « Carnaval du soleil » dure encore aujourd'hui, de l'heure du midi jusqu'à épuisement...

**Les suicides et leur traitement par les médias**

**Pierre Roberge**  
de la Presse Canadienne

EN PARLER ou ne pas en parler ? Une question qui se pose tout autant est « comment en parler ? » ont observé jeudi des journalistes, invités au colloque annuel de l'Association québécoise de suicidologie (AQS).  
« Au sujet de « critères », Marcel Desjardins, directeur de l'information de La Presse, croit qu'il n'y en a pas d'absolument valable car il peut y avoir « autant d'exceptions que d'exemples ».  
Il participait avec Marc Thibault (Conseil de presse du Québec), Anne Béland (Télévision Quatre Saisons), Brian Mishara (UQAM) à une discussion sur le suicide et les médias, animée par Marc Laurendeau (Radio-Canada), devant plus de 200 membres de l'AQS.  
« Dans le cas du métro, nous mettons la pédale douce », a indiqué M. Desjardins, depuis environ 18 mois,

suivant la « recommandation » de la CTCUM qui « en avait jusque-là ».  
Cela dit, « la décision demeure la nôtre, suivant nos responsabilités ». Quand un suicide est vraiment public ou spectaculaire, ou s'il s'agit d'une personne publique, « nous devons en parler », comme lorsqu'il survient une épidémie ou se dessine une tendance.  
Mais toujours exactitude et sobriété sont de mise, a-t-il indiqué. Rayer certaines mentions qui « ne tiennent pas au fil principal » d'une histoire ? « On peut », dit Marcel Desjardins touchant la façon d'en parler, afin de « respecter les droits de ceux qui restent, la famille, leur douleur. Je crois qu'au Québec, nous sommes encore loin des excès américains ».  
Un journal doit-il révéler le suicide de « fils d'un élu ? Probablement que non » lorsque le drame est privé. « Mais si ça survient devant l'Assemblée nationale, ce n'est plus la même chose ».

Mme Béland, chercheuse à l'émission de faits divers « 24 sur 24 », donne l'exemple de quelqu'un retrouvé pendu à un arbre, dans un parc : « Nous avons eu des images mais nous ne les avons jamais diffusées ».  
Par contre il est généralement fait mention des suicides en prison, dit-elle, ou de ceux consécutifs à des meurtres lors des drames familiaux : « Mais si les proches refusent de nous parler, nous n'insistons pas ».  
Pour les témoignages, les reporters de « 24 sur 24 » n'interrogent que « ceux qui ont pu digérer ce qui est arrivé. Quant aux séquences filmées, nous recherchons ce qui est positif, pas l'impact à tout prix ».  
Lors des questions de la salle, Réjean Marier, responsable de l'organisme Suicide Action, a souligné que des reporters « profitent de la vulnérabilité des proches dans un moment dramatique. Beaucoup de gens m'ont raconté que, le lendemain, ils ont regretté avoir accepté de parler

**Les syndiqués d'Hydro dévoilent deux études inquiétantes pour les citoyens**

**Josée Boileau**

SUR LA foi d'une étude réalisée par deux professeurs de l'Université de Québec à Montréal, le Syndicat des employés d'Hydro-Québec estime que les exportations envisagées par

la société d'Etat auront des impacts négatifs sur les tarifs imposés aux consommateurs.  
À l'occasion de sa comparution à Québec devant la Commission parlementaire sur l'avenir de l'électricité, le syndicat, affilié à la FTQ, a rendu public hier une étude portant sur les tarifs et le développement des ressources électriques à Hydro-Québec.

lectricité à grands renforts de tarifs réduits, qui feront les frais de la vente d'énergie ferme aux Américains plutôt que la seule vente de surplus.  
« L'ensemble des tarifs vont augmenter pour payer les nouveaux harnachements nécessaires à l'exportation alors que ce sont ceux qui achètent qui devraient supporter ces coûts », a dit M. Elie.

**Le DDC peut remplacer l'AZT**

NUTLEY, États-Unis (AFP) — La firme pharmaceutique Hoffmann-La Roche Inc. a annoncé hier la fourniture d'un nouveau médicament, le DDC (dideoxycytine), pour le traitement du sida, pour les patients ne supportant pas l'AZT (zidovudine) ou le médicament expérimental ddI (dideoxyinosine). Le médicament sera fourni gratuitement dans le cadre d'un programme à des patients qui ont subi sans succès les autres traitements disponibles. Le médicament DDC est actuellement en cours d'homologation par les autorités américaines, les tests ne sont pas totalement terminés.

Et comme l'étude a été commandée « bien avant que le gouvernement Bourassa adopte une loi « casant » la grève légale de nos syndiqués », le porte-parole du syndicat Luc Chabot a souligné, en conférence de presse à Montréal, qu'il ne fallait pas voir « une quelconque vengeance de notre part ».  
Les conclusions auxquelles arrivent les professeurs Bernard Elie et Jacques Peltier, du département des Sciences économiques de l'UQAM, sont toutefois bien sévères à l'endroit de la société d'Etat qu'ils accusent notamment de « naïveté politique ».  
Les auteurs estiment que ce sont les Québécois eux-mêmes, incités depuis des années à se convertir à l'é-

De même, ajoute-t-il, il est naïf de croire, comme le prétend Hydro-Québec, qu'on pourra mettre un terme à ces ventes si le Québec a soudain besoin de plus d'énergie.  
« Les Américains vont-ils accepter qu'on leur coupe le courant ? », s'est-il demandé.  
Renchérissant sur l'absence de vision qui préside aux choix de développement énergétique du Québec, M. Chabot a souhaité que cette étude donne « un autre son de cloche pour éviter le gaspillage de notre richesse naturelle ».  
Dans un même souffle, M. Chabot a regretté qu'Hydro-Québec accorde aussi peu d'attention aux économies d'énergie.

**Six associations rejettent l'entreposage de déchets nucléaires au Québec**

SIX ASSOCIATIONS ont demandé hier au gouvernement d'aller plus loin que de ne pas permettre qu'on enfouisse des déchets nucléaires en territoire québécois. Selon le Regroupement pour la surveillance du nucléaire (RSN), les Juristes pour la paix et la sécurité (JPS), la COSUN (coalition pour la surveillance du nucléaire) et trois autres groupes écologiques ou s'occupant de la « responsabilité » nucléaire, le Québec devrait « cesser la production de déchets de haute radioactivité ». C'est en Ontario que se concentrent les centrales nucléaires (20 des 22 centrales canadiennes). La seule usine de ce type au Québec, Gentilly, produit environ 80 tonnes de déchets par an, sur les 14 000 tonnes de combustible nucléaire épuisé dont doivent disposer, par immersion dans des piscines de dimension olympique, les 22 centrales existantes. Mais la question demeure : comment se défaire de ces déchets par un enfouissement permanent ? Les six groupes rappellent d'ailleurs les efforts déployés

par des Québécois pour empêcher que le Vermont, sur sa frontière jouxtant le Québec, n'accueille un dépôt de déchets nucléaires.  
L'appel lancé hier aux autorités québécoises suit de peu l'effort de vulgarisation entrepris dans diverses villes canadiennes par l'Énergie Atomique du Canada Limitée, autour de son concept d'enfouissement, en sol granitique, de ce type de déchets. ÉACL a bien précisé qu'elle ne cherchait pas la confrontation avec les associations militantes contre le nucléaire ; elle tentera plutôt de susciter le « volontarisme » en cette matière. Si le processus s'enclenchait après des audiences que tiendra dans cinq provinces une Commission d'examen mise sur pied par Ottawa (qui a aussi prévu la formation d'un groupe d'examen scientifique indépendant sur cette question) il faudrait plus de 15 ans au Canada avant de pouvoir accueillir en un lieu souterrain précis, de 2km sur 2, les déchets provenant d'usines nucléaires au pays.

**SPORTS**

**Les Nordiques congédient Bergeron**

**Mario Leclerc**  
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — L'entraîneur-chef Michel Bergeron a été démis de ses fonctions chez les Nordiques de Québec, hier.  
Tel que le permettait son mirobolant contrat de six ans signé l'an dernier, le « Tigre » a été invité à remplir des fonctions dans le monde de la radio et de la télévision. Les Nordiques ont fait savoir qu'il n'avait pas encore accepté leur offre mais le principal intéressé a convoqué la presse ce matin pour apporter des éclaircissements sur son avenir.  
En annonçant la nouvelle hier, le nouveau directeur général des Nordiques, Pierre Pagé, a tenté tant bien que mal d'expliquer qu'il s'agissait d'une mutation plutôt que d'un congédiement mais il n'a pas convaincu un seul journaliste.  
Pagé était visiblement nerveux et

mal à l'aise de faire part de sa première décision depuis son entrée en fonction le 4 mai dernier. « Je ne suis pas confortable du tout. Je suis ici depuis trois semaines seulement et Michel y était depuis huit ans. Je sais qu'il a accompli de grandes choses pour cette organisation », a-t-il dit.  
« Ma première intention lorsque j'ai été nommé à titre de directeur général était de tout changer. Puis, je me suis assis avec Michel (Bergeron) pour voir si on était capable de travailler ensemble. Je me sens présentement plus à l'aise en effectuant un tel changement », a-t-il dit en refusant de livrer des « réponses négatives » malgré l'insistance des journalistes sur les raisons du congédiement de l'entraîneur. « Vous ne lâchez pas avec vos questions. J'aimerais vous avoir sur la patinoire car c'est le genre de joueurs que je recherche », a-t-il lancé à la blague.  
Bergeron était absent à la conférence de presse, ce qui laisse croire que les deux parties ne se sont pas quittées en très bons termes. Le président Marcel Aubut était présent et il a confié à certains confrères qu'on lui avait déjà trop reproché de s'immiscer dans les affaires du hockey et qu'il n'avait rien à voir avec la décision.  
En huit saisons à la barre des Nordiques, Michel Bergeron a conservé un dossier de 265 victoires, 283 défaites et 86 matchs nuls.

Un successeur bientôt  
QUÉBEC (PC) — Le directeur général des Nordiques, Pierre Pagé, n'a pas l'intention de faire durer le suspense concernant la succession à l'entraîneur.  
« Quelques minutes après l'annonce du « congédiement » de Bergeron, Pagé a reconnu hier que le nouvel entraîneur serait nommé d'ici quelques jours. « Il sera nommé d'ici peu, certainement avant la tenue du prochain repêchage de la LNH qui se tient le 16 juin à Vancouver », a-t-il assuré.  
« Ce n'est pas la qualité qui manque, a-t-il soutenu. Les meilleurs hommes de hockey nous appellent pour offrir leurs services. Vous seriez surpris si je pouvais dévoiler certains noms. Ces gens-là sentent qu'il va se passer quelque chose de positif avec les Nordiques », a-t-il ajouté.  
Pagé a répété qu'il avait discuté avec son ex-associé au Minnesota, Dave Chambers, de même qu'avec Doug Jarvis, un autre collaborateur chez les North Stars. Il a parlé d'une liste de trois ou quatre candidats sur laquelle figurerait aussi le nom de Robbie Ftorek qu'il devait rencontrer hier soir.

Foley échangé ?  
**Richard Milo**  
de la Presse Canadienne  
PITTSBURGH — Tom Foley n'a pas demandé à être échangé mais c'est tout ce qu'il veut.  
Le deuxième-but des Expos n'a presque pas joué depuis le début de la saison. Il se demande plus que jamais s'il va jouer d'ici la fin de l'année.  
« J'ai rencontré Buck (Rodgers) et David (Dombrowski) et ils connaissent mes sentiments », dit-il.  
« Je n'ai pas demandé à être échangé mais ils savent ce que je pense. Il ne faut pas être un génie pour voir que je ne jouerai pas ici ».  
« DeShields (Delino) se tire bien d'affaires. Il a tout fait ce qu'on lui a demandé de faire. De plus, Junior Noboa est un frappeur droitier. Le fait que je suis un frappeur gaucher comme DeShields ne m'avantage pas ».  
« Ailleurs, les trois autres po-

**Foley échangé ?**

sitions au champ intérieur appartiennent à des gens qui jouent tout le temps : Galarraga, Wallach, Owen ».  
Les Expos ont disputé 46 matchs et Foley n'a participé qu'à 11 d'entre eux. Il n'a effectué que 15 présences au bâton et il frappe pour .267. Il n'a produit qu'un point.  
« Je ne sais pas si une équipe veut de moi pour jouer au deuxième but à plein temps mais je serais prêt à relever le défi. Cependant, j'ai été utilisé dans un système d'alternance depuis quelques années ».  
Depuis ses débuts dans les ligues majeures, Foley n'a jamais joué plus de 127 matchs en une saison. C'était en 1987 à sa deuxième année avec les Expos.  
Quand ils l'ont acquis des Phillies en retour de Dan Schatzeder en 1986, il luttait avec Steve Jeltz pour le poste d'arrêt-court. À l'entraînement, il a subi une fracture au poignet droit en étant atteint par un tir de Roger McDowell.

**Seles élimine difficilement Kelesi à Paris**

PARIS (AFP, PC) — C'est le simple dames qui a tenu hier la vedette de la quatrième journée des Internationaux de France de tennis. Non seulement la compétition féminine a perdu la gagnante de l'an passé, l'Espagnole Arantxa Sanchez, mais elle n'a conservé que de justesse la tête de série no 2, la Yougoslave Monica Seles.  
Des deux héroïnes du jour, l'Argentine Mercedes Paz et la Canadienne Helen Kelesi, respectivement 39e et 19e joueuses mondiales, seule la première a réussi à créer la surprise.  
Face à sa partenaire de double habituelle, Paz (24 ans fin juin), a très bien su varier le jeu pour battre en trois sets (7-5, 3-6, 6-1) une Arantxa Sanchez-Vicario toujours aussi vaillante mais moins efficace que l'an passé. « Je jouais mieux l'année dernière et mes balles étaient beaucoup trop courtes aujourd'hui », confirmait Sanchez.  
Chez les garçons, la disparition au premier tour des têtes de série nos 1 et 2 avait constitué une première. L'élimination au deuxième tour de la tenante du titre féminin en est une autre.  
Contre Seles, Kelesi n'a pas cherché à éviter l'épreuve de force, au contraire. Aux coups violents assés à deux mains des deux côtés par la Yougoslave, Kelesi répondait de la même façon et ses coups droits débordaient souvent Seles qui mit deux heures et huit minutes pour remonter un set de retard et l'empor-

ter à l'énergie, 4-6, 6-4 et 6-4. Trois semaines plus tôt, à Rome, Seles avait lessivé la Torontoise 6-1 et 6-2.  
« Je joue actuellement mon meilleur tennis », a déclaré Kelesi, dont la présence aux Internationaux de tennis du parc Jarry a été confirmée hier. « Donnez-moi n'importe qui d'autre, n'importe qui sauf Monica, et je l'aurais battue aujourd'hui. Mais Seles était trop forte ».  
« Ce fut un match extrêmement serré, a confié cette dernière. Il s'est joué sur quelques points seulement. Helen lutte beaucoup sur un terrain,

elle ne renonce jamais. Elle exerce une grande pression sur l'adversaire. On sait qu'il faut réaliser un coup parfait pour marquer le point. Aujourd'hui, ce n'était pas mon jour, je n'étais pas concentrée. Je n'ai jamais réussi à trouver mon jeu, sauf peut-être pour le service. Dans le premier set, j'ai réussi à remonter mais j'ai raté des coups que, normalement, je ne rate jamais. La raquette n'était peut-être pas bonne ».  
Il ne reste plus de Canadiens en simple à Roland-Garros et en double, Grant Connell et Glenn Michibata

ont éprouvé de la difficulté à éliminer les Australiens Patrick Kilduff et David MacPherson 4-6, 7-6 (8-6) et 6-3.  
Chez les hommes, ce fut un jeudi noir pour l'Espagne, Juan Aguilera, tête de série no 12, a été victime de Thierry Champion, 191e joueur mondial. Le Français, au prix d'efforts physiques intenses, a très bien su déjouer les pièges du jeu de l'Espagnol, l'un des meilleurs joueurs cette saison sur terre battue, spécialiste des amorties et des changements de rythme.  
Les autres têtes de série sont passées sans encombre, l'Équatorien Andres Gomez et l'Américain Aaron Krickstein (nos 4 et 5), en trois sets et l'Argentin Martin Jaito (no 10) au terme de cinq manches et 4 h 47 de match contre l'Allemand de l'Ouest Michael Stich. Le Néerlandais Paul Haarhuis a mis une minute de plus pour battre l'Américain Jim Pugh après trois bris d'égalité et 61 jeux, record de Roland-Garros depuis l'institution du bris d'égalité.  
Le Yougoslave Goran Ivanisevic, tombeau de Boris Becker au premier tour, n'a laissé que cinq jeux au Suédois Anders Jarryd. Le Français Guy Forget a fait mieux en ne concédant qu'un jeu par manche à l'Autrichien Alex Antonitsch.  
Enfin, Jennifer Capriati a été sans pitié pour sa compatriote Cammy MacGregor (6-1, 6-0).  
Après deux tours, la petite Américaine de 14 ans, n'a perdu que trois jeux.

**EN BREF...**

**Giro: un Australien fait la valse**  
KLAGENFURT, Autriche (AFP) — Valse autrichienne pour un Australien. Allan Peiper a enlevé hier la 14e étape du Giro, course à Klagenfurt, en Autriche, dans une atmosphère de fête à la veille de l'entrée dans les Dolomites. Sur un circuit épousant les bords du lac de Klagenfurt, le « Werther See » illuminé par le soleil, Peiper a donné à l'équipe Panasonic sa première victoire depuis le départ du Tour d'Italie. Il a devancé le Français Pascal Poisson, son compagnon d'une échappée lancée à près de 50 kilomètres de l'arrivée, au début du troisième tour de circuit.

**Record du monde au pistolet libre**  
PARIS (AFP) — Le Soviétique Serguei Piztsianov a établi à Munich (RFA), lors de la Coupe du monde de tir, un nouveau record du monde au pistolet libre, avec un total de 671 points. Le précédent record était la propriété d'un autre Soviétique, Igor Basinski, qui avait totalisé 666 points lors de la Coupe du monde de tir à Séoul en septembre 1987.

**BASEBALL**

Ligue nationale		New York, LaPoint (3-4), 19 h 30		20 h 05	
Mercredi		Boston, Boddicker (6-3) à Cleveland, Swindell (2-4), 19 h 35		Oakland, Sanderson (5-2) à Kansas City, Appier (1-0), 20 h 35	
S.Francisco 4, Chicago 1	Montréal 9, Atlanta 6	Milwaukee, Wegman (2-2) à Toronto, Stottlemire (4-5), 19 h 35	Minnesota, Tapani (6-3) à Chicago, Perez (4-4)	California, Blyleven (3-3) à Texas, Witt (2-6), 20 h 35	
Pittsburgh 4, Los Angeles 3	San Diego 8, Phil'phie 3	Atlanta à San Diego		Detroit, Morris (2-7) à Seattle, Bankhead (0-1), 22 h 35	
Houston 2, St. Louis 1	Houston 2, St. Louis 1	<b>LIGUE NATIONALE</b>			
Atlanta à San Diego		<b>Section Est</b>			
Cincinnati à Los Angeles		Pittsburgh	g	p	moy. diff.
<b>Aujourd'hui</b>		PHILADELPHIE	29	17	630
Montréal, Gross (6-3) à Pittsburgh, Drabek (7-1), 19 h 35	New York, Viola (7-2) à Philadelphie, Combs (2-5), 19 h 35	MONTRÉAL	25	20	543
Chicago, Maddux (4-4) à St. Louis, DeLeon (4-3), 20 h 35	Atlanta, Smoltz (3-4) à San Diego, Dunne (0-1), 22 h 05	NEW YORK	20	23	465
Atlanta à San Diego	Cincinnati, Jackson (0-1) à Los Angeles, Wetteland (1-3), 22 h 35	CHICAGO	21	26	447
Houston à S.Francisco	Houston, Portugal (1-5) à San Francisco, Wilson (0-0), 22 h 35	ST. LOUIS	20	27	426
<b>Ligue américaine</b>		<b>Section Ouest</b>			
Mercredi		CINCINNATI	30	11	732
Oakland 8, Toronto 5	Seattle 2, Milwaukee 1	SAN DIEGO	23	22	511
Chicago 5, New York 2	Kansas City 4, Detroit 3	LOS ANGELES	24	23	511
Minnesota 12, Baltimore 3	Texas 4, Boston 3	HOUSTON	19	27	413
Cleveland 4, Californie 2	Minnesota à Chicago	SAN FRANCISCO	19	28	404
<b>Hier</b>		ATLANTA	17	26	395
Minnesota à Chicago	Oakland à Kansas City	<b>LIGUE AMÉRICAINE</b>			
Oakland à Kansas City	Baltimore, Ballard (1-5) à	<b>Section Est</b>			
<b>Aujourd'hui</b>		TORONTO	26	23	531
Baltimore, Ballard (1-5) à		MILWAUKEE	23	21	523
		BOSTON	23	22	511
		CLEVELAND	22	23	489
		BALTIMORE	21	26	447
		DETROIT	20	29	408
		NEW YORK	17	27	386
		<b>Section Ouest</b>			
		OAKLAND	31	14	689
		CHICAGO	28	15	651
		MINNESOTA	27	19	587
		CALIFORNIE	23	25	479
		SEATTLE	23	26	469
		KANSAS CITY	20	25	444
		TEXAS	19	28	404

# LE GUIDE DU WEEK-END

## CINÉMA

**ASTRE I:** (327-5001) — *Back to the Future 3* sem. 7 h, 9 h 30, sam. dim. 1 h 15, 4 h, 7 h, 9 h 30, ven. sam. dern. spect. 12 h.

**ASTRE II:** — *Bird on a Wire* sem. 7 h, 9 h 15, sam. dim. 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 50, ven. sam. dern. spect. 24 h.

**ASTRE III:** — *Total Recall* sem. 7 h 15, 9 h 40, sam. dim. 1 h 10, 3 h 15, 5 h 30, 7 h 45, 10 h, ven. sam. dern. spect. 24 h.

**ASTRE IV:** — *Cadillac Man* sem. 7 h, 9 h, sam. dim. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h, ven. sam. dern. spect. 11 h.

**BERRI I:** (288-2115) — *Miss Daisy et son chauffeur* fr. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15, sam. dim. 1 h 30, 5 h, 9 h 15.

**BERRI II:** — *Last Exit to Brooklyn* fr. 1 h, 3 h 15, 5 h 30, 7 h 45, 9 h 55.

**BERRI III:** — *Nikita* 1 h, 3 h 15, 5 h 30, 7 h 45, 9 h 45.

**BERRI IV:** — *Teenage Mutant Ninja Turtles* fr. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.

**BERRI V:** — *Joe contre le volcan* 1 h, 3 h 15, 5 h 30, 7 h 45, 9 h 45.

**BONAVENTURE I:** (861-2725) — *Robocop* 1 sem. et sam. 7 h 15, 9 h 30, dim. 2 h 15, 4 h 30, 7 h 15, 9 h 30.

**BONAVENTURE II:** — *House Party* sam. et sem. 7 h, 9 h 15, dim. 2 h, 4 h 15, 7 h, 9 h 15.

**BROSSARD I:** (465-5906) — *Bird on a Wire* sem. 7 h 05, 9 h 30, sam. dim. 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 05, 9 h 30.

**BROSSARD II:** — *Miss Daisy et son chauffeur* sam. dim. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h, sem. 7 h.

**BROSSARD III:** — *Back to the Future 3* sem. 7 h 05, 9 h 30, sam. dim. 2 h 25, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 40.

**CARREFOUR LAVAL 1:** (688-3684) — *Cruising Bar* sem. 7 h, 9 h, sam. dim. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.

**CARREFOUR LAVAL 2:** — *Cadillac Man* sem. 7 h 20, 9 h 20, sam. dim. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 20, 9 h 20.

**CARREFOUR LAVAL 3:** — *Back to the Future 3* sem. 7 h 15, 9 h 40, sam. dim. 12 h, 2 h 25, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 40.

**CARREFOUR LAVAL 4:** — *La fleur du mal* sem. 7 h 05, 9 h 30, sam. dim. 1 h 45, 4 h 15, 7 h 05, 9 h 30.

**CARREFOUR LAVAL 5:** — *Lambada* sem. 9 h 25 — *Teenage Mutant Ninja Turtles* sem. 7 h 20, sam. dim. 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20.

**CARREFOUR LAVAL 6:** — *Bird on a Wire* sem. 7 h 25, 9 h 25, sam. dim. 1 h 05, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 35, 9 h 35.

**CINÉMA ÉGYPTIEN 1:** 1455 Peel, Mtl — *Cadillac Man* 12 h 30, 2 h 45, 4 h 45, 7 h, 9 h 10.

**CINÉMA ÉGYPTIEN 2:** — *Last Exit to Brooklyn* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20.

**CINÉMA ÉGYPTIEN 3:** — *Back to the Future 3* 12 h, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 15, 9 h 40.

**CINÉMA JEAN-TALON:** Mtl — *Pretty Woman* sem. 7 h, 9 h 30, sam. dim. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30.

**CINÉMA OMÉGA 1:** — *Les oiseaux de feu* ven. 7 h 15, 9 h 15, sam. dim. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15, lun. au jeu. 8 h.

**CINÉMA OMÉGA 2:** — *Une jolie femme* ven. 9 h, sam. dim. 7 h, 9 h 30, lun. au jeu. 8 h.

**CINÉMA OMÉGA 3:** — *Simon les nuages* ven. 7 h, sam. dim. 1 h, 3 h, 5 h.

**CINÉMA PARALLÈLE:** 3682 boul. St-Laurent, Mtl (843-8001) — *La nuit miraculeuse* 19 h et 21 h 30 (jusqu'au 6 juin).

**CINÉMA PARIS:** Mtl (875-7284) — *Love at Large* 15 h, 19 h 15, ven. 23 h 30 — *New Year's Day* 17 h, 21 h, sam. 23 h 30.

**CINÉMA POINTE-CLAIRE 1:** 6361 Trans-Canada — *Cadillac Man* sem. 7 h, 9 h, sam. dim. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.

**CINÉMA POINTE-CLAIRE 2:** — *Wild Orchid* sem. 7 h, 9 h 05, sam. dim. 12 h 45, 2 h 50, 4 h 55, 7 h, 9 h 05.

**CINÉMA POINTE-CLAIRE 3:** — *Teenage Mutant Ninja Turtles* sem. 7 h 15, 9 h 15, sam. dim. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.

**CINÉMA POINTE-CLAIRE 4:** — *Back to the Future 3* sem. 7 h 15, 9 h 40, sam. dim. 12 h, 2 h 25, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 40.

**CINÉMA POINTE-CLAIRE 5:** — *Bird on a Wire* sem. 7 h 10, 9 h 20, sam. dim. 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h 10, 9 h 20.

**CINÉMA POINTE-CLAIRE 6:** — *House Party* sem. 7 h, 9 h 10, sam. dim. 2 h, 4 h 10, 7 h, 9 h 10.

**CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE:** (842-9768) — ven. *Sour Sweet* 18 h 35 — *Street Angels* 20 h 35 — sam. *The Edge of the World* 18 h 35 — *The Red Shoes* 20 h 35 — dim. *The Life and Death of Colonel Blimp* 15 h — *Black Narcissus* 18 h 35 — *Peeping Tom* 20 h 35.

**CINÉMA V-1:** 5560 Sherbrooke O. (489-5559) — *Total Recall* 6 h 30, 9 h 15, sam. dim. 1 h 10, 3 h 45, 6 h 30, 9 h 15.

**CINÉMA V-2:** — *Pretty Woman* h 20, 9 h 10, sam. dim. 12 h 45, 3 h 30, 6 h 20, 9 h 10.

**CINÉPLEX I:** (849-3456) — *Cruising Bar* 1 h 7, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05.

**CINÉPLEX II:** — *Cry Baby* 1 h 25, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 25, 9 h 25.

**CINÉPLEX III:** — *Conte de printemps* 2 h, 4 h 30, 7 h 10, 9 h 35.

**CINÉPLEX IV:** — *Milou en mal* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30.

**CINÉPLEX V:** — *Ripoux contre Ripoux* 1 h 30, 4 h, 7 h 05, 9 h 20.

**CINÉPLEX VI:** — *My Left Foot* fr. 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 35.

**CINÉPLEX VII:** — *Cinéma Paradiso* 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 25.

**CINÉPLEX VIII:** — *Jésus de Montréal* fr. 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 25.

**CINÉPLEX IX:** — *Le Sud 2* h, 4 h 15, 7 h 10, 9 h 20.

**COMPLEXE DESJARDINS I:** (288-3141) — *Envoyez les violons* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30, lun. à 1 h 30, 3 h 30.

**COMPLEXE DESJARDINS II:** — *Le cuisinier, le voleur, sa femme et son amant* 1 h 45, 4 h 15, 7 h, 9 h 40.

**COMPLEXE DESJARDINS III:** — *La fleur du mal* 12 h 40, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25.

**COMPLEXE DESJARDINS IV:** — *Peuple singe* 1 h 20, 3 h 15, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 15.

**COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.:** 200 ouest Boul. Dorchester, Mtl (283-8229) — ven. *Festival international du cinéma chinois de Montréal* 19 h — sam. *Marlo* 19 h — dim. *J.A. Martin, photographe* 19 h.

**CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE:** (848-3878) — ven. *The Fearless Vampire Killers* 19 h — *Condamné à perpétuité* 21 h — sam. *Abbott and Costello Meet Frankenstein* 19 h — *These Ruins* 21 h — dim. *The Walk-Man* 19 h — *Pourrait of a Married Woman* 20 h 30.

**CREMAZIE:** (388-4210) — *Le grand bleu* sem. 8 h 15, sam. dim. 1 h 30, 5 h, 9 h 15.

**DAUPHIN I:** (721-6060) — *La femme de Rose Hill* sem. 7 h 30, 9 h 30, sam. dim. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

**DAUPHIN II:** — *Driving Miss Daisy* sem. 7 h, sam. dim. 3 h, 7 h, — *Noce de papier* sem. 9 h, sam. dim. 1 h 15, 5 h, 9 h.

**CINÉMA DÉCARIE 1:** (341-3190) — *Bird on a Wire* sem. 7 h, 9 h 30, sam. dim. 1 h 45, 4 h, 7 h, 9 h 30.

**CINÉMA DÉCARIE 2:** — *Cadillac Man* sem. 7 h 10, 9 h 20, sam. dim. 2 h, 4 h, 7 h 10, 9 h 20.

**DORVAL I:** (631-8586) — *Total Recall* sem. 6 h 30, 9 h 10, sam. dim. 1 h 15, 3 h 45, 6 h 30, 9 h 10.

**DORVAL II:** — *Fire Birds* sem. 7 h, 9 h, sam. dim. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.

**DORVAL III:** — *Angel Town* 7 h 15, 9 h 30, sam. dim. 12 h 35, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30.

**DORVAL IV:** — *The Hunt for Red October* sem. 6 h 45, 9 h 20, sam. dim. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h 20.

**DORVAL V:** — *Simon les nuages* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10.

**DORVAL VI:** — *Une jolie femme* 1 h 20, 4 h, 6 h 45, 9 h 20.

**PLACE ALEXIS NIHON I:** (935-4248) — *Back to the Future 3* 12 h, 2 h 25, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 40.

**PLACE ALEXIS NIHON II:** — *Cadillac Man* 12 h 45, 2 h 50, 5 h 55, 7 h, 9 h 05.

**PLACE ALEXIS NIHON III:** — *Teenage Mutant Ninja Turtles* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.

**PLACE LONGUEUIL 1:** (679-7451) — *Teenage Mutant Ninja Turtles* fr. sem. 7 h, 9 h, sam. dim. lun. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.

**PLACE LONGUEUIL 2:** — *Cry Baby* sem. 7 h 30, 9 h 30, sam. dim. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

**LE RIALTO:** 5723 ave. du Parc, Mtl (274-3550) — *My Left Foot* 7 h 15 — *22e Tournee of Animation* 9 h 30 — *Comedy's Dirtiest Dozen* 11 h 30 — sam. *22e Tournee of Animation* 7 h 15 — *Comedy's Dirtiest Dozen* 9 h 30 — *Pink Floyd the Wall* 11 h 30 — dim. *Who Framed Roger Rabbit* 3 h — *22e Tournee of Animation* 5 h — *The Handmaid's Tale* 7 h 15 — *Comedy's Dirtiest Dozen* 9 h 30.

**UNIVERSITÉ:** Mtl (849-0041) — *La société des poètes disparus* 6 h 35, 9 h, sam. dim. 1 h 45, 4 h 10, 6 h 35, 9 h, mer. au conc. représentation.

**VERSAILLES I:** (353-7880) — *Total Recall* 6 h 30, 9 h, sam. dim. 1 h 30, 4 h, 6 h 30, 9 h.

**VERSAILLES II:** — *L'ange du kickboxing* 7 h 25, 9 h 35, sam. dim. 1 h 10, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 35, sam. dern. spect. 11 h 40.

**VERSAILLES III:** — *Une jolie femme* sem. 6 h 30, 9 h, sam. dim. 1 h 30, 4 h, 6 h 30, 9 h, sam. dern. spect. 11 h 30.

**VERSAILLES IV:** — *Simon les nuages* 7 h 25, 9 h 35, sam. dim. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30, sam. dern. spect. 11 h 30.

**VERSAILLES V:** — *A la poursuite d'octobre rouge* 9 h 05, sam. dern. spect. 11 h 35.

**VERSAILLES VI:** — *Simon les nuages* 7 h, sam. dim. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h.

**ÉGLISE DE LA VISITATION:** 1840, boul. Gouin est, Montréal (739-7692) — Concert du printemps musical • Ensemble vocal Kalimavik, sous la direction musicale de Mme Gaby Billette, 3 juin à 20h.

**MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL:** Auditorium Maxwell-Cummings, 1379 Sherbrooke ouest, Montréal (285-1600) — Concert • Musique d'objets — Théâtre de sons — avec Danièle Forget, Soprano, Vincent Dhavernas, percussion et Luc Bourbonnais, artiste visuel, jeu. 31 mai à 20h.

**ORATOIRE ST-JOSEPH:** 4300 Reine-Marie, Montréal (733-8211) — Le dim. Les Petits Chanteurs du Mont-Royal, Gilbert Palenau, à la messe de 11h — à 15h 30, Raymond Daveluy à l'orgue.

**SALLE POLLACK:** (Université McGill, 555 Sherbrooke ouest, Montréal (398-4547) — Orchestre à cordes du conservatoire de McGill avec Carole Cordeur-François, chef d'orchestre, et les gagnants du concours de concerto du Conservatoire, lun. 4 juin à 20h — Guyline Flamand, piano, récital de graduation, œuvres de Beethoven, Ravel, Hétu et Mousorgski, sam. 9 juin à 20h.

**SALLE REDPATH:** Université McGill, 3461 McTavish, Montréal (398-4547) — Anne Hunter, violoncelle, Allison Gagnon, piano, œuvres de Bach, Beethoven, Schumann, Granados, Casado et Prokofiev, mer. 6 juin à 20h.

**SANCTUAIRE DU ROSAIRE ET DE ST-JOSEPH:** 3980 St-Denis, Montréal (271-2105) — Concert de l'ensemble vocal Les Jongleurs : le « Psame de 12 » de Haendel et « La Création » de Bobrowitz et Porter, ainsi que des œuvres de Bach, Palestrina, Haydn, les 2 et 3 juin à 20h.

**BISTRO DU MILE END:** 5322 St-Laurent, Montréal (278-1642) — Jean Beaudet Trio, les 1-2 juin — Glenn Bradley Trio, le 3 juin.

**CAFÉ CAMPUS:** 3315 chemin Reine-Marie, Montréal (733-1259) — Tous les dimanches, En Français Seulement, rock québécois et français, à 20h 30.

**CAFÉ THÉLÈME:** 311 est Ontario, Montréal — Chansons de jazz et de Blues avec Tina Palmer et son groupe, les 1-2 juin à 21h 30.

**LES FOUFOUNES ÉLECTRIQUES:** 87 est Catherine, Montréal (845-5484) — Soirée Pop Core avec les groupes Ripchord, The Trap et Random Killing, le 1er juin à 20h — Du Rick Wild, le 2 juin à 21h — Le groupe The Barracudas, le 3 juin à 21h.

**LE GRAND CAFÉ:** 1720 St-Denis, Montréal (849-6955) — Stephen Barry Blues Band, les 2 et 3 juin à 21h.

**HÔTEL LA CITADELLE:** 410 Sherbrooke O., Montréal — John Gilbert en spectacle, mar. au sam. à compter de 20h.

**PALACE III:** — *Hard to Kill* 12 h 30, 2 h 35, 4 h 45, 6 h 55, 9 h 20, sam. dern. spect. 11 h 20.

**PALACE IV:** — *Prom Night 3: The Last Kiss* 1 h, 3 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30, sam. dern. spect. 11 h 40.

**PALACE V:** — *Tales from the Darkside* 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 15, 11 h 30, sam. dern. spect. 11 h 25.

**PALACE VI:** — *The Hunt for Red October* 12 h 45, 3 h 30, 6 h 15, 9 h, sam. dern. spect. 11 h 35.

**PARADIS I:** (354-3110) — *Teenage Mutant Ninja Turtles* fr. sem. 7 h 15, sam. dim. 1 h, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 15 — *Ultime vengeance* tous les soirs 9 h 10.

**PARADIS II:** — *Music Box* sem. 7 h, 9 h 20, sam. dim. 1 h 15, 5 h 30, 7 h 45, 10 h.

**PARADIS III:** — *Cruising Bar* sem. 7 h, sam. dim. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h — *Né un 4 Juillet* tous les soirs 9 h.

**PARISIEN I:** (866-3856) — *Les deux sont tombés sur la tête... la suite* 1 h 30, 6 h 50 — *À la poursuite d'octobre rouge* 3 h 50, 9 h.

**PARISIEN II:** — *Aux sources du Nil* 12 h 45, 3 h 30, 6 h 20, 9 h 05.

**PARISIEN III:** — *Le temps des gitans* 12 h 40, 9 h 30, sam. dim. 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10.

**PARISIEN IV:** — *Les oiseaux de feu* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.

**PARISIEN V:** — *Badis* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

**PARISIEN VI:** — *Simon les nuages* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10 — *Lecture diabolique* 9 h 10.

**PARISIEN VII:** — *Une jolie femme* 1 h 20, 4 h, 6 h 45, 9 h 20.

**PLACE ALEXIS NIHON I:** (935-4248) — *Back to the Future 3* 12 h, 2 h 25, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 40.

**PLACE ALEXIS NIHON II:** — *Cadillac Man* 12 h 45, 2 h 50, 5 h 55, 7 h, 9 h 05.

**PLACE ALEXIS NIHON III:** — *Teenage Mutant Ninja Turtles* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.

**PLACE LONGUEUIL 1:** (679-7451) — *Teenage Mutant Ninja Turtles* fr. sem. 7 h, 9 h, sam. dim. lun. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.

**PLACE LONGUEUIL 2:** — *Cry Baby* sem. 7 h 30, 9 h 30, sam. dim. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

**LE RIALTO:** 5723 ave. du Parc, Mtl (274-3550) — *My Left Foot* 7 h 15 — *22e Tournee of Animation* 9 h 30 — *Comedy's Dirtiest Dozen* 11 h 30 — sam. *22e Tournee of Animation* 7 h 15 — *Comedy's Dirtiest Dozen* 9 h 30 — *Pink Floyd the Wall* 11 h 30 — dim. *Who Framed Roger Rabbit* 3 h — *22e Tournee of Animation* 5 h — *The Handmaid's Tale* 7 h 15 — *Comedy's Dirtiest Dozen* 9 h 30.

**UNIVERSITÉ:** Mtl (849-0041) — *La société des poètes disparus* 6 h 35, 9 h, sam. dim. 1 h 45, 4 h 10, 6 h 35, 9 h, mer. au conc. représentation.

**VERSAILLES I:** (353-7880) — *Total Recall* 6 h 30, 9 h, sam. dim. 1 h 30, 4 h, 6 h 30, 9 h.

**VERSAILLES II:** — *L'ange du kickboxing* 7 h 25, 9 h 35, sam. dim. 1 h 10, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 35, sam. dern. spect. 11 h 40.

**VERSAILLES III:** — *Une jolie femme* sem. 6 h 30, 9 h, sam. dim. 1 h 30, 4 h, 6 h 30, 9 h, sam. dern. spect. 11 h 30.

**VERSAILLES IV:** — *Simon les nuages* 7 h 25, 9 h 35, sam. dim. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30, sam. dern. spect. 11 h 30.

**VERSAILLES V:** — *A la poursuite d'octobre rouge* 9 h 05, sam. dern. spect. 11 h 35.

**VERSAILLES VI:** — *Simon les nuages* 7 h, sam. dim. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h.

**ÉGLISE DE LA VISITATION:** 1840, boul. Gouin est, Montréal (739-7692) — Concert du printemps musical • Ensemble vocal Kalimavik, sous la direction musicale de Mme Gaby Billette, 3 juin à 20h.

**MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL:** Auditorium Maxwell-Cummings, 1379 Sherbrooke ouest, Montréal (285-1600) — Concert • Musique d'objets — Théâtre de sons — avec Dani

# LE GUIDE DU WEEK-END

## PROMENADES



✓ **La Pointe-du-Moulin de l'île Perrot** Le thème : la vie quotidienne de nos ancêtres au fil des saisons. Deux bâtiments historiques représentent les principaux points d'intérêt du parc: le moulin à vent et la maison du meunier dans laquelle sont aménagées des expositions sur l'alimentation, les vêtements d'époque et le travail du meunier. Durant les fins de semaine de juillet et août, des artisans, des comédiens et des marionnettes géantes revivent la vie quotidienne des premiers colons. Le parc est ouvert tous les jours à compter de 9 h jusqu'au coucher du soleil et cela jusqu'au 3 septembre et après cette date, ne sera ouvert que les fins de semaine. L'entrée est libre.

✓ **Horizon 92** Excellent prétexte pour faire une promenade historique et culturelle: une visite du centre permanent d'information sur l'aménagement du Vieux-Port de Montréal inauguré cette semaine. Il s'agit de l'ancien édifice de la police du port et on y accède par l'entrée Bonsecours, à l'angle de la rue de la Commune. Sous le titre *Horizon 92*, l'exposition retrace l'histoire de l'aménagement portuaire depuis Jacques-Cartier jusqu'à nos jours avec un volet important sur la dimension archéologique du site. Les dessins, les photographies, les plans et les cartes sont accompagnés de très beaux textes de l'historienne Hélène-Andrée Bizier. Ouvert du mardi au dimanche de 10 h à 22 h. — M.L.

## Les jeunes au Palais des congrès

QUY FERLAND

LE SÉRIEUX Palais des congrès se transformera en immense terrain de jeu et d'apprentissage pour les jeunes de 5 à 17 ans du 26 décembre 90 au 8 janvier 91, de 10 h à 21 h.

L'événement majeur, baptisé *Palais des merveilles*, est mis sur pied par la société privée Gestion Montréal (GESMO) avec la collaboration du Palais des Congrès qui cherche une activité pour cette période creuse de l'année tout en voulant inviter les Montréalais et les Québécois à découvrir ce lieu fréquenté habituellement par les gens d'affaires étrangers.

Pour le porte-parole de ces grandes vacances d'hiver à Montréal, Marc-André Coallier, « l'important est de faire participer les jeunes. Ces derniers vont apprendre des choses en les faisant, ils vont pouvoir comprendre comment on fait un film, un journal, de l'alpinisme, etc. »

En plus de la centaine d'activités prévues, les organisateurs produiront une émission de télévision animée par Marc-André Coallier et diffusée par Radio-Québec le 31 décembre, au cours de laquelle les jeunes poseront un regard amusé sur l'année écoulée. « Ce sera une sorte de Bye Bye pour les jeunes », explique l'organisateur.

Jacques Ouimette, président de la corporation, souligne trois éléments primordiaux de ces festivités: « il n'y aura pas de vente de quoi que ce soit sur le site, les cigarettes y sont interdites et aucune des activités n'utilise des armes. »

Parmi les activités prévues, mentionnons: des courses d'autos déléguées, des autos-tamponneuses à pédales, du mini-golf, des ateliers d'alpinisme, une mini-piste de ski, des concours de châteaux de sable, de la pêche aux petits poissons, des ateliers de magie, de maquillage, de graffiti, du rodéo sur hippopotame, des sports divers et, évidemment, des concours de Nintendo.

Les organisateurs prévoient accueillir près de 5000 visiteurs par jour, soit 60 000 personnes en tout. Le coût des passeports, qui donnent droit à toutes les activités, est de 7 \$ ou 25 \$ pour les familles de cinq personnes.

Le coût total de l'opération est, selon les prévisions de Jacques Ouimette, de l'ordre de 900 000 \$.

## Erratum

C'est en l'église Saint-Viateur, à l'angle des rues Laurier et Bloomfield, que sera chantée lundi 4 juin à midi la messe commémorative pour Cécile Chabot, et non en l'église Saint-Germain, comme nous l'avons écrit hier matin.

## Un piano sauvage entre le ballet et la farce mélodramatique

### Le piano sauvage

Un spectacle de Didier de Neck présenté à la Maison-Théâtre le 1er juin à 20 h, le 2 juin à 15 h et le 3 juin à 15 h. Mise en scène collective avec la collaboration de Françoise Bloch. Avec Jean Debeve, Didier de Neck, Marianne Hansé, Fujio Ishimaru. Musique: Jean Debeve. Décor: Guy Carbonelle. Costumes: C. d'Oreye, N. Olvoet. Une production du Théâtre de Galafonie de Belgique.

### Lyne Crevier

Sur scène ondule une étoffe fleurie-tandis que des personnages « ubuesques » composent tantôt un ballet absurde, tantôt une farce mélodramatique au son d'un « piano sauvage ». Un couple se désagrège, l'enfant le prend mal et va par ses pleurs, ses fugues, sa léthargie, sa rouerie, son agressivité, enfin son indulgence racorder les coeurs de papa/maman. Depuis trois ans, le Théâtre de Galafonie trimballe son « piano » sur plusieurs continents. La troupe belge débarque à Montréal, après son passage au *Vancouver Children's Festival* où elle a présenté *Le piano sauvage*, qui donne la note au *Rendez-vous international de théâtre jeune public* débutant ce soir à la Maison-Théâtre. Ensuite, la troupe se produira une quinzaine de fois au Centre national des arts à Ottawa.

Partout, *Le piano Sauvage* est salué comme un pur chef-d'oeuvre, un joyau de génie. Rien de moins. La critique est à ce point dithyrambique qu'un quelconque scribe en désaccord avec la pièce pourrait être haché menu par le tout-venant. C'est dire!

Le spectacle ravit également le public, témoin passionné du travail d'orfèvre du collectif belge. Un ouvrage minutieux que les membres ne cessent de polir depuis la fondation du Théâtre de la Galafonie en 1978. Ceux-ci refusent les « recettes », en repoussant toujours plus loin les limites du possible. Résultat: on peut parler désormais d'un « style galafonien », parsemé de tragique, de burlesque, de pantomime, de lyrique où, rigoureusement, les artisans s'y attellent. Si bien qu'en Belgique la troupe sert d'étaillon d'originalité aux autres compagnies de théâtre jeunesse.

Revenons au « piano sauvage », ré-

cit tout simple, signé Didier de Neck, d'un grand-père musicien, de son petit-fils et de ses parents réunis le jour de Noël. Le drame couve et l'on devine que tout cela va se compliquer... tragiquement, puis drôlement. Il y a du Mack Sennett (côté poursuite), du théâtre Nô (le mime Fujio est japonais), de l'opéra bouffe

La musique est donc si intime-ment liée à l'action que parfois Lola (Marianne Hansé) et Gus (Didier de Neck) vont entonner des airs d'opéra-rette pour les abandonner aussitôt. Remarquable donc ce travail sur la voix, les sons et les onomatopées! Nous sommes en plein univers métaphorique soutenu par un texte di-

sert. *Le piano sauvage* est aménagé d'ombre et de lumière, de blanc et de noir comme les notes de l'instrument. Il engage à la réflexion tout autant qu'à l'impression et c'est pourquoi le Théâtre de la Galafonie triomphe. Allez-y « fortissimo ».



Les comédiens Jean Debeve, Didier De Neck et Marianne Hansé.

(côté lyrisme léger), du Alfred Jarry (le refus du réalisme), du jazz ou du classique sous ce « piano sauvage ». Cette folie générale à laquelle on adhère, les comédiens (tous excellents) la portent à son paroxysme.

Le piano à queue sert à la fois d'instrument et de boîte à malice, investit de mille et une façons. L'exemplarité du son qui monte de ce « piano sauvage » est due au talent de Jean Debeve, grand-père musicien, à la bonne tête d'Einstein. À leur tour, gazou et trompette ne laissent pas au public une seconde de distraction.

## MUSIQUE CLASSIQUE

CE SOIR, VENDREDI 1ER JUIN

LA PETITE MUSIQUE DE NUIT DE

CIEL MF

PRÉSENTE A 22:00

- valse roses du sud op. 388 (J. Strauss)
- valse Danube bleu op. 314 (J. Strauss)
- valse empereur op. 437 (J. Strauss)
- valse journaux du matin op. 279 (J. Strauss)
- ouverture de la chauve-souris op. 362 (J. Strauss)
- pizzicato polka op. 449 (J. Strauss)
- mouvement perpétuel op. 257 (J. Strauss)
- sang viennois op. 354 (J. Strauss)

DEMAIN SOIR, 22:00

- concerto pour piano no. 8 (Mozart)
- concerto pour violoncelle et cordes en ré (Tartini)
- symphonies no. 1 & 3 (Golabek)
- légendes op. 59 (Dvorak)

**ciel 98.5**

RENSEIGNEMENTS: 527-8321

## Marjo devenue celle qui va plus loin

Pierre Cayouette

À BOUT DE CIEL, Marjo? Elle aurait plutôt mille raisons d'être à bout de souffle. Durant près de dix ans, elle a foncé tête première, l'accélérateur au plancher.

D'abord au milieu du groupe Corbeau — une heureuse excoissance d'Offenbach — puis seule, elle s'est livrée corps et âme sur toutes les scènes. À bout de nerfs, inépuisable, elle a chanté avec la même générosité dans les arènes enfumées de province et les arènes montréalaises.

Après le succès immense de *Celle qui va*, son premier album-solo, Marjo a fini par échapper au tourbillon qui l'entraînait.

Elle a mis deux ans à refaire le plein. Entre le Sporting Club du Sanctuaire et sa table de travail, Marjo a visiblement entrepris une longue et parfois douloureuse introspection.

Puis elle s'est mise à l'écriture. Remise plutôt. Car, on l'oublie souvent, Marjolaine Morin est beaucoup plus qu'une interprète. Elle est aussi auteur. Il y a plus de dix ans, en effet, qu'elle assemble les rimes.

Formée à l'école de Pierre Harel plutôt qu'à celle de Verlaine, Marjo a

développé une poésie qui lui est propre. Une poésie de jeans serrés. Une poésie de l'urgence, truffée d'images assez fortes pour traverser les guitares tonitruantes et atteindre le coeur des plus durs.

Dans l'album qu'elle a lancé la semaine dernière, *Tant qu'il y aura des enfants*, les talents d'auteur de Marjo éclatent. Elle y livre de superbes textes.

Les thèmes demeurent les mêmes que dans l'album précédent. En ce sens, la continuité ne fait pas de doute. Marjo reste confuse, écorchée, angoissée, passionnée. Elle a mieux su, toutefois, trouver les mots pour le chanter. Avec le temps, elle est devenue « celle qui va plus loin ».

Dans *Je sais je sais*, par exemple, les images sont particulièrement fortes. « Y'a tellement de bruit au fond de mes nuits, que même mes larmes font du vacarme », chante-t-elle.

Les paroles ne sont pas toujours aussi noires. Dans la chanson *Tant qu'il y aura des enfants*, Marjo chante l'espoir, l'amour et l'enfance. « Tant qu'il y aura des enfants / Tant qu'existeront les saisons / Je braverai le temps / Je braverai le vent », écrit-elle.

Tout au long de l'album, les très belles musiques de Jean Milaire, son fidèle complice de la première

heure, viennent enrichir les mots de Marjo. Il existe depuis quelques années un « son prêt-à-porter », nourri d'un déluge de claviers et d'échantillonneurs. Milaire, lui, refuse de succomber à ce piège. Il a choisi l'authenticité. Les bons vieux accords de guitare prennent le dessus sur les synthétiseurs. Les arrangements n'en sont pas moins soignés.

Avec des musiques paireslles, Marjo aurait pu se contenter de paroles banales. Elle a d'autant plus de mérite d'avoir consacré tant d'efforts à l'écriture.

Une seule chanson détonne. *Où sont ces mots*, la chanson finale, enrobée d'un arrangement de cordes de François Dompierre, nous fait en effet découvrir une Marjo différente, dont la voix, toujours aussi juste, s'apparente à celle de Piaf.

Marjo a par ailleurs eu la délicate idée d'endosser *Ailleurs*, une chanson déchirante qu'elle interprétait du temps de Corbeau.

Si Marjo a vendu 230 000 exemplaires de son album précédent, elle devrait répéter l'exploit avec *Tant qu'il y aura des enfants*. Le public a toujours soif d'authenticité. Il y trouvera amplement matière à patienter avant que Marjo n'envahisse à nouveau les scènes.

**Basilique Notre-Dame**  
Été 90

# MOZART *plus*

**19 et 20 JUIN**  
STANISLAW SKROWACZEWSKI, chef  
EUGENE ISTOMIN, piano  
MOZART: Concerto pour piano no 21, K 467  
BEETHOVEN: Symphonie no 3, «Éroica»

**3 JUILLET**  
CHARLES DUTOIT, chef  
MALCOLM FRAGER, piano  
MOZART: Symphonie no 27, K 199  
MOZART: Concerto pour piano no 5, K 175  
WEBER: Konzertstück pour la mineur, op 79  
CHOSTAKOVITCH: Symphonie no 6

**17 JUILLET**  
CHARLES DUTOIT, chef  
STEPHEN HOUGH, piano  
MOZART: Symphonie no 39, K 543  
BRAHMS: Concerto pour piano no 1

**26 JUIN**  
STANISLAW SKROWACZEWSKI, chef  
MIRIAM FRIED, violon  
MOZART: Concerto pour violon no 5, K 219  
BRUCKNER: Symphonie no 9

**10 JUILLET**  
CHARLES DUTOIT, chef  
CHOEURS DE L'OSM — Iwan Edwards  
MOZART: Symphonie no 36, K 425 — Linz-  
RAVEL: Daphnis et Chloé (ballet complet)  
(pour souligner le 10<sup>e</sup> anniversaire du  
1<sup>er</sup> enregistrement de l'OSM)

**24 et 26 JUILLET**  
CHARLES DUTOIT, chef  
VINSON COLE, ténor  
CHOEURS DE L'OSM — Iwan Edwards  
MOZART: «Per Pieta, non ricercate»  
air de concert K 420  
BERLIOZ: Requiem (Grande messe des morts)

Abonnements — 6 concerts: 138\$, 96\$ et 48\$  
842-9951 Portez à votre compte. Lundi au vendredi: 9h à 18h.

**OSM ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL CHARLES DUTOIT**

**GAGNANT DE 4 OSCARS**  
**MEILLEUR FILM**  
**MEILLEURE ACTRICE: Jessica Tandy**  
**Meilleur maquillage - Meilleure adaptation**

**LA CRITIQUE EST UNANIME:**

" De superbes performances d'acteurs !"  
- Richard Gay, Bor, Dimanche

" Douceur et réconfort ! Il émane de ce long métrage un calme et un bien-être aussi touchant qu'encourageant."  
- Franco Nuovo, Le Journal de Montréal

"Driving Miss Daisy aborde avec beaucoup de pudeur et une bonne dose d'humour le thème de la vieillesse".  
- Bernard Boulard, Voir

" Un film qui va droit au coeur... un film rempli de tendresse, d'émotion douce... de nuances, de subtilité."  
- Denise Martel, Journal de Québec

MORGAN FREEMAN  
JESSICA TANDY DAN AYKROYD

**MISS DAISY ET SON CHAUFFEUR**

EN VERSION FRANÇAISE

ST-DENIS & STE-CATHERINE BROSSARD MAIL CHAMPLAIN LAVAL 2000 3195 BOUL. ST-MARTIN O

DRIVING MISS DAISY V.O. AVEC SOUS-TITRES FRANÇAIS

LE DAUPHIN BEAUBIEN PRÈS D'IVERVILLE

# LE GUIDE DU WEEK-END

Montréal, vendredi 1er juin 1990

## NOS CHOIX MUSIQUE



✓ **En souvenir de Jehan Alain.** MONIQUE GENDRON (notre photo signée André Larose), titulaire de la classe d'orgue au Conservatoire de musique de Hull, donnera un récital en souvenir du 50e anniversaire du décès de Jehan Alain ce soir à 20 h à l'église Saint-Jean-Baptiste dans la série des Concerts Varia. Jehan Alain (1911-1940) fut un pianiste-organiste-compositeur renommé, émule des grandes maîtres français Dukas et Dupré. Le chroniqueur musical Daniel Rolland fera des commentaires appropriés sur l'oeuvre de Alain entre les exécutions de Mme Gendron.

✓ **Orchestre Baroque.** L'Orchestre Baroque de Montréal présente un concert ce soir à 20 h dans le hall de l'édifice Ernest-Cormier, 100 rue Notre-Dame est et samedi à 20h 30 à l'église de l'Immaculée-Conception, angle des rues Rachel et Papineau. Au programme: des oeuvres de Bach et Haydn. Offrande volontaire.

— Marie Laurier

## THÉÂTRE

✓ **La Quinzaine La Médée** de Werner Schroeter. Non seulement Werner Schroeter est-il un des cinéastes allemands les plus importants, il est aussi et surtout un metteur en scène de théâtre et d'opéra parmi les plus audacieux et inspirés d'Europe. En 88, avec *L'Arbre des tropiques* de Mishima, il avait remporté le grand prix de la Quinzaine de Québec. Il y revient cette année, avec *Medea* d'un auteur allemand du début du siècle, Hans Henny Jahn. C'est le grand rendez-vous de la Quinzaine, samedi et dimanche au Grand Théâtre de Québec. Il reste des places.

✓ **Le Tchekhov du Théâtre Pouchkine** Iouri Eriomine a mis en scène une adaptation de la nouvelle de Tchekhov, *La salle numéro 6*. Le spectacle, joué dans un stalag autour duquel les spectateurs doivent jouer aux voyeurs à travers les planches ajourées, est la grande réussite de la Quinzaine 90 jusqu'à maintenant. On prolonge jusqu'à samedi. Le rendez-vous est au Palais Montcalm à 19 heures. Seules 70 personnes sont admissibles à chaque représentation.

— Robert Lévesque

## ARTS VISUELS

✓ **Goya à Beijing** au Centre international d'art contemporain de Montréal, du 1er juin au 29 juillet, 3576 avenue du Parc, du mercredi au dimanche de 13 h à 20 h.

✓ **Une exposition pour la démocratie** avec l'appui d'artistes engagés: Leon Golub, Nancy Spero, Ken Lum, Jenny Holzer, Jana Sterbak, Nam June Paik, Dominique Blain, Peter Krausz... des oeuvres fortes qui répondent aux étudiants chinois, placés Tiananmen, le 4 juin 1989, vous vous souvenez?

— Claire Gravel

## RADIO

✓ **Chaque vendredi, à 11 h,** au réseau FM de Radio Canada, notre collaboratrice Francine Laurendeau anime une émission sur le cinéma intitulée *À l'écran*. Elle s'est rendue après le festival de Cannes interviewer à la Cartoucherie de Vincennes Ariane Mnouchkine sur son film *La nuit miraculeuse*, qui tient l'affiche du cinéma Parallèle jusqu'au 6 juin. C'est cette entrevue que nous entendons ce matin.

## L'ÉVÉNEMENT DE LA SEMAINE

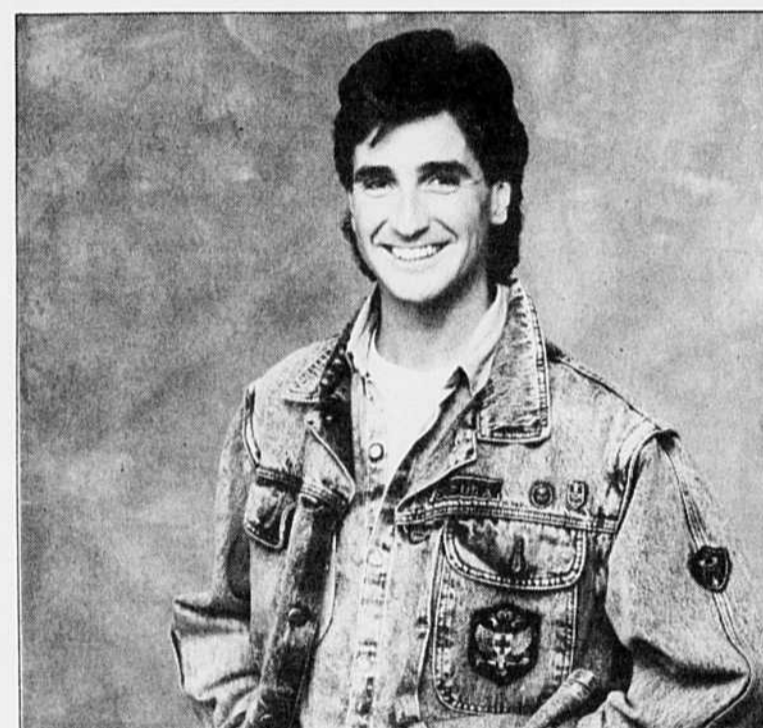


### Voir le soleil se lever avec Chantal Beupré

UN PETIT BOUT de femme se profile sur la scène. On lui donnerait 20 ans, elle en a 35. Elle s'appelle Chantal Beupré et depuis trois semaines tient le Quat'Sous en haleine avec des chansons modulées par la révolte et la passion. Pendant deux heures, sans autres accessoires que les instruments des quatre musiciens sous la direction de Marie Bernard, Chantal Beupré livre un univers personnel et particulier avec une qualité d'intensité et d'émotion rares. Le soleil est au rendez-vous mais seulement en bout de piste quand Chantal a exorcisé ses peurs et ses démons et vu la lumière au bout du tunnel. Une des belles surprises du printemps. Au Quat'Sous jusqu'à demain soir.



## LA TÉLÉ DU WEEK-END



René Simard



Daniel Lemire

### VENDREDI

**Illimité.** Les compères de 100 limite posent un regard toujours chargé d'ironie sur l'actualité. TQS, 19 h.

**Mythe.** Une femme est payée plusieurs millions par année pour tourner des lettres dans un jeu questionnaire télévisé et plusieurs millions de spectateurs la regardent avec admiration. Il s'agit bien sûr de Vanna White dans *Wheel Of Fortune*. 19 h.

**Révolution.** Jean Renoir peint un tableau de moeurs de l'époque de la Révolution française dans *La Marseillaise*. Avec Pierre Renoir, André et Lise Delamare. PBS, 22 h.

**Affrontement.** Deux frères, l'un policier et l'autre prêtre, s'affrontent dans une histoire de meurtre d'une prostituée, dans *Sanglantes confessions*. Avec Robert Duvall et Robert De Niro. R.-C., 23 h 20.

### SAMEDI

**Téléthon.** René et Nathalie Simard animent le téléthon de 24 heures *Opération enfant soleil* destiné à recueillir des fonds pour la recherche sur les maladies infantiles. T.-M., 21 h.

**Sexe.** L'émission *Super sexy* prétend mettre à jour et exposer nos fantasmes. À vous de veiller au grain. TQS, 23 h 35.

**Tourment.** *Rendez-vous* d'André Téchiné met aux prises une actrice (Juliette Binoche) et ses deux amoureux (Wadeck Stanczak et Lambert Wilson). TQS, minuit 35.

### DIMANCHE

**À Bicyclette.** Marie-José Turcotte commente le Tour de l'Île de Montréal auquel participent plus de 35 000 cyclistes. R.-C., 8 h 30 et 14 h 30.

**Parent thèse.** Les journalistes France Paradis et Francine Pelletier portent un regard sur la vie des jeunes parents d'aujourd'hui dans le documentaire *Qui va chercher Giselle à 3 h 45 ?* de Sylvie Groulx. R.-C., 18 h.

**Confidences.** Henry Chapier reçoit l'écrivaine Jeanne Bourin qui livre ses confidences sur *Le divan*. TV5, 18 h 30.

**Rigolade.** Daniel Lemire présente les meilleurs moments du Festival Juste pour rire 1989. R.-C., 19 h.

— Guy Ferland



Jeanne Bourin

## RESTAURANTS ET VINS EN RAPPEL



Josée BLANCHETTE

**TOUT FEU TOUT FLAMME**  
400 rue Laurier Ouest  
Tél : 495-3585.

À l'heure des confidences diurnes, des éclairages naturels et des maquillages doux, ce restaurant fréquenté par la haute gomme outre-montoise nous offre le brunch façon *beach bums*. D'influence asiatique, mexicaine et italienne, ce déjeuner-dîner règle la question des repas pour toutes la journée tant il est co-

pieux. Dim sum, salade californienne à l'avocat, salade de pâtes asiatique aux crevettes, aubergines grillées, prosciutto truffé, calmars farcis, saumon cuit au ginseng, boeuf cru à la coréenne, kim chi (chou mariné) font partie des multiples entrées en matière. Des plats chauds comme le canard aux pêches ou le poulet au vinaigre de framboises ajoutent leur parfum à ce buffet pantagruélique. Des desserts tous plus tentants les uns que les autres (mais évitez le Fo-rêt-Noire, de grâce !) et surtout des salades de fruits au lait de coco soldent l'inventaire. Comptez 21,95 \$ par personne avant vin rosé, taxe et service.

**CLAUDE POSTEL**  
443 rue Saint-Vincent  
Tél : 875-5067.

C'est dans ce magnifique « hôtel » historique du Vieux-Montréal que le chef Postel a choisi de nous attirer. Pris au piège, vous n'aurez plus qu'à craquer pour le saumon fumé maison, la terrine de jambon à la tourangelles, la bourride ou le confit de canard. Les desserts signés Postel sont toujours aussi classiques et s'avancent vers vous dressés sur un chariot. On se laisse tenter tout autant par ces douceurs de choix que par ce décor d'une époque où la qualité avait bien meilleur goût. Il faut compter 50 \$ pour deux convives avant le vin, la taxe et le service et la table d'hôte est toujours d'un excellent rapport qualité-prix.

**NDLR :** Les appréciations résument une bonne critique parue dans nos pages dernièrement. Les choses ont pu changer depuis.



Noël MASSEAU  
Pierre SEGUIN

**COL BARACA 1988**  
Masi, 11,90 \$

Ce Soave Classico est l'un des cinq crus les plus réputés de cette appellation vénétienne. De couleur paille pâle, son nez d'agrumes frais accompagnés d'une note d'amande est un peu discret. Le même fruité frais (citron, pamplemousse), à l'acidité mordante, se retrouve en bouche. Les amateurs de ce type de vin frais et vif pourront s'en régaler l'été durant. 13,5/20.